BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME LI

1924

QUIMPER

Imprimerie A. JAOUEN. — Mme BARGAIN & Cie, succrs

1924

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME LI

1924

QUIMPER

Imprimerie A. JAOUEN. — Mme BARGAIN & Cie, succrs

1924

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

Présidents d'honneur :

M. le PRÉFET du Finistère.

Mgr L'ÉVÊQUE de Quimper et de Léon.

M. le chanoine ABGRALL, doyen du chapitre, aumônier de l'hospice de Quimper (M.F.).

Président : M. Henri WAQUET, ancien membre de l'école française de Rome, archiviste du département.

Vice-Présidents :

M. V. CORMIER, magistrat honoraire, à Chef-du-Bois, en La Forêt-Fouesnant (M.F.).

M. le docteur L. LAGRIFFE, directeur de l'Asile Saint-Athanase, Quimper.

M. H. LE CARGUET, Audierne.

M. le docteur Charles PICQUENARD, 19 rue de Brest, Quimper.

Secrétaires :

M. Noël DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY, quai de l'Odet, Quimper.

M. Maurice LE DAULT, Ty-Névez-Kerivoal, Kerfeunteun.

M. Louis OGÈS, instituteur public à Sainte-Marine en Combrit.

Trésorier : M. Louis LE GUENNEC, libraire, 37 rue Keréon, Quimper.

M. F. signifie ; membre fondateur.

ABARNOU (Jules), notaire, 15 rue Traverse, Brest.
ALAVOINE (M^lle Marie-Josèphe), 32 quai de l'Odet, Quimper.
ALIZON (M^me), rue du Palais, Quimper.
ALLIER (M^me), 1 rue Keréon, Quimper.
ALLIER (M^lle Jehanne), 24 impasse de l'Odet, Quimper.
ANSQUER (M^me), 14 place La Tour d'Auvergne, Quimper.
ARHAN (abbé), recteur de Lanildut.
ASTOR, château de Kerazan, Loctudy.
AUDREN DE KERDREL (M^me), château de Kerrom en Saint-Pol-de-Léon.
AUFFRET (chanoine), curé-doyen de Douarnenez.
AUFFRET (docteur), rue Laënnec, Quimper.
AVRIL (Gustave), manoir de Stang-Bihan, Beuzec-Conq.
BABLET (M^lle), Clair-Logis, allée de la Palestine, Quimper.
BALAY (Eugène), pharmacien à Moëlan.
BARBE, notaire à Moëlan.
BARGAIN (Jules), imprimeur, 1 rue Astor, Quimper.
BARRAL, inspecteur général des Poudres, 128 boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).
BARILLÉ (M^me), 3^bis rue de la Mairie, Brest.
BAULARD, ingénieur des mines, 96 rue de Paris, Brest.
BÉLÉGUIC (Louis), à Douarnenez.
BÉLÉGUIC (Raphaël), à Douarnenez.
BÉLÉGUIC (M^me Raphaël), à Douarnenez.
BÉNAC, conseiller général, Beg-Meil en Fouesnant, et 11 rue de Milan, Paris (9^e).
BERNARD (Daniel), commis des P. T. T., service des câbles, Bizerte (Tunisie).
BERNARD (Ernest), boulevard de l'Océan, Saint-Nazaire.
BERTOT (Jean), rédacteur en chef du *Lexovien*, Lisieux (Calvados).
BÉZIERS (M^me Paul), Douarnenez.
BLOCH (père), place Terre-au-Duc, Quimper.
BLOUET (abbé), recteur de Mahalon, par Pont-Croix.
BODOLEC (M^me Charles), boulevard de Kerguélen, Quimper.
BOISSELIER (Georges), artiste-peintre, 70^bis rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).
BOLLORÉ (Louis), boulevard de Kerguélen, Quimper.

BONDUELLE (Mme), Stang-al-Lin, par Beuzec-Conq.
BORIÈS (Marcel), avoué, 3 rue Amiral-Réveillère, Brest.
BOSSENNEC (abbé), recteur de Landudec, par Plogastel-Saint-Germain.
BOUILLOUX-LAFONT (Mme), 92 avenue Henri-Martin, Paris (16e), et Bénodet.
BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), archiviste d'Ille-et-Vilaine, Rennes.
BRÉMOND D'ARS (Mme la comtesse de), au château de la Porte-Neuve, en Riec-sur-Bélon.
BRÉMOND D'ARS-MIGRÉ (marquis Joseph de), même adresse.
BREST (Bibliothèque de la ville de).
CABON (Charles), 19 rue Élie-Fréron, Quimper.
CABON (R. P. Adolphe), 30 rue Lhomond, Paris (5e).
CALVEZ (abbé François-Marie), vicaire à Irvillac.
CALVEZ (abbé Hervé), curé-doyen de Lesneven.
CANET (Antoine), 4 boulevard de Kerguélen, Quimper.
CANET (Mme), même adresse.
CARADEC (Maurice), courtier maritime, place du Château, Brest.
CARAËS (docteur), Lannilis.
CARIOU (Pierre), 20 place Terre-au-Duc, Quimper.
CARNÉ (comte Edmond de), château de Kerouzien, en Plomelin (M. F.).
CARNÉ-MARCEIN (vicomte de), château de Marhallac'h, en Plonéis.
CAROF (Auguste), Ploudalmézeau.
CARRÉ (docteur), Plouescat.
CASTEL (docteur), Daoulas.
CERCLE PÉTAIN, caserne La Tour d'Auvergne, Quimper.
CHABAY, 33 rue Keréon, Quimper.
CHAMPION (Édouard), libraire-éditeur, 5 quai Malaquais, Paris (6e).
CHANCERELLE (Gaston), Douarnenez.
CHARBONNIER, rue de Douarnenez, Quimper.
CHARETEUR (Louis), président de la Société des Amis des Arts, 48 rue Jean-Jaurès, Brest.
CHASSÉ (Charles), profr au Lycée Pasteur, Neuilly-sur-Seine.

CHAUSSEPIED (Charles), architecte des monuments historiques, rue du Couëdic, Quimper.
CHAUVEL (docteur F.), 13 rue Laënnec, Quimper.
CHAUVEL (Mme F.), même adresse.
CHEFFONTAINES (marquise de), château de Cheffontaines, en Clohars-Fouesnant.
CHEMINANT, conseiller général, maire de Saint-Renan.
CHENADEC rue René-Madec, Quimper.
CHRISTIEN, 4 place La Tour d'Auvergne, Quimper.
CIVEL (Mm), rue Jean Macé, Brest.
CLOUARD (Robert), 30 quai de l'Odet, Quimper.
COATAUDON (Ch. de), professeur-adjoint au collège de Saumur (Maine-et-Loire).
COCHERIL (docteur), Fouesnant.
COGNET (Léon), 32 rue du Printemps, Toulouse.
CORGNE (Eugène), professeur au lycée de Pontivy (Morbihan).
CORNIC (Mlle Elisa), 39 avenue de la Gare, Quimper.
CORNOU (chanoine), 3 place Saint-Mathieu, Quimper.
CORRE (Adolphe), 22 boulevard Thiers, Brest.
CORRE (Jean), 21 rue Gambetta, Roscoff.
CORVEN, sculpteur. Le Faouët (Morbihan).
COTONNEC (Mlle Anna), 39 avenue de la Gare, Quimper.
COUESNONGLE (François de), venelle du Kergoz, Quimper.
COULOMMIER, entrepreneur, 48 rue Neuve, Quimper.
CRENN (J.-Y.), maire de Lopérec.
CROUAN (Victor), avoué, quai de l'Odet, Quimper.
CROUAN, notaire, maire de Quéménéven.
CUILLANDRE, professeur au lycée La Tour d'Auvergne, 67 rue de Douarnenez, Quimper.
DAMEY (docteur), 8 rue Jean-Bart, Douarnenez.
DANGUY DES DÉSERTS. conseiller général, maire de Daoulas.
DE CHABRE, avocat, 6 rue Vis, Quimper.
DELAPORTE (Raymond), avoué, docteur en droit, Châteaulin.
DELETTRE (Mlle), professeur au lycée Brizeux, Quimper.
DEROUX (Mme), 53 rue Keréon, Quimper.
DERRIEN (chanoine), curé de Ploudalmézeau.

DERRIEN (commandant), capitaine de frégate, 36 rue du Port, Lorient.

DESMAROUX, directeur de la poudrerie nationale de Sevran-Livry (Seine-et-Oise).

DIZOT (colonel), commandant le 118e de ligne, Quimper.

DOUILLARD, commissaire de marine, rue du Château, Brest.

DRILLIEN, courtier maritime, quai de l'Odet, Quimper.

DUBREIL (Charles), Procureur de la République, Paimbœuf (Loire-Inférieure).

DU CHATELLIER (Armand), château de Kernuz, en Pont-l'Abbé.

DU FEIGNA DE KERANFORÊT, 31 avenue de la Gare, Quimper.

DU LAZ (comte), château de Pratulo, en Cléden-Poher.

DU PARC (vicomte), château d'Herzèle, Flandre orientale (Belgique).

DUPOUY (Auguste), agrégé de l'Université, 2 rue Félix-Faure, Paris (15e).

DU VERGIER DE KERHORLAY (Mlle), rue Mescloaguen, Quimper.

ESNAULT (Gaston), agrégé de l'Université, professeur au lycée Rollin, 190bis boulevard Péreire, Paris (17e).

FAY (Mme), rue de Brest, Quimper.

FEILLET (Jean), avocat, 50 quai de l'Odet, Quimper.

FIEUL, artiste-peintre, rue Keréon, Quimper.

FOULON (Robert), 41 bis rue Vandrezanne, Paris (13e).

GAIDOZ, directeur à l'école pratique des Hautes-Études, 22 rue Servandoni, Paris (6e) (M. F.).

GAUDE (Mlle), place Mescloaguen, Quimper.

GAUDIN (Philbert), Les-Moutiers-les-Maufaits (Vendée).

GAUMÉ (docteur), 18 rue de Brest, Quimper.

GAUMÉ (commandant), chef de bataillon au 118e d'Infanterie, Quimper.

GAUTIER (Prosper), place Terre-au-Duc, Quimper.

GEFFROY (Théophile), notaire, Plouescat.

GÉLÉBART (Mme), 7 rue Amiral-Linois, Brest.

GOURCUFF (Auguste), maire du Trévoux, par Bannalec.

GOURVIL (Francis), libraire, place Thiers, Morlaix.

GRANGIER, secrétaire de l'Inspection académique, rue de Brest, Quimper.

GRAVELOTTE (docteur), 5 rue de Montmorency, Boulogne-sur-Seine.

GRIMAUD (Elie), 31 rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

GRIMAUD (Georges), 10bis rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

GUÉBRIANT (comte A. de), conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.

GUÉGAN (abbé), professeur au collège Saint-Yves, Quimper.

GUÉGUEN (abbé), recteur de Laneuffret.

GUEY (Fernand), conservateur du musée de peinture et sculpture, Rouen.

GUIOMAR (Julien), chirurgien-dentiste, 15 place Thiers, Morlaix.

GUIVARCH, licencié en droit, Carhaix.

HALGOUET (vicomte H. du), château de Coëtsal, Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan).

HALNA DU FRETAY (général), château de Lesguen en Plouguin, par Ploudalmézeau.

HAMON (Pierre), ingénieur, Service du Génie rural, rue Sainte-Thérèse, Quimper.

HARDOUIN (docteur), rue des Gentilshommes, Quimper.

HÉMON (Guillaume), adjoint-maire, Locronan.

HERLAND (Mlle Emma), artiste-peintre, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.

HERRY (abbé), recteur de Meilars, par Pont-Croix.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, villa Kermaria, Pont-Aven.

HERVÉ, commissaire de la marine en retraite, à la Vicomté-Plévenon, par Pléhérel (Côtes-du-Nord).

HEUZÉ (Lionel), architecte, 16 quai de Léon, Morlaix.

HUBERT (Jean), manoir de Mesmeur, en La Forêt-Fouesnant.

INIZAN (Vincent), député du Finistère, maire de Kernouès, par Lesneven.

JACQ (Eugène), 4 rue de Rosmeur, Douarnenez.

JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Charles de), 28 rue Elie-Fréron, Quimper.

JADÉ (Jean), député du Finistère, conseiller général, Audierne.

JAOUEN (Mme), rue du Roi Gradlon, Quimper.
JAOUEN (Georges), négociant, Plouescat.
JARNO (A.), manoir de Keranmoal, en Châteauneuf-du-Faou.
JEHANNIN, notaire, 5 rue Sainte-Catherine, Quimper.
JENKIN JONES, pasteur de l'Eglise réformée, 6 rue Brizeux, Quimper.
JÉZÉGOU (abbé), recteur de Plobannalec par Pont-l'Abbé.
JONCOUR, bijoutier à Brasparts.
JONCOURT, marbrier à Quimperlé.
JULIEN (Mlle), professeur au lycée Brizeux, Quimper.
JULIEN, professeur de musique, place de Locronan, Quimper.
KERALLAIN (Mme René de), rue de la Mairie, Quimper.
KERAUTRET, sculpteur, rue Gambetta, Morlaix.
KERBIRIOU (abbé), professeur au collège de Lesvenen.
KERGUÉLEN (Mme la vicomtesse de), 6 place La Tour d'Auvergne, Quimper.
KERHUEL (A.), agent général d'assurances, 4 rue de l'Hospice, Quimper.
KERJEAN (chanoine), curé-archiprêtre, Châteaulin.
KEROUARTZ (marquis de), ancien sénateur, château des Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).
KERSAUZON (Guy de), château de Kerjean-Mol, en Trébabu, par Le Conquet.
LABARRE (Mlle), directrice du lycée Brizeux, Quimper.
LA BOIXIÈRE (Mlle Flore de), 54 boulevard Gambetta, Brest.
LABOURET, peintre-verrier, 42 rue du Cherche-Midi, Paris (6e).
LA CAZE DE KERGUVELEN (Mme), usine de conserves, Concarneau.
LA FERRONNAYS (marquis de), député de la Loire-Inférieure, 10 rue Quentin-Beauchart, Paris.
LA MÉNARDIÈRE (de), 25 rue Voltaire, Brest.
LARGILLIÈRE (René), avocat, 1 place Girard, Beauvais.
LA SABLIÈRE (Mlle de), place La Tour d'Auvergne, Quimper.
LAURENT (C.), étudiant en médecine, 11 rue Sainte-Eulalie, Bordeaux.
LAYRLE, contrôleur de la marine en retraite, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

LE BAIL (Georges), député du Finistère, conseiller général, 15 rue Duret, Paris (16e), et rue du Palais, Quimper.

LE BARS (B.), professeur de dessin à l'Ecole Normale, Villa des Roses, en Penhars.

LE BASTARD (Marcel), chemin de l'Hippodrome, Quimper.

LE BASTARD (Mlle Marie), même adresse.

LE BERRE (Léon), directeur de l'*Union Agricole*, Quimperlé.

LE BEUZ (abbé), recteur de Pluguffan.

LE BON (Hubert), receveur particulier des Contributions indirectes, rue Vis, Quimper.

LE BIHAN (Mlle), 36 quai de l'Odet, Quimper.

LE BOURHIS, négociant, quai Brizeux, Quimperlé.

LE BRAS (Edouard), 17 rue des Reguaires, Quimper.

LE BRIS, 16 rue Edouard-Corbière, Brest.

LE CALLOC'H, avoué, Brest.

LE CHAT (Mlle Germaine), 17 rue de Pont-l'Abbé, Quimper.

LÉCLUSE (Emmanuel de), Douarnenez.

LÉCLUSE-TRÉVOÉDAL (Mme Emile de), Audierne.

LE COZ (chanoine), rue Verdelet, Quimper.

LECZINSKA (Mlle), surveillante générale au lycée Brizeux, Quimper.

LE DOARÉ (Jean), clerc de notaire, Plomodiern.

LE FEBVRE (Yves), président du Tribunal civil, Château-Chinon (Nièvre).

LE FLOCH, maire de Plonévez-Porzay.

LEGGE (Mme la comtesse de), château de Kerriou, en Gouézec, et 39 boulevard de la Tour-Maubourg, Paris (7e).

LE GOASGUEN (Henri), avocat, 37 rue Emile-Zola, Brest.

LE GOAZIOU (Adolphe), libraire, 7 rue Saint-François, Quimper.

LE GUILLOU DE PENANROS (Louis), ancien sénateur, Douarnenez.

LE GUILLOU DE PENANROS (Xavier), à Douarnenez.

LE GUILLOU DE PENANROS (Mme Xavier), à Douarnenez.

LE GUISQUET (Stanislas), 21 boulᵈ Saint-Aignan, Nantes.

LE GUYADER (Frédéric), bibliothécaire honoraire de la ville de Quimper, Kerfeunteun.

LE JOLLEC (abbé), aumônier, 2 rue de la gare d'Orléans, Trélazé (Maine-et-Loire).

LE JONCOUR (Mme), 5 place du Château, Brest.
LE MAIGRE (Mlle), rue Toul-al-Laër, Quimper.
LEMER, directeur de l'Usine Electrique, Quimper.
LE MERDY (Joseph), comptable, Tréboul.
LE MOAN (commandant), Plonévez-Porzay.
LEMOINE (Paul), professeur de dessin au lycée La Tour d'Auvergne, 31 rue de Douarnenez, Quimper.
LEMOINE (Pierre), 12 rue de Brest, Quimper.
LE MOING (Camille-Louis), manoir de Kerustum, en Ergué-Armel.
LE MOING (Robert), 15 rue Laënnec, Quimper.
LE NADER, négociant, rue des Reguaires, Quimper.
LE NOBLE (Georges), 38 rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
LÉON, notaire à Landerneau.
LE PENNEC, conservateur des hypothèques, Quimper.
LE ROUGE DE RUSUNAN, notaire à Guimiliau, par Lampaul-Guimiliau.
LE ROUX (Nicolas), sous-directeur des Chemins de fer de l'Etat, 24 rue de Varenne, Paris (7e).
LE ROY (chanoine), rue du Frout, Quimper.
LE ROY, directeur des P. T. T., à Quimper.
LESAGE (Mlle), professeur au lycée Brizeux, Quimper.
LE SAOUT (abbé), vicaire à Kerfeunteun.
LE SAYEC (Mme), professeur au lycée Brizeux, Quimper.
LESCOET (Mme la marquise de), château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.
LE THEUFF (Mlle Charlotte), 22 rue du Parc, Quimper.
LIVINEC (Désiré), près la gare des marchandises, Morlaix.
LORHO (Mme), 1 rue Neptune, Brest.
LUCAS (Attilius), avoué-licencié, 6 rue Vis, Quimper.
LULLIEN (Jules), juge au Tribunal de Commerce, 7 rue Traverse, Brest.
MAITROT DE VARENNES (Mlle), rue du Parc, Quimper.
MANACH (Mlle), directrice de l'Ecole annexe (Ecole normale des jeunes filles), Quimper.
MANIÈRE (Paul-Clément), 58 quai de l'Odet, Quimper.
MARSILLE (Joseph), Quimperlé.
MARZIN (Jean), économe de l'Hospice, Morlaix.

MASSABIAU, 11 rue Laënnec, Quimper.
MASSERON (Alexandre), avocat, 34 rue de la Rampe, Brest.
MAUBRAS (Félix), architecte à Pont-l'Abbé.
MÉHÉRENC DE SAINT-PIERRE (Mme la comtesse Alphonse de), château de Keraoul, en Paimpol (Côtes-du-Nord).
MÉNEZ (François), professeur à l'Ecole normale, Quimper.
MENNEREUL (docteur), Douarnenez.
MERLET, professeur au collège Saint-Yves, Quimper.
MESGUEN (abbé), supérieur de l'Institution de Notre-Dame du Creisker, Saint-Pol-de-Léon.
MÉVEL (abbé), recteur de Plonévez-Porzay.
MÉVEL (docteur), Douarnenez.
MICHEL (Mme), 6 place La Tour d'Auvergne, Quimper.
MILLIO, 18 rue Kéréon, Pont-l'Abbé.
MIROUX, pharmacien, Guerlesquin.
MOCAER (Pierre), conseiller général, 40 boulevard Gambetta, Brest.
MOCAER, architecte, rue Emile-Zola, Brest.
MONOT (Georges), place du Marhallac'h, Pont-l'Abbé.
MOREAU DE LIZOREUX, rue Vis, Quimper.
MOREL (commandant), 29 rue Emile-Zola, Brest.
MORGAND (docteur), 17 rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine.
MORLAIX (Bibliothèque de la ville de).
MORVAN (capitaine), rue de Brest, Quimper.
MURET DE PAGNAC (commandant), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen, en Ergué-Armel.
NICOLAS (Louis), directeur de la compagnie Worms, 31 rue Voltaire, Brest.
NICOLAYSEN (Valentin), Douarnenez.
ODEYÉ (docteur), Lesneven.
OLIVIERO, chimiste, 87 rue Denfert-Rochereau, Paris (14e).
OLLIVIER (J.), chirurgien-dentiste, 17 rue de Brest, Landerneau.
ONFROY, percepteur à Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).
PARC-CHANCERELLE (Mme), 171 avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.
PARIN (docteur), chef du Laboratoire radiologique, Hôpital maritime, Berk-Plage (Pas-de-Calais).

PAVILLON (Mme), 16 rue Vis, Quimper.
PELLEN, maire de Saint-Pabu, par Ploudalmézeau.
PENSEC, négociant, Douarnenez.
PERQUIS (docteur Jean), 1 rue Grécourt, Tours.
PERRET, professeur de philosophie au lycée La Tour d'Auvergne, 7 rue Elie-Fréron, Quimper.
PERROT (chanoine), secrétaire général de l'Évêché, Quimper.
PERROT (abbé), directeur de *Feiz ha Breiz,* vicaire à Plouguerneau.
PETIT (docteur Paul), maire de Quincampoix (Seine-Infre).
PEYRON, notaire à Quimperlé.
PHILIPPAR (Edmond), vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43 rue de Courcelles, Paris (8e).
PHILIPPE (Joseph), architecte, 5 rue Jean Macé, Brest.
PHILIPPON, professeur honoraire de l'Université, 19 rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
PIERRE (Mlle), institutrice publique à Poullan.
PILORGÉ (Jean), agriculteur à Kernours, Quimperlé.
PILVEN (docteur), rue de l'Hospice, Quimper.
PITT-WALS (Mme), maison de la Retraite, 27 rue des Reguaires, Quimper.
PLATEAU, artiste-peintre, 62 quai de l'Odet, Quimper.
PLŒUC (marquis de), château de Kerambleïs, en Plomelin.
POBÉGUIN, administrateur du Sud-Finistère, rue du Parc, Quimper.
POMPERY (vicomte de), château de Trémarec, en Landudal.
PONDAVEN (abbé), 31 rue de Douarnenez, Quimper.
POULIQUEN (Mme), 46 rue d'Aiguillon, Brest.
QUÉINNEC (Jacques), notaire, Pont-l'Abbé.
QUÉINNEC (François), avoué, 20 rue Astor, Quimper.
QUÉINNEC (Mlle Marguerite-Marie), rue Saint-Guénal, Landivisiau.
QUILLIEN, 18 rue Faidherbe, Lille.
QUIMPER (Bibliothèque de la ville de).
QUINIOU, instituteur à Plouégat-Moysan (Finistère).
RAISON (Étienne), 26 chaussée de la Madeleine, Nantes.
RENAULT (docteur), rue René Madec, Quimper.
RIVERIEULX (Robert de), avocat, 18 rue Jean Macé, Brest.

ROBERT (Ernest), 13 rue des Orfèvres, Vannes.
ROGER (Mme F.), rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
ROLLAND (abbé), recteur de Bourg-Blanc, par Plabennec.
ROLLAND, entrepreneur, rue du Frout, Quimper.
ROSMORDUC (comte de), Trémel (Côtes-du-Nord).
ROUDIÈRE (lieutenant-colonel), 54 quai de l'Odet, Quimper.
ROULL (Mgr), curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.
ROUSSEAU (docteur), 33 rue du Château, Brest.
ROUXEAU (docteur Alfred), professeur à l'École de médecine, 3 rue de l'Héronnière, Nantes.
RUELLAN, professeur au lycée La Tour d'Auvergne, Quimper.
RUER, architecte à Douarnenez.
SAINT-LAURENT (lieutenant-colonel de), 79 avenue Bosquet, Paris (7e).
SALAUN (Mlle Aline), maison Rossi, boulevard de Kerguélen, Quimper.
SALIN (Y.-M.), villa Kerantré-en-Mer, Moëlan.
SAUVAGE (Mme), institutrice publique à Douarnenez.
SAVINA (Jean), professeur à l'École primaire supérieure, rue du Pont, Douarnenez.
SCHEMIDT, négociant, 21 rue Laënnec, Douarnenez.
SERRET (M.), villa Ker-Tan, Bénodet, et 89 rue de la Pompe, Paris (16e).
SIMON (Lucien), artiste-peintre, Sainte-Marine en Combrit, et 3bis rue Cassini, Paris (14e).
SIMOTTEL (René), 91 rue Jean Jaurès, Brest.
STÉPHAN (Mme), institutrice publique, 34 rue Le Déan, Quimper.
SUPÉRIEUR (LE) du Grand-Séminaire à Quimper.
SUREL (Victor), peintre-décorateur, 25 place des Halles, Morlaix.
TABURET (H.), négociant, Saint-Renan.
TARACOLE (Mlle), directrice de l'École pratique d'Industrie et d'Enseignement ménager, Brest.
TASSIN, architecte, rue de Douarnenez, Quimper.
THÉVEN DE GUÉLÉRAN, Plouescat.
TOIRAY, maire de Concarneau, villa des Haudriettes, Concarneau.

TOULEMONT (Léon), receveur de l'Enregistrem^t, Plouescat.
TOZZA (M^lle Angèle), chemin de l'Hippodrome, Quimper.
TRAON (abbé), à Saint-Pol-de-Léon.
TRÉAL (Hugues), commis des P. T. T., Morlaix.
TRÉMINTIN, conseiller général, maire de Plouescat.
TRÉVIDIC (Alphonse), place Saint-Mathieu, Quimper.
TRISTANI (M^me), rue de Rosmadec, Quimper.
TROALEN (M^me), institutrice publique, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.
TROCHET, rue de la Mairie, Quimper.
TURGY (M^me la baronne de), rue du Palais, Quimper.
UGUEN (abbé), supérieur du Petit-Séminaire, Pont-Croix.
VALLAUX (Camille), professeur au lycée Janson de Sailly, 1 rue du Capitaine-Scott, Paris (15^e).
VÉRANT (Jean), notaire, rue de Paris, Morlaix.
VÉRON (M^lle), 6 rue du Château, Brest.
VILLARD, manoir de Rosmaria, à Locmaria, Quimper.
VILLARD (Abel), artiste-peintre, rue de Douarnenez, Quimper.
VILLIERS DU TERRAGE (baron Marc de), château de Kerminihy, Rosporden.
VINCE (commandant), 24 rue du Parc, Quimper.
VINCENT, directeur du Laboratoire départemental et de la Station agronomique, à Quimper.
VOURCH (docteur), Plomodiern.
WHIDDEN (M^lle H.) au Porsmeur, Morlaix.
WILER (M^me), bourg de Fouesnant.
WIMEL (Pierre), employé des P. T. T., Quimper.

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone, Bône.

Bouches-du-Rhône. — Académie d'Aix.

Calvados. — Société des Antiquaires de Normandie, Caen.

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, Aurillac.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure, Saintes.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, Saintes.

Côtes-du-Nord. — Association bretonne, Saint-Brieuc.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

Archives du département, Saint-Brieuc.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.

Finistère. — Archives du département, Quimper.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde, Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France, hôtel d'Assézat, Toulouse.

Ille-et-Vilaine. — M. le bibliothécaire de l'Université (Annales de Bretagne), Rennes.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Société géologique et minéralogique de Bretagne, Rennes.

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale, Grenoble.

Loire-Inférieure. — Archives du département, Nantes.

Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan, Vannes.

Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord, Lille.

Bulletin de l'Université de Lille.

Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine, Le Mans.

Seine, Paris. — M. le Ministre de l'Instruction publique et et des Beaux-Arts (Comité des travaux historiques et scientifiques).

Bibliothèque de l'Institut de France.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque Nationale.

M. le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.

M. le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 19, rue Spontini (6e arr.).

Société française d'Archéologie, 8 rue Châteaubriand (8e arr.).

Seine-Inférieure. — Société hâvraise d'études diverses.

Somme. — Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

Tarn et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

Services Mensuels

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, à l'évêché, Quimper.

Dépêche de Brest.

Journal des Débats, 17 rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris (1er).

ETRANGER

Angleterre. — Royal institution of Cornwall (Truro, Cornwall).

Société Jersiaise, Saint-Hélier, île de Jersey.

Belgique. — *Analecta Bollandiana* publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775 boulevard Militaire).

Société d'archéologie de Bruxelles (11 rue Ravenstein).

Revue Mabillon publiée par les Bénédictins de l'Abbaye de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur.

États-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution. Washington.

Finlande. — Société archéologique de Finlande. Helsingfors.

Italie. — Société archéologique de la province de Côme.

Societâ piemontese di archeologia e belle arti, via Napione 2, Torino.

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Suisse. — Société Neuchâteloise de géographie (Neuchâtel).

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 31 Janvier 1924

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

MM. le docteur Lagriffe et Le Dault se sont fait excuser.

Mme Tristani, de Quimper, présentée par Mlle Bablet et M. Plateau, est admise dans la Société.

M. le Président informe la Société du classement de monuments mégalithiques dans la région du Sud-Finistère : menhir de Luguénès et allée de Ty-ar-C'horriquet en Beuzec-Cap-Sizun ; dolmen de Penker-Bloaz et lech d'Ar-Groëz-Veur en Ploméur ; dolmen de Ty-Sant-Dénès en Saint-Goazec ; menhir de la place du bourg à Plonéour-Lanvern. Sont également classés, le dolmen sans table de Beg-ar-Vir et le menhir debout de Traonigou-Mezou en Porspoder.

M. le Président communique une lettre reçue d'un de ses correspondants et rapportant que le raz-de-marée du 9 janvier aurait mis à jour, à l'île de Sein, des substructions anciennes. M. Le Carguet, qui a déjà rapporté dans notre *Bulletin* (en 1897) les effets du raz-de-marée de 1896 à l'île de Sein, fait savoir, sur les dires d'une îlienne digne de foi, que le dernier raz-de-marée n'a mis à nu aucun vestige ancien et n'a du reste causé que peu de dégâts.

IV

M. Ogès fait connaître que le même raz-de-marée a mis au jour des tuiles romaines et des traces de constructions à l'extrême pointe de Combrit, près du petit fort.

M. le Président signale l'importante découverte récemment faite par M. Dottin, concernant la langue gauloise. Il a trouvé la liste complète des noms des dix premiers nombres ordinaux employés au Ier siècle de notre ère. Des précisions seront ultérieurement données à ce sujet.

M. le Président annonce l'apparition d'une circulaire ministérielle invitant les instituteurs à collaborer activement aux travaux de recherches et d'études entrepris dans le domaine des civilisations préhistoriques. Il rappelle que la Société archéologique du Finistère avait, dès sa fondation, adressé aux instituteurs du département un questionnaire établi dans une pensée analogue. Plusieurs correspondants fournirent alors des renseignements intéressants, qui se trouvent consignés dans la collection du *Bulletin*.

M. Ruellan exprime le souhait que des indications précises soient fournies sur les stations préhistoriques, en vue de la constitution d'un *atlas préhistorique*.

M. le Président présente la copie d'une lettre adressée de Brest, le 2 avril 1780, par le baron de Montesquieu au marquis de Saint-Chamand, et donnant quelques détails sur l'aspect de Brest à l'époque de la guerre d'Amérique. Cette lettre, conservée aux archives de l'Aube, sera publiée dans le *Bulletin*.

M. Savina, faisant remarquer la difficulté qu'il y a à savoir exactement ce que pouvait être le chiffre de la population de Brest au XVIIIe siècle, attire l'attention de la Société sur l'intérêt des études démographiques en général et sur le parti qui devrait être tiré en particulier

des anciens registres paroissiaux conservés dans les mairies Il serait à désirer que dans chaque commune il se trouvât un chercheur pour se livrer à un dépouillement des registres en vue d'établir des statistiques et de recueillir les actes concernant les principaux habitants. M. le Président donne des renseignements rassurants en ce qui concerne l'avenir des archives communales dans les villes et les bourgs les plus peuplés, mais, dans les petites communes, il croit impossible d'arriver à un résultat pratiquement satisfaisant sans appel à l'initiative privée. Sur la proposition de M. Savina, il est décidé qu'une lettre sera adressée à M. l'Inspecteur d'Académie pour lui demander de vouloir bien signaler à MM. les Instituteurs et à M^mes^ les Institutrices la valeur que la Société archéologique attacherait à une collaboration de leur part. Une démarche analogue sera faite auprès de M. le directeur du *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*.

M. Le Guennec présente deux textes de faire-part de décès, datés de 1588, dont il a pris copie aux archives du château de Lesquiffiou en Pleyber-Christ.

M. Savina achève la lecture de son mémoire sur la correspondance d'Ange Conen de Saint-Luc. Ce mémoire sera très prochainement publié dans le *Bulletin*.

La séance est levée à 4 heures un quart.

Le Secrétaire, *Le Président,*

L. OGÈS. H. WAQUET.

Publications reçues :

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier 1924.

Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, tome IV, fasc. I, 1923.

Bulletin de la Société jersiaise, 1923.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1922.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1923.

Bulletin de l'Académie delphinale, 1922.

Fornvännen meddelanden från K Vitterhets historie och antikvitets Akademien, 1922

Recueil des publications de la Société havraise d'Études diverses, 2e trimestre de 1923

Annexe au Procès-Verbal

BREST EN 1780

Parmi les nombreuses pièces d'une correspondance fort intéressante pour l'histoire de la guerre de l'Indépendance américaine, nous relevons aux Archives de l'Aube (E 986) une lettre où Charles-Louis de Secondat, baron de Montesquieu, expose au marquis de Saint-Chamant les impressions qu'il a éprouvées à Brest. Ce baron de Montesquieu n'est autre que le petit-fils de l'auteur de l'*Esprit des Lois*. Sa lettre est datée de : Brest, 2 avril 1780.

« J'ai vu Brest le mieux que j'ai pu depuis huit jours. Se « peut-il que le centre de notre puissance maritime manque

« des bâtiments nécessaires pour loger nos matelots. qui « arrivent d'un long voyage et ceux qui se disposent à « s'embarquer ? Se peut-il que les malheureux soient « entassés dans des cabarets et chez des femmes de mau- « vaise vie, et que l'on les dispose de cette manière à faire « de longs et pénibles voyages ? Le port m'a paru très « beau ; il me semble cependant qu'il n'est fait que de pièces « de rapport et que l'on n'a pas formé un grand plan avant « que de le commencer. Brest, à ce qu'on m'a dit, renferme « ordinairement 35000 habitants. Ce nombre, en temps « d'armement, est porté à 55000. L'année dernière, il a été « porté, dit-on, à 90000. Les rues sont d'une malpropreté « dégoûtante ; je suis convaincu que c'est faute de soins et « et non par un vice local que Brest est malsain. Il est mort « 9000 matelots à la fin de la campagne derniére. Quelle « prodigieuse consommation d'une espèce si rare et si « précieuse ! On remédiroit, je crois, à cet abus si l'on « bâtissoit de belles et vastes cazernes, tant pour les ma- « telots partants que pour ceux qui arriveni. »

Il est très difficile de connaître le chiffre exact de la population des villes françaises du XVIII[e] siècle. Il semble qu'en indiquant comme normal pour Brest celui de 35000 habitants, le baron de Montesquieu soit allé un peu trop loin ; celui de 22 à 25000 serait sans doute plus proche de la vérité (1). En tout cas, ce qu'il y a lieu de noter, c'est l'importance des mouvements de troupes, surtout en 1779. Brest était alors le plus grand port du la marine royale. D'un autre point de vue, le témoignage fourni par cette lettre complète et confirme les très curieuses *Notes d'un voyage en Bretagne* (2) effectué également en 1780 par un certain Louis Desjobert, qui séjourna plusieurs jours à Brest et y vit beaucoup de gens et beaucoup de choses. « Mon séjour à « Brest, écrit-il, a été assez désagréable, car j'y ai eu mauvais

---

(1) *Inventaire sommaire des Archives départementales du Finistère,* T. II, Introduction, p. VI.

(2) *Revue de Bretagne,* février et mars 1910.

« temps. J'étais fort mal logé dans une maison des plus « malpropres, ayant au-dessus de moi des voisins qui faisaient « un bruit incommode et continuel, marchant avec des sabots « sur des planchers fort minces, chantant tantôt le *Te Deum* « ou le *De Profundis*, des ariettes de la comédie italienne, « ayant chiens, chats, perroquets, haut bois, etc. J'avais « beaucoup de peine à travailler..... La ville est assez bien « percée et mieux qu'on ne le dit ; les rues de Siam, Grande « rue, de la communauté de Saint-Yves, sont fort belles. Le « port est, quand il pleut, d'une saleté abominable, et il est « bien étonnant que le Roi ne fasse pas la dépense de le paver ; « cela ne coûterait pas 100.000 fr., qui n'est pas la 10e partie « d'un seul vaisseau de ligne de 100 canons. Cela est bien « malsain et désagréable pour ceux qui y passent leur vie... « Il y a un grand café à côté de la Comédie, où j'ai déjeuné « deux fois : mauvais orgeat, mauvaise bavaroise, détes- « tables petits pains. »

H. W.

Séance du 27 Février 1924

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

MM. le Dr Picquenard et Le Dault se sont fait excuser.

Sont admis comme membres de la Société : Mlle Labarre, directrice du lycée Brizeux, présentée par Mlles Leczinska et Lesage ; — Mlle Widdhen, de Morlaix, présentée par MM. Gourvil et Le Guennec ; — M. l'abbé Perrot, vicaire à Plouguerneau, présenté par MM. le chanoine Abgrall et Le Guennec ; — M. Paul Le Pennec, conservateur des hypothèques à Châteaulin, présenté par MM. Henri Le Pennec et Le Guennec.

M. le Président donne lecture de la lettre qu'il a adressée à M. l'Inspecteur d'Académie, pour solliciter le concours des instituteurs, en vue d'établir dans chaque commune les relevés statistiques des anciens registres de l'état-civil, et le relevé textuel des actes concernant des personnalités importantes. Les comptes-rendus les plus intéressants seront insérés dans le *Bulletin* de la Société archéologique qui sera adressé gratuitement aux auteurs, même s'ils ne font pas partie de notre Société.

M. le Président annonce le classement de plusieurs monuments mégalithiques : menhirs du bois du Duc en Spézet ; — les quatre menhirs de l'alignement de Saint-Denec ; le dolmen de Mézou-Poulyot, le dolmen et le

menhir de Kerivoret, les deux menhirs de Mesdoun, les cromlec'hs de Pors-an-Toullou et d'Ar-Verret, en Pors-poder ; — les trois menhirs et les deux dolmens en ruines de Goarem-Roc'h-Toul près de Croas-an-Teurec en Saint-Goazec.

M. le préfet J. Desmars, dont les démarches et les instances personnelles ne cessent d'appuyer très efficacement les initiatives de la Société dont il est président d'honneur, a réussi à faire conserver à la France le tombeau de Troïlus de Mondragon, qu'un antiquaire parisien se disposait à vendre à l'étranger. Le classement définitif de ce monument a été prononcé à la date du 2 février 1924 par décret de M. le Président de la République.

Revenant sur la question de l'affichage aux alentours des monuments classés, M. le Président annonce que la Commission des Sites et Monuments pittoresques, récemment consultée, a confirmé sans réserve la réponse faite par lui à l'un de nos confrères dans la séance du mois de novembre dernier. Aucune loi n'empêche l'affichage sur les maisons particulières, même situées à proximité de monuments classés. Il n'en est pas de même pour l'établissement de panneaux-réclames et pour l'affichage sur les monuments publics ; M. le Préfet se propose de remettre en vigueur l'arrêté du mois de juin 1914 interdisant l'affichage sur les murs de l'ancien évêché.

M. Abgrall remet au nom de M. Masseron une brochure sur l'iconographie de saint Yves. M. Masseron, qui en est l'auteur, destine cet exemplaire à la bibliothèque de la Société.

M. Cormier fait une intéressante causerie sur le pittoresque moulin de Chef-du-Bois dont il est le propriétaire. Ce moulin est situé sur la route de Quimper à Concarneau, à environ 8 kilomètres de cette dernière ville. Des recher-

ches sagaces ont permis à M. Cormier de fixer à la deuxième moitié du XVI^e^ siècle la date approximative de la construction de ce moulin, qui est un beau spécimen des anciens moulins de notre région.

M. Le Guennec communique quelques photographies prises par M. Des Bouillons, de Rennes, dans les manuscrits du président de Robien conservés à la bibliothèque de Rennes. Ces photographies reproduisent des plans et des planches coloriés exécutés vers 1740 et représentant des vues de Quimper, Morlaix et Saint-Pol-de-Léon, ainsi que divers monuments actuellement disparus.

M. Le Guennec présente aussi un opuscule parfaitement conservé, imprimé à Paris en 1576. Cet ouvrage appartenant à M. Le Goaziou est une traduction en langue bretonne du fameux catéchisme du Père Canisius, traduction due à Gilles de Kerampuil, recteur de Cléden-Poher.

Une lettre de M. Troalen, ingénieur des travaux publics de l'Etat, signale la menace de destruction qui pèse sur les ruines de l'église de Saint-Colomban en Quimperlé. Il annonce la récente trouvaille, au cours de travaux d'adduction d'eau, d'une cachette de fondeur contenant des armes de bronze qui ont été déposées à la mairie de Quimperlé, et d'une pierre sculptée encastrée dans le parapet du quai de l'Ellé. Une démarche sera faite auprès de l'Administration des Monuments historiques afin d'obtenir le classement des pittoresques et intéressantes ruines de Saint-Colomban.

M. le Président soumet le programme de deux excursions projetées pour la belle saison. L'une aurait lieu dans la région de Concarneau, Pont-Aven, Bannalec ; l'autre dans la région de Briec.

En terminant, M. le Président signale l'apparition de la *Revue d'histoire franciscaine*, qui se propose d'établir

un répertoire iconographique relatif à saint François d'Assise, et sollicite à cet effet des renseignements accompagnés, autant que possible, de photographies ou de dessins.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, L. OGÈS.

Le Président, H. WAQUET.

Annexe au Procès-Verbal

UNE PAROISSE DISPARUE EN CORNOUAILLE

Les anciens pouillés citent en Cornouaille, dans l'archidiaconé de Poher, une paroisse désignée sous le nom de *Plebs Montis.* La première mention qu'on en ait se trouve dans un compte de 1330 ; plus tard, un compte de 1368, plus explicite, mentionne *Plebs Montis*, *alias Locqueuret ;* enfin les documents postérieurs ne font plus allusion à la *Plebs Montis*, et ne parlent plus que de *Loqueffret* (1).

Plebs Montis apparaît comme la transcription latine d'un nom breton *Plou menez,* la paroisse de la montagne, transcription peut-être interprétative ; quoiqu'il en soit, un nom de lieu a gardé le souvenir de l'agglomération qui était le chef-lieu de cette paroisse, c'est *Plouénez* en Brennilis (2),

---

(1) A. Longnon, *Pouillés de Tours*, pp 302-305 ; Pouillés publiés à la suite du *Cart. de Redon,* p. 535 (en notant que c'est à tort que Courson a lu *alias Locquirec.* Locquirec n'est pas en Cornouaille, mais dans le Tréguier, aux enclaves de Dol). *Cartul. de Quimper*, p. 14 et n. p. 11.

(2) Cadastre et carte Etat-Major.

canton de Pleyben ; Brennilis faisait jadis partie de la trêve de Loqueffret et n'est devenu une commune qu'à la fin du XIXe siècle, en 1884 ; il n'y avait primitivement à Brennilis qu'une chapelle de pèlerinage ; l'édifice actuel fut commencé en 1485, comme l'indique une inscription sur le monument (1). L'antique paroisse de *Plebs Montis* a donc entièrement disparue, puisque le lieu où s'était élevé le bourg paroissial de *Plouénez* était passé dans le territoire de Loqueffret, trêve de Plonévez-du-Faou.

La géographie ecclésiastique ancienne de cette région est assez complexe (2) ; ce pays de montagnes, de landes et de marais, a été peuplé très tard ; le terrain est peu propre à l'agriculture ; la population y est rare. Les limites naturelles précises font défaut du côté des landes, lesquelles sont demeurées longtemps indivises entre les paroisses (3). En outre, l'installation des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à La Feuillée a bouleversé l'organisation ecclésiastique du voisinage immédiat par l'érection d'une paroisse au chef-lieu de leur commanderie de La Feuillée. Cette nouvelle paroisse, prélevée sur Berrien, a détaché du territoire de cette paroisse un tronçon complètement isolé, le Botmeur, qui cependant continua à relever de Berrien (4).

On ne sait pas les circonstances qui ont déterminé la disparition de la paroisse de Plouénez, probablement vers la première moitié du XIVe siècle ; c'était un pays très pauvre,

---

(1) *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère,* 1915, p. 192.

(2) L'on s'en rend facilement compte en voyant avec quelles difficultés on a cherché à établir le texte de la pièce XXXV du *Cartulaire de Landévennec.*

(3) Camille Vallaux, *Plaidoyer pour la chapelle des Bergers,* dans le *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère,* 1920, pp. 187-199.

(4) Voir à ce sujet la triste situation des gens du Botmeur, privés du culte du fait de cet isolement et qui réclamaient l'érection d'une chapelle tréviale *(Notices sur les paroisses...* par les chanoines Peyron et Abgrall, t. I, p. 242) La situation d'une trêve complètement détachée de la paroisse est une exception formelle ; on n'en rencontre d'exemples que pour les enclaves doloises (Locquirec et Lanmeur, Lanleff et Lanloup, Coadout et Magoar), mais le cas des enclaves doloises est complètement différent.

peut-être ne pouvait-il subvenir à l'entretien de son église et de ses desservants. Les ravages des guerres, les incendies ou la contagion ont pu faire disparaître un moment les habitants ; ensuite la paroisse n'aurait pas été reconstituée. Peut-être aussi, frappée d'interdit, s'est-elle trouvée abandonnée à son triste sort et finalement oubliée.

L'établissement de Loqueffret, plus récent, puisque c'est un *Loc* et qu'il resta une trêve de Plonévez-du-Faou, recueillit les deshérités de l'ancienne paroisse en même temps qu'il annexa le territoire. Plouyé semble avoir pris sa part aussi, puisque son territoire empiète au delà d'une petite rivière qui paraît avoir été la limite naturelle des anciennes paroisses. Berrien, par sa trêve du Huelgoat, semble aussi avoir mordu sur Plouénez ; au nord il ne semble pas y avoir eu de changements, puisque, même après l'érection d'une paroisse à La Feuillée par les Hospitaliers, Le Botmeur a continué à relever de Berrien, ce qui indique que Le Botmeur avait toujours relevé de Berrien (1).

Au cours du XIX^e^ siècle le petit hameau de Brennilis est devenu chef-lieu de commune ; l'antique paroisse se trouvait reconstituée en partie, mais sous un autre nom. Cependant un détail administratif rappelle les péripéties par lesquelles avait passé ce territoire : Brennilis continue à relever du canton de Pleyben, dont le chef-lieu est à plus de 25 kilomètres, — alors que Le Huelgoat, autre chef-lieu de canton, est limitrophe, — parce que Brennilis avait appartenu à Loqueffret, qui appartient au canton de Pleyben.

Telle est la courte histoire de cette paroisse disparue, dont seul le nom, gardé par un petit hameau, consacre le souvenir.

LARGILLIÈRE.

---

(1) Des correspondances de noms de lieu : *Le Botmeur* et *Le Botbihan* en La Feuillée, *Trédudon* en La Feuillée, et *Trédudon-Le-Moine* en Berrien, correspondances qui, généralement, n'existent qu'à l'intérieur d'une même paroisse, primitive, indiquent que Le Botmeur et La Feuillée ont dès le principe relevé de Berrien.

XV

CHRONIQUE

Dans le volume de 1923 des *Mémoires* de la Société polymathique du Morbihan se remarque un article de M. Louis Marsille sur l'*Age du fer dans le Morbihan.* Quoique strictement limité au département du Morbihan, il mérite d'être lu et consulté par les archéologues du Finistère à cause des termes de comparaison qu'ils y trouveront ; des figures très nettes complètent les indications topographiques et les descriptions. Le même volume de *Mémoires* contient aussi une série de notices, de valeur assez inégale, sur *Les saints guérisseurs bretons du diocèse de Vannes* par M. André Viaud-Grand-Marais ; parmi ces saints il y en a qui appartiennent au Léon, à la Cornouaille ou au Tréguier : Ivy, Cado, Urlo, Efflam, Yves, Guénolé, etc. Enfin les historiens de Brest auront intérêt à ne pas laisser de côté l'histoire, retracée par M. H. Du Halgouët, de la faillite en 1782 de *Henri de Rohan-Guémené, seigneur de Lorient et de Brest-Recouvrance.*

*
**

Les *Notes sur l'évolution des cours d'eau* par R. Musset, insérées dans le fascicule 1 du tome IV (1923) du *Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne,* comportent onze pages de considérations très scientifiques et de croquis instructifs sur les estuaires et les cours de l'Aber-Vrac'h et de l'Aber-Benoît et sur le réseau hydrographique de la région du Léon. Pourquoi la rivière de l'Aber-Benoît, d'un bassin actuellement plus étendu que celui de sa voisine l'Aber-Vrac'h, a-t-elle un lit rocheux moins profond que le sien ? La cause, répond M. Musset, doit en être cherché en amont. Les deux rivières représentent la partie inférieure de fleuves primitivement plus longs et plus puissants qu'aujourd'hui et dont l'ancien cours est indiqué par le tracé de petits affluents de droite et même de gauche de l'Elorn ;

c'est cette dernière rivière qui, à la suite d'un affaissement relatif de la région — depuis submergée — de la rade de Brest, a capturé les parties supérieures de ces cours d'eau. L'Aber-Benoît, moins riche en eau que l'Aber-Vrac'h avant la capture, a moins creusé son estuaire.

*
**

Une agréable brochure vient d'être consacrée à saint Yves dans la collection l'*Art et les Saints* de la librairie Laurens (Paris, s. d., petit in-8° de 64 pages). L'auteur, M. Alexandre Masseron, est avocat, breton, amateur érudit d'hagiographie et d'iconographie ; les titres ne lui manquaient pas pour célébrer avec science et sympathie le très vertueux et grand Trégorrois dont une vénération universelle a fait le patron de la gent avocassière et, en général — car Yves de Kermartin fut aussi un juge — de tous les robins. Cette brochure comprend, étroitement mêlés, un album et une biographie. L'album, présenté très soigneusement, reproduit les plus belles ou expressives représentations de saint Yves dont M. Masseron a eu connaissance. La biographie, concise et qui ne visait pas à la nouveauté, a été composée d'après quelques livres fondamentaux, adroitement utilisés. Voilà d'excellente vulgarisation, d'une excellence trop rare, à laquelle ne nous avait pas habitués les opuscules déjà publiés sur la Bretagne par la même maison Laurens. En ce qui concerne l'iconographie locale de saint Yves, il n'est qu'une œuvre dont on puisse regretter l'absence : c'est un tableau du XVII^e^ siècle, conservé au musée archéologique de Quimper et montrant le saint official dans l'exercice de ses fonctions. Qu'on ne croie pas qu'il vaille le Sodoma de San-Gimignano, mais il est curieux et peut-être unique en son genre.

H. W.

Séance du 27 Mars 1924

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Sont admis dans la Société : M. René Rodallec, propriétaire à Kerlisquidic en Riec-sur-Bélon, présenté par MM. A. Gourcuff et M. Joncourt, et M. Jean Le Rumeur, agent-voyer en retraite à Huelgoat, présenté par MM. le chanoine Abgrall et Le Guennec.

M. le Président communique une lettre de M. Le Dault qui, empêché par ses occupations de venir aux séances, remet sa démission de secrétaire. Il sera pourvu le mois prochain à son remplacement.

M. Chaussepied présente le relevé qu'il a fait du clocher de Ploaré pour les archives des Monuments historiques. Sur la demande de M. le Président, il promet de communiquer à la Société, pour le *Bulletin*, une notice relative aux particularités de construction de ce bel édifice.

M. Cormier fait part de son adhésion au projet d'inscription sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques du Moulin à eau de Chef-du-Bois, dont il est propriétaire, en La Forêt-Fouesnant.

M. le Président rend compte des démarches qu'il a faites en vue d'obtenir la conservation des ruines de Saint-Colomban de Quimperlé et dont il y a lieu d'espérer une bonne issue.

Lecture est donnée, d'après le *Bulletin de l'Enseignement primaire* du département, du questionnaire adressé à MM. les Instituteurs publics concernant les grottes, les mégalithes, camps, sépultures etc., des époques préhistoriques. M. l'Inspecteur d'Académie a bien voulu insérer à la suite de ce questionnaire officiel la lettre que lui avait adressée M. Waquet, au nom de la Société archéologique, pour attirer l'attention du personnel de l'enseignement primaire sur l'efficacité du concours qu'il pourrait apporter aux études biographiques et statistiques par le dépouillement des archives des communes. En recommandant cette lettre à MM. les instituteurs, M. l'Inspecteur d'Académie a témoigné aux recherches historiques un intérêt dont la Société lui sera reconnaissante.

M. Chaussepied est chargé de voir ce qui pourrait être sauvé de la petite chapelle de Saint-Jean, sise dans la commune du Trévoux, et qui, ruinée depuis longtemps, va prochainement être démolie.

M. Le Guennec, trésorier, rend compte de sa gestion de 1923. Après examen et approbation des comptes, il est décidé qu'à l'avenir les cartes de sociétaires ne seront remises que moyennant un droit d'un franc. Il est rappelé que ces cartes donnent droit à l'entrée graluite au Musée départemental d'archéologie et peuvent, en outre, faciliter la visite de divers monuments et collections dans le reste de la France.

M. le Président donne connaissance d'une curieuse pièce de vers, relative à l'origine de l'étang de Brézal en Plounéventer. Cette pièce, qui provient des archives de M. de Jacquelot du Boisrouvray, est due au spirituel abbé de Boisbilly, mort à Quimper en 1786.

M. Le Guennec présente un petit volume in-12, imprimé à Paris en 1697, ayant pour titre « *L'Oratoire du Cœur* », et pour auteur Maurice Le Gall de Kerdu, recteur de

Servel au diocèse de Tréguier, né à Morlaix le 8 février 1633. *L'Oratoire du Cœur* a eu en 1838 une nouvelle édition par les soins d'une religieuse bretonne, M^lle^ de La Fruglaye.

Une lettre de M. le D^r^ Carré, de Plouescat, fournit des indications sur un mégalithe de cette commune, sorte de grand dolmen à demi enfoui sous un monticule avec un couloir d'entrée et une chambre souterraine aux parois formées de gros blocs de pierre. Des détails complémentaires sur la situation et la construction de ce monument seront demandés à M. le D^r^ Carré.

La séance est levée à 4 heures.

Pour le Secrétaire empêché :

Le Trésorier, L. LE GUENNEC.

Le Président, H. WAQUET.

Publications reçues :

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, mars-avril 1924.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1923.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1923, n^os^ 1 et 2.

Revue d'histoire franciscaine, n^e^ 1, janvier 1924.

Revue Mabillon, janvier 1924.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1^re^ livraison de 1924.

Saint Yves par Alexandre Masseron, Paris, Laurens [s. d.], petit in-8° de 64 p. (collection L'Art et les Saints).

Nombre de Sociétaires
au 1er Janvier 1924 :
352

Société Archéologique du Finistère

Exercice financier 1923

RECETTES

Cotisation des Sociétaires	5.150 »»
Subvention départementale	500 »»
— du Ministère de l'Instructn publique.	700 »»
Produit des Conférences	257 30
— des Excursions	752 50
Vente des collections, bulletins, cartulaires, etc.	462 60
Intérêts du titre de rente	22 50
— du livret de Caisse d'épargne	0 90
— du titre de l'Emprunt 6 %	60 »»
TOTAL	7.905 80

DÉPENSES

Impression du Bulletin	5.267 85
Impressions diverses	217 »»
Fournitures diverses pour les Conférences	7 95
Ports ; affranchissements ; frais d'encaissement	183 75
Dessins, cartes et clichés pour le Bulletin	192 95
Facture Villard (clichés projections Conférences).	578 65
Frais des promenades	775 60
Facture Sud-Finistère-Electrique	61 25
— Naëlou	37 25
— Autrou pour chaises et tapis	248 60
Six cartons pour classement clichés, à 7.50 l'un.	45 »»
Frais divers	118 50
Brochage	15 »»
Honoraires du Trésorier	100 »»
— du Sous-bibliothécaire	100 »»
TOTAL	7.949 35
Recettes d'autre part	7.905 80
Déficit	43 55

Actif au 31 Décembre 1923 :

Livret de Caisse d'épargne	18 »»
Titre de rente 3 %	500 »»
Bons de la Défense Nationale	500 »»
Titre de l'Emprunt 6 %	1.000 »»
Espèces	69 13
TOTAL	2087 13

L'Actif au 31 Décembre 1922 était de	2.130 68
L'Actif au 31 Décembre 1923 est de	2.087 13
Différence égale à l'excédent des Dépenses.	43.55

Le Trésorier, L. LE GUENNEC

Vu et approuvé par les *Membres de la Commission des Finances :*
CH. CHAUSSEPIED, F. PLATEAU, Dr LAGRIFFE.

Séance du 24 Avril 1924

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. Changarnier, directeur de l'usine à gaz de Douarnenez, présenté par MM. le Dr Mennereul et Savina, est admis comme membre de la Société.

Conformément à la décision prise à la séance du 27 mars, il est procédé au remplacement de M. Le Dault, secrétaire démissionnaire. M. Savina, élu secrétaire, prend place au bureau.

M. le Président rend compte du résultat de la visite que M. Chaussepied a faite de la chapelle de Saint-Jean, en Trévoux. Le propriétaire serait disposé à conserver le clocher et la pierre d'autel si la Société archéologique consentait à contribuer aux frais de consolidation du monument. L'état des finances de la Société ne permettant pas une dépense de ce genre, en faveur d'un édifice dont la valeur architecturale est médiocre, il est décidé qu'il n'y a plus lieu d'intervenir.

M. le Président annonce que M. Le Guennec, trésorier de la Société, vient d'être nommé conservateur de la bibliothèque municipale de Quimper et lui présente ses félicitations auxquelles s'associent chaleureusement tous les membres présents. M. Le Guennec a été également

chargé des archives de la ville, qui pourront ainsi recevoir une bonne organisation.

Les sympathies de la Société suivront M. Frédéric Le Guyader dans sa retraite. Le poète aimé de l'*Ère bretonne* et de *La chanson du cidre* a dû renoncer aux fonctions, devenues trop lourdes pour lui, de bibliothécaire, mais son activité intellectuelle est demeurée intacte. Il vient de publier son *Théâtre complet* comprenant une trilogie dramatique du XVII^e^ siècle et deux drames historiques. Tous les amateurs de beaux vers sonores et d'émouvantes péripéties liront avec joie ce livre où le grand talent du poète finistérien apparaît sous une face nouvelle.

M. le Ministre de l'Instruction publique. par un arrêté en date du 3 avril dernier, a nommé dans notre département trois correspondants de la Commission des monuments historiques (Section des antiquités et objets d'art) : M. Abel Villard, pour l'arrondissement de Quimper, M. Jullien, pour l'arrondissement de Brest, et M. Joncourt, de Brasparts, pour celui de Châteaulin.

M. le Président présente et analyse un mémoire que M. Joseph Loth, membre de l'Institut, lui a adressé en réponse à l'étude de M. Camille Vallaux sur les origines du peuple breton et sur la persistance de la langue bretonne, d'après les écrits d'Albert Travers. Ce mémoire paraîtra dans le *Bulletin*.

Un congrès panceltique doit avoir lieu à Quimper, au mois de septembre prochain, et comprendra diverses conférences, des représentations théâtrales bretonnes, des concours de costumes et de chansons, etc... A cette occasion serait organisé un défilé où figureraient les drapeaux des 34 anciens pays de Bretagne. Pour la réussite de cette manifestation bretonne, les organisateurs font appel au concours de la Société archéologique et surtout au concours bénévole de tous les Bretons et de

toutes les Bretonnes que l'œuvre pourrait intéresser particulièrement. La Société archéologique ne saurait refuser ses sympathies à une tentative de ce genre. Cependant, en ce qui regarde la nomenclature des anciens *pays* de Bretagne et les armoiries qui leur ont été attribuées par les organisateurs, certains membres tiennent à dire qu'il y a d'importantes critiques à faire. Il faut souhaiter que des reclifications nécessaires soient apportées à ce travail avant le congrès. Pour ce qui concerne les drapeaux, des renseignements complémentaires seront fournis à qui en fera la demande, par M. de l'Estourbeillon, 4, rue du Vieux-Colombier, Paris, 6e.

Le dernier jeudi du mois coïncidant avec la fête de l'Ascension, la prochaine réunion de la Société aura lieu le jeudi précédent, 22 mai.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, J. SAVINA.

Le Président, H. WAQUET.

Annexe au Procès-Verbal

L'ABBÉ JEAN-LOUIS LE LOUTRE ET LES ACADIENS

M. l'abbé Lanco, chanoine honoraire de Vannes et curé-doyen de Josselin, vient de publier dans *Le Lys* (1), bulletin paroissial de cette ville, une intéressante correspondance de l'abbé Le Loutre, missionnaire apostolique, avec le maréchal de camp baron de Warren, commandant pour le Roi à Belle-Isle, au sujet de l'établissement dans cette île de familles acadiennes, en 1764 et 1765. A la paix de 1763, le

---

(1) Supplément au N° de mars 1924.

gouvernement français avait recueilli 750 Acadiens prisonniers depuis huit ans en Angleterre, qui débarquèrent à Saint-Malo et à Morlaix vers le 21 mai 1763.

Précisément, cette dernière ville était le berceau de l'abbé Jean-Louis Le Loutre, né le 26 septembre 1709, et qui fut de 1740 à 1755 l'âme de la résistance française en Acadie. Sorti, lui aussi, des prisons anglaises, il s'occupa activement des réfugiés. Lorsque les Etats de Bretagne proposèrent au ministre d'établir à Belle-Isle les 77 familles recueillies à Morlaix, Choiseul chargea le digne abbé de la réalisation de cette œuvre bienfaisante. Les lettres publiées par M. l'abbé Lanco témoignent avec quel dévouement à toute épreuve le P. Le Loutre s'efforça d'assurer l'existence matérielle de ceux qui avait tant souffert pour la France.

Malheureusement, l'établissement de Belle-Isle ne put réussir. Dès 1769, nombre d'Acadiens avaient quitté l'île, où ils n'avaient trouvé que tracas et misère. En 1772, le baron de Warren adressait à l'abbé Le Loutre un pressant appel de détresse en faveur de ses pauvres colons. « N'oubliez pas, après tout ce que vous avez fait pour eux, dit-il en terminant, que vous êtes le Moyse de ces pauvres Israélites ». Comme un autre Moïse, en effet, l'abbé Le Loutre s'apprêtait à guider son peuple vers une nouvelle Terre-Promise, vers la Corse, qu'il avait visitée en 1771, lorsqu'il mourut subitement à Nantes en décembre 1772. Il avait dépensé ses forces et sa vie pour secourir, défendre, protéger les Acadiens, et il disparut avant d'avoir pu terminer sa tâche. Du moins, les descendants des victimes du « grand dérangement » ont conservé à l'abbé Le Loutre un pieux souvenir de reconnaissance, et c'est en l'exprimant avec émotion que M. l'abbé Lanco, lui-même arrière-petit-fils d'Acadiens de Belle-Isle, termine sa notice (1).

L. Le G.

---

(1) On trouvera de longs détails sur l'abbé Le Loutre dans *La Tragédie d'un Peuple (histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours)* par Emile Lauvrière, Paris, éditions Bossard, 1923, 2 vol. in-8, ouvrage existant à la Bibliothèque de Quimper.

Séance du 22 Mai 1924

Présidence de M. V. CORMIER, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. Waquet, président, s'est fait excuser.

M. Savina fait savoir que les lettres d'Ange Conen de Saint-Luc conservées aux Archives nationales, et qu'il a utilisées dans un récent article, ne sont pas toutes inédites. Un certain nombre d'entre elles ont été déjà publiées par M. Pierre de Vaissière dans son ouvrage, aujourd'hui épuisé : *Lettres d'aristocrates ; la Révolution racontée par des correspondances privées,* Paris, librairie Perrin (1907), petit in-8°. M. Savina signale tout l'intérêt que présentent pour notre histoire locale les diverses correspondances saisies comme pièces à conviction au Bot en l'an II. Du reste, il se propose de poursuivre l'étude des parties inédites de ce dossier et notamment d'essayer d'établir ce que fut le rôle des frères Trémaria de La Roque de Quimper, dont les imprudences compromirent la famille de Saint-Luc.

A propos de Victoire de Saint-Luc, M. Cormier ajoute que les fresques qui se voient encore dans la vieille chapelle du Pénity en La Forêt-Fouesnant, sont l'œuvre de son pinceau.

Communication est donnée du programme du congrès de l'*Association bretonne* qui se tiendra à Saint-Brieuc,

du 23 au 26 juin 1924. La partie de ce programme concernant l'évêché de Tréguier offre un intérêt particulier pour le Finistère, dont une partie appartenait à cet ancien diocèse. M. Picquenard, vice-président, représentera la Société à ce congrès et y prendra la parole sur les questions minières et forestières en Bretagne.

M. d'Elboux, membre de l'Association cambrienne, sollicite quelques renseignements sur les cérémonies de la messe de minuit en Armorique, dont il rapproche le nom breton *pelguent* du mot gallois *pylgeint* qui, en pays de Galles, désigne certaines prières spéciales aux matines de la Nativité. L'analogie des deux vocables semble témoigner de la communauté d'origine des particularités que présentent, en Armorique et en Galles, ces fêtes religieuses.

M. de Lécluse exhibe une pierre trouvée dans le camp retranché de Keranpape en Pouldergat. C'est un gros galet arrondi de micro-granulite, entouré d'une profonde rainure où devait s'insérer un anneau de fer. Un manche pouvant ainsi y être adapté, la pierre faisait l'office de percuteur ou broyeur. A proximité de cette pierre se trouvaient une meule, un vase brisé, une base de colonne et divers restes, indices probables de l'existence, en ce lieu, d'un autel ou *foculus* gallo-romain. Tous ces objets paraissent avoir été soumis à l'action d'un feu très ardent, car certaines parties en sont vitrifiées.

M. Picquenard signale le fait que le camp de Keranbars en Saint-Yvi est en ce moment très visible, le bois taillis qui le couvrait venant d'être coupé. Ce camp situé à 100 mètres de la voie ferrée, à 11 kilomètres de Quimper, est de forme carrée et mesure environ 30 mètres de côté. On y distingue des vestiges de tours.

M. Cormier présente la photographie d'une aquarelle de M. Surel, représentant le très bel escalier Renaissance

d'une ancienne maison de la place des Halles à Morlaix. Un croquis du même artiste figure le blason, soutenu par un angelot, qui décore la colonne centrale et qui porte *une fasce*, armoiries de la famille de Goezbriand, qui possédait ce vieux logis aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

M. Le Guennec présente des empreintes du cachet armorié d'une bague d'or, du poids de 13 grammes, trouvé récemment entre Carhaix et Callac. Il y a reconnu un écartelé aux 1 et 4 de du Parc, aux 2 et 3 de Coëtgoureden de Locmaria, sur le tout de Keymerc'h. Ce bijou semble dater du XVII^e^ siècle et a probablement appartenu au fameux Louis-François du Parc, marquis de Locmaria, dont Madame de Sévigné parle avec admiration dans quelques-unes de ses lettres.

M. Le Guennec présente aussi une carte postale de la collection de notre confrère M. Joncour, de Brasparts, représentant une grande pierre armoriée découverte dans les ruines du manoir de Penquelen en Brasparts. C'est, semble-t-il, le pennon héraldique de Jacques de Kersaintgilly, seigneur du Squiriou, et de sa femme Marie de Moëllien, vivant en 1632. On y retrouve, en effet, leurs armes alliées, entourées de plusieurs autres blasons, parmi lesquels ceux des Huon du Squiriou, Kergournadec'h, Lanroz, Le Chever et Kergoët.

M. Cormier annonce que la Société organisera prochainement une excursion d'études dans la région des Montagnes noires (Briec, Gouézec, Edern, Landudal).

Après lecture du mémoire inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire, J. SAVINA.

Le Vice-Président, V. CORMIER.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana, t. XLII, fasc. 1 et 2, 1924.

Annales de Bretagne, 1924, n° 1.

Association Bretonne. Comptes-rendus, procès-verbaux, mémoires. Congrès de Quimper, 1923.

Bollettino della Società piemontese di Archeologia et Belle-Arti, 1923, n° 3-4.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1922, 2e livraison.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie, mai-juin 1924.

Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des Travaux historiques, 1921.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1923.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, avril 1924.

Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, 1923.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1923, n° 3.

Congrès archéologique de France. LXXXIVe session, tenue à Limoges en 1921.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, janvier-avril 1924.

Répertoire d'art et d'archéologie, 1922.

Revue Mabillon, avril-juin 1924.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1924, 2e livraison.

Smithsonian Institution. Report on the progress and condition of the U. S. National museum for the year ending june 30 1923.

Séance du 26 Juin 1924

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Sont admis dans la Société : M. Guillaume Quéïnnec, propriétaire à Lestremelar-Saint-Cadou en Sizun, présenté par MM. le chanoine Abgrall et Le Guennec ; — M. Corentin Hénaff, industriel à Pouldreuzic, présenté par MM. le docteur Lagriffe et Le Guennec ; — M. Le Dant, facteur-receveur à Quimerch, présenté par Mme Stéphan et M. Le Guennec ; — M. Le Page, professeur à l'école primaire supérieure de Concarneau, présenté par Mlle Cotonnec et M. Savina ; — M. l'abbé Quiniou, recteur de Penmarc'h, présenté par MM. de Lécluse et Waquet.

M. le Président annonce le décès d'un de nos confrères, M. Pilorgé, agriculteur à Kernours en Quimperlé. La Société s'associe au deuil de la famille et lui présente ses vives condoléances.

M. Waquet donne un aperçu de l'excursion effectuée le dimanche 22 juin dans la région des Montagnes Noires et qui a permis à de nombreux membres de la Société la visite de monuments et de sites fort intéressants, en général assez peu connus : églises de Landudal, de Langolen et d'Edern, manoir et tumuli de Trémarec, chapelles de St-Jean-Botlan et de N.-D. de Tréguron, église de Gouézec, chapelle de N.-D. des Fontaines et pic d'Ilijour.

A Trémarec, les excursionnistes furent accueillis par M. le vicomte et Mme la vicomtesse de Pompery avec une courtoisie charmante. Le manoir de Trémarec en Landudal offre, malgré de nombreuses modifications, un curieux spécimen de gentilhommière bretonne des XVIe et XVIIe siècles. On y conserve pieusement des souvenirs se rapportant à l'amiral de Kerguélen, lequel y naquit, et à Laënnec, arrière grand oncle du vicomte de Pompery. La pièce la plus remarquable est une coupe offerte par la duchesse de Berry à son illustre médecin ; constituée par une noix de coco gravée et montée sur argent, c'est une œuvre d'une finesse étonnante, doublement précieuse par sa valeur artistique et par les souvenirs qui s'y rattachent. Sous les arbres du bois qui s'étend au nord du manoir, et non loin de deux tumuli qu'il y aurait intérêt à explorer, la petite chapelle de Saint Yves, fréquentée par de nombreux pélerins le jour du pardon, conserve quelques vieilles statues et une relique traditionnellement vénérée comme étant un pouce du grand saint trégorrois.

M. le Dr Lagriffe rappelle que le Musée municipal de Quimper renferme divers objets ayant appartenu à Laënnec. Il reste en Cornouaille, dispersés çà et là, bien d'autres souvenirs de l'illustre savant. Il serait désirable qu'un fonds Laënnec pût être constitué au Musée d'archéologie par la concentration de toutes ces reliques dans quelques vitrines. M. de Lécluse signale qu'il possède une boîte en écaille garnie d'argent, ayant appartenu au célèbre praticien. D'autre part, M. Savina a eu récemment entre les mains un ouvrage médical, en breton, annoté par Laënnec qui s'en est servi pour se perfectionner dans la connaissance de la langue bretonne. Cet ouvrage appartient aujourd'hui à M. le Dr Rivoal, de Tréboul.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Jarno, de Châteauneuf-du-Faou, qui fournit d'utiles détails sur

quelques sites et monuments visités au cours de la dernière excursion, notamment le pic d'Ilijour et la chapelle Notre-Dame des Fontaines « A l'ouest de la chapelle de saint Ilijour (saint Léger), à 50 ou 100 mètres, on peut, écrit M. Jarno, reconnaître encore les traces d'un camp romain. Un propriétaire que j'ai connu m'a dit avoir trouvé des tuiles et des débris de poterie quand il a défriché ce terrain... Au sud-ouest du camp se trouve un rocher de quartz appelé Roc'h eur (Roc'h meur : le grand rocher). Il a la forme d'une barge de paille ou de foin et sa forme, jointe à la difficulté de l'exploiter, a donné lieu au dicton suivant : « Oac'h Roc'heur neuz eur bern foen, mes kent he bolc'ha, ia da brena » (le propriétaire de Roc'heur a un tas de foin, mais, au lieu de l'entamer, il va en acheter). » A propos de la chapelle des Fontaines, M. Jarno raconte une anecdote très suggestive : « Passant un jour devant les Fontaines, je trouvai un pillaouer le chapeau à la main et le regard fixé sur la chapelle comme en extase, tandis que son cheval, laissé libre, broutait paisiblement l'herbe de la banquette. Je l'abordai en lui disant : « Setu eur chapel vrao, n'e ket ta ? » (voilà une jolie chapelle, n'est-ce pas ?), et lui de répondre : « N'e ket brao, mes kaër da sabaturi eun den ! » (Pas jolie, mais belle à stupéfier un homme !).

M. Couissin, professeur au lycée de Rennes, demande des renseignements sur un poignard qui existe au musée de St-Germain. Cette arme, qui aurait été trouvée au Faou, provient de la collection de l'archéologue Fréminville, vendue en 1869 à Saint-Brieuc. La Société archéologique, qui n'existait pas à cette époque, ne possède aucun renseignement sur cet objet. D'autre part, il importe de faire remarquer que les découvertes du chevalier de Fréminville étaient toutes sujettes à caution.

M. le Président lit et commente deux récents décrets

relatifs à la conservation des monuments historiques et à la vente publique des œuvres d'art, sur lesquelles l'Etat se réserve désormais le droit de préemption. Quelques extraits de ces documents, susceptibles d'intéresser particulièrement les membres de notre société, seront publiés dans le *Bulletin.*

M. le Président présente trois livres, récemment parus, ayant trait à notre histoire locale : *L'histoire anecdotique de Carhaix* par Taldir-Jaffrennou, *La notice sur la paroisse de Trémaouézan* par M. l'abbé J. Mével et l'importante thèse de doctorat ès-lettres de M. l'abbé Louis Kerbiriou sur *Jean-François de la Marche, évêque-comte de Léon (1729-1806).* Ce dernier livre donnera lieu à une étude spéciale dans le *Bulletin.*

Il a été découvert récemment, dans une cour contiguë à la sacristie de l'église Saint-Mathieu, à Quimper, un petit vase qui paraît être une poterie gallo-romaine. Cette pièce se trouvait avec d'autres vases brisés, au fond d'un caveau voûté, haut de 0 m. 60, dont on n'a pu préciser la destination.

M. Le Guennec présente un curieux missel gothique, datant des premiers temps de l'imprimerie, incomplet des premières et dernières pages, à la reliure duquel est fixée une solide chaîne en cuivre. Ce missel provient de l'ancienne église des Cordeliers de Quimper où il était retenu à un pilier par cette chaîne qui s'opposait à ce qu'on l'emportât. M. le chanoine Abgrall a fait don de ce missel à la bibliothèque municipale de Quimper.

Après lecture d'un mémoire de M. de Lécluse sur l'emplacement de la ville d'Is, la séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire, *Le Président,*

J. SAVINA. H. WAQUET.

XXXIII

CHRONIQUE

Du 17 au 19 septembre dernier se tenait à Quimper le cinquante-septième congrès de l'Association bretonne (1). C'était la troisième fois seulement que venait siéger au chef-lieu du plus breton des cinq départements de la Bretagne cette société, déjà vénérable par l'âge, et que notre Société du Finistère saluait, au mois de juin de l'an dernier, comme la féconde initiatrice des études historiques locales dans notre province. L'excellent souvenir que nous a laissé ce dernier congrès, joint à l'importance — presque égale à celle des volumes d'avant guerre — du volume de *Mémoires* qui vient de paraître, fait désirer aux Finistériens qu'à l'avenir l'Association bretonne vienne un peu plus fréquemment leur demander l'hospitalité ; ils seront toujours heureux de la leur offrir.

Le volume de LIX et 214 pages, comprend, suivant l'usage, dans une première partie le compte-rendu des séances, dans une deuxième les mémoires.

Parmi les rapports insérés au milieu des comptes-rendus de séance, celui de M. le chanoine Jézégou sur la préser vation de la langue bretonne est à retenir comme un témoignage de l'intérêt avec lequel sont toujours suivis les concours institués par l'Association ; mais diverses circonstances font que, de fait, ces concours ne sont plus admis que dans les écoles privées. Fait déplorable pour quiconque considère, avec beaucoup de Français non Bretons, la langue bretonne comme un *monument national français*. Les mémoires proprement dits ne concernent pas tous le Finistère, mais plus de la moitié d'entre eux se rapportent, au moins

---

(1) Le sous-titre de la couverture est peu clair. On croirait que c'est le 57e congrès tenu à Quimper ; il faudrait : cinquante-septième congrès, tenu du 17 au 19 septembre 1923 à Quimper.

partiellement, à des sujets bas-bretons. *Le vrai Gradlon* présenté par M. H. Waquet, n'est pas le fameux ami de saint Guénolé, mais un comte de Cornouaille du Xe siècle, oncle de l'évêque Benoît ; fatigué de la vie du siècle, il s'était retiré à l'abbaye de Saint-Philibert de Noirmoutiers, où il trompa l'avidité des moines par un bon tour qui fait honneur à son ingéniosité. « En le perdant, la Cornouaille avait perdu, à coup sûr un homme d'esprit, très probablement un brave homme ». *Quelques mots* de M. Bénard sur le musée préhistorique de Penmarc'h serviront certainement la cause d'une entreprise intéressante, à l'avenir de laquelle il est à désirer que puissent pourvoir des archéologues sérieux. En étudiant *La querelle des langues du XVIe au XVIIIe siècle dans une branche des Franciscains de Bretagne,* M. l'abbé G. Pondaven a retracé, surtout d'après le fonds des Récollets de Cuburien (1), des événements fort curieux et jusqu'à présent oubliés. On ne se doutait pas, en vérité, que la différence de langues avait pu occasionner dans des maisons de prières d'aussi violents conflits entre les Bretons et les « Gaulois ». Les Bretons finirent par l'emporter ; en 1671, le ministre général des Récollets ordonnait que le ministre provincial serait de langue bretonne et le custode de langue française, cela alternativement pour chaque triennat, avec égalité des définiteurs. La province de Saint-Yves ne recouvra cependant la paix définitive que lorsque, en 1688, les couvents de Haute-Bretagne se furent fait rattacher à la province d'Anjou.

L'archéologie du moyen-âge et du XVIe siècle est particulièrement représentée dans le volume par l'article, très neuf, de M. Le Guennec sur les *Vieux manoirs fortifiés du Finistère ;* c'est la première fois que, rompant avec l'habitude quelque peu monotone de la simple énumération analytique, un amateur de vieux manoirs présente un tableau d'ensemble des caractères qui distinguent ces constructions souvent si séduisantes. Malgré la valeur des dessins de l'auteur,

(1) Archives du Finistère, série H.

des reproductions photographiques, toujours plus exactes, eussent été préférables (1). Cette dernière observation s'applique également à l'article trop exclusivement analytique, mais si riche de matières, que M. Frottier de La Messelière a consacré à l'*Iconographie des tombes et verrières de Bretagne*. M. Le Guennec, en présentant *Un marin breton d'autrefois, Nicolas James de Portenoire*, qui naquit à Roscoff à la fin du XVI^e^ siècle, apporte, d'autre part, une contribution très estimable à l'histoire de la Bretagne maritime. Il y aura enfin bien des choses à prendre dans les documents publiés par M. l'abbé Lemasson sur *Les prêtres bretons déportés à Jersey en 1796*, d'après les registres de comptes de Mgr de Cheylus.

*
**

La vaste forêt qui, dans les premiers siècles du moyen âge, couvrait la plus grande partie de la Bretagne intérieure, de *l'Argoat*, se trouvait bien clairsemée au XVIII^e^ siècle. Dans un rapport relatif à la question du bois, qu'il adressa en 1784 au Contrôleur général des finances, l'intendant Bertrand de Molleville faisait justement observer que le bois, en Bretagne, servait non seulement au chauffage, mais aussi à l'industrie, aux mines et, surtout, à la construction des vaisseaux. Dans la zone côtière, la culture, en se développant, avait chassé la forêt. Déjà, il n'y restait plus guère d'arbres que sur les « fossés » des champs et, le Léon se distinguait par sa pauvreté à cet égard. Le déboisement qui, à tout prendre, laissait cependant subsister, semble-t-il, plus d'arbres qu'à présent, s'était accentué durant le XVIII^e^ siècle, car plusieurs témoignages apprennent que beaucoup de landes étaient en partie sous bois à la fin du règne de Louis XIV. Autour des champs, sur les « fossés », le paysan, s'il était « domanier », cas très fréquent en Basse-Bretagne,

---

(1) Un tiré à part de ce travail est en vente, au prix de 2 francs, aux librairies Le Guennec et Le Goaziou, à Quimper.

n'avait aucun intêrêt à laisser pousser les essences d'arbres qui auraient dû avoir le plus grand rapport. Dans les forêts, les abus du droit d'usage gênaient la régularité de l'exploitation et ces droits d'usage étaient presque de nécessité pour les pauvres. En outre, la consommation s'était accrue considérablement ; les sabotiers, en particulier, gaspillaient beaucoup de bois. Quoique l'industrie n'y fût pas très active, la Bretagne se classait cependant au septième rang parmi les généralités en ce qui concerne les établissements métallurgiques ; elle produisait de la fonte et du fer forgé, et ces établissements consommaient d'autant plus de bois qu'ils étaient encore mal outillés. La législation révolutionnaire concernant les biens nationaux, les progrès de l'agriculture, qui permirent de renoncer aux droits d'usage, l'extension des voies de communication, la réorganisation de l'administration forestière entreprise en 1817, telles sont les causes qui expliquent pourquoi au XIX^e^ siècle le domaine forestier ait pu, sinon se développer beaucoup — il s'est peut-être amoindri, dans ces dix dernières années — du moins se refaire en qualité. C'est ce que M. Henri Sée a montré, avec la précision et le soin de documentation qu'on lui connaît, dans un article sur *Les Forêts et la question du déboisement en Bretagne à la fin de l'Ancien régime*, dans le n° 1 de 1924 des *Annales de Bretagne*. C'est un travail essentiel sur la question.

*
**

Un exemple de substitution de la lande à la forêt est fourni par la plaine marécageuse qui occupe en superficie un bon tiers de la commune de Trémaouézan, au nord du bourg, en se dirigeant vers Ploudaniel, dont Trémaouézan relevait avant la Révolution en qualité de *trève*. Dans sa *Notice sur la paroisse de Trémaouézan* (Brest, impr. de la Presse libérale, 1924), M. l'abbé J. Mével écrit que, là où l'on sonde ce terrain de *Langazen* « pour établir des canaux de drainage ou pour chercher de la tourbe, on trouve d'énormes

troncs d'arbres à moitié pétrifiés, ensevelis plus ou moins profondément dans la vase du marais ». Etait-il tout à fait impossible au patient chercheur de dénicher quelques pièces d'archives de nature à éclaircir pour nous le passé de cette tourbière ? Il faut le croire, car cette *notice* a été très consciencieusement composée et d'après un bon nombre de documents. Elle renferme une monographie assez complète concernant la toponymie, l'église et son mobilier, l'administration de la « trève », les confréries, les processions, les vieilles coutumes. L'église est depuis longtemps appréciée par les amateurs avertis de l'art breton ; mais avec M. Mével, nous en suivons le développement comme d'une chose vivante. Notamment, l'histoire de la réfection, en 1714, du clocher ruiné par la foudre montre bien quelle part considérable revient au peuple même dans l'élaboration de toutes les belles choses conservées dans nos campagnes. Les familles nobles n'y contribuèrent pas pour un sou. Les « trèviens » se tirèrent d'affaire tout seuls, et avec quel zèle ! Beaucoup de femmes vendirent leurs bagues au profit de l'église... Généreux effet de l'amour du clocher. Pour ce qui est de l'administration de la trève, ce que la *Notice* renferme de plus original, ce sont probablement les pages relatives à la période de 1794 à 1802, durant laquelle le curé (ainsi appelait-on le recteur d'une « trève »), M. Huguen, administra en secret quatre fois plus de baptêmes et célébra dix fois plus de mariages qu'en temps normal. On accourait à lui de Plouédern, de Ploudaniel, de Landerneau, de Pencran et même de Brest. Ce digne et courageux prêtre mourut le 13 janvier 1818 après avoir gouverné la « trève », puis la paroisse, pendant quarante-trois ans. Sa pierre tombale se voit encore à Trémaouézan, près de l'ossuaire.

Que n'avons nous beaucoup de monographies comme celle de M. Mével !

M. Jaffrennou, bien connu, sous le pseudonyme de Taldir, par ses poèmes bretons et sa thèse de doctorat celtique sur Prosper Proux, a eu une idée opportune et une idée originale, la seconde moins bonne que la première. L'idée opportune

était de composer une *Histoire anecdotique de Carhaix* (1) ; l'idée originale était de mettre le récit dans la bouche d'un « génie romain ». Ce « génie romain » est en réalité le génie du peuple romain », tel qu'il figure sur les monnaies de Dioclétien ; entre les deux expressions, la différence n'est pas insignifiante, mais ne chicanons pas trop M. Jaffrennou sur les détails. Petite ville, aujourd'hui modeste chef-lieu de canton, Carhaix, placé au centre presque géométrique de la Bretagne occidentale, l'emporte par son antiquité sur Quimper, Brest et Morlaix ; c'était, aux temps gaulois et jusqu'à l'établissement des Bretons, le chef-lieu de la cité des Osismes. M. Jullian croit pouvoir prétendre que les Osismes ont été connus du carthaginois Himilcon et du grec Pythéas. Voilà bien du prestige ; un livre de 125 pages consacré à Carhaix ne saurait être ennuyeux.

M. Jaffrennou trouvera beaucoup de lecteurs parce qu'il mérite d'en trouver ; il a bien vu ce qu'il y avait de plus intéressant à dire et il l'a dit avec clarté et impartialité. Au récit des faits, il a essayé de mêler un tableau de la vie d'autrefois ; il ne méconnaît le rôle ni des monastères, ni des églises, ni des juridictions. Le style, s'il n'est pas toujours très pur, est en général simple, et, en somme adapté au caractère du livre, quoique, à parler franc, le génie romain semble se mettre à sommeiller quelque peu, quand à partir du VII^e^ siècle, il ne voit plus autour de lui que des barbares. On voudrait n'avoir que des éloges à faire. Pourquoi faut-il qu'à mesure qu'on avance, les critiques s'imposent à l'esprit ; elles s'imposent en foule et on en vient à déplorer qu'un auteur qui pouvait nous donner une très bonne histoire, se soit contenté de produire un essai bâclé.

Il n'y a pas de livre sans erreurs. Celui de M. Jaffrennou en a trop et qui étaient trop faciles à éviter. Il faudrait plusieurs pages pour les relever ; nous nous contenterons ici de signaler une faute grave de méthode, faute d'où vient

---

(1) Publiée à Rennes et Carhaix, petit in-8° de 128 p. Prix : 5 fr. En vente chez l'auteur à Carhaix et chez les libraires.

presque tout le mal. L'information, maladroitement amassée, est insuffisante. Non seulement, malgré la brève indication de la page 10, les archives départementales ont été laissées de côté (et les ressources en étaient abondantes), mais celles de la ville même n'ont été dépouillées que superficiellement. Les sources imprimées et les travaux divers déja parus sur Carhaix pouvaient à eux seuls fournir de riches provisions, mais il eût fallu au moins les lire avec soin et — pour citer un exemple — ne pas écrire ensuite que la cour royale de Carhaix comprenait cinq barres en 1565 : Carhaix, Duault, Huelgoat, Landeleau, Gourin, et qu'au XVII^e^ siècle, Huelgoat, Landeleau et Gourin en furent séparés ; car, premièrement c'est en 1565 qu'eut lieu la réunion au siège de Carhaix des barres de Gourin, Huelgoat et Landeleau, et, secondement c'est en 1576 que fut annulée cette mesure. D'ailleurs, n'importait-il pas d'expliquer ce qu'était une barre, et aussi une sénéchaussée ? M. Jaffrennou inscrit dans sa liste des « sources consultées » plusieurs articles publiés dans le *Bulletin* de la Société archéologique du Finistère, mais souvent sans en indiquer la provenance. Cette façon de citer, gênante pour le lecteur désireux de se documenter plus largement sur un point déterminé, n'aurait qu'une importance secondaire, si elle ne révélait un des plus graves défauts qu'on puisse porter dans les travaux d'histoire, l'indifférence à la précision.

M. Jaffrennou, dans le titre même de son livre, qualifie Carhaix d'*ancienne Vorganium* ; c'est trancher d'autorité un petit problème d'histoire qui semble devoir être résolu autrement. La seule forme certaine du nom romain de Carhaix est *Vorgium*. En tout cas, le nom de la cité n'a jamais été « Vorganiensis » civitas, mais « Osismiorum » civitas. Sous le bas-empire, le chef-lieu « *Vorgium* », avait pris le nom d'*Othismus*, tiré du nom de la cité, c'est-à-dire de la circonscription administrative (1). Que M. Jaffrennou, celtisant et donc lecteur, à l'occasion, de revues de philologie, ne manque

(1) Voir H. Waquet, *Vieilles pierres bretonnes*, p. 57.

pas de lire dans le volume de 1900 de la *Romania*, l'article, contestable en certaines conclusions, mais très pénétrant, de M. Ferdinand Lot sur *Le Roi Hoël de Kérahès ;* il s'y instruira.

M. Jaffrennou reprendra cette histoire de Carhaix où tant de bonnes pages montrent ce qu'il peut faire. Il est de ceux qui valent la peine qu'on les critique ; c'est pourquoi nous l'avons critiqué en toute simplicité. Son exemple prouve seulement que l'histoire, même locale, est une chose difficile, qui requiert de la prudence, de la lenteur, une investigation méthodique, une défiance toujours en éveil (1).

H. W.

---

(1) Que M. J. n'oublie pas de revoir sa dédicace latine ; « le génie romain » la délivrera des barbarismes dont l'a souillée la fantaisie des typographes.

Séance du 31 Juillet 1924

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. Duquesne, secrétaire de la mairie de Concarneau, présenté par MM. Toiray et Vincent, est admis dans la Société.

Une demande d'échange de publications, faite par l'administration du Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève, est favorablement accueillie. Le service du *bulletin* sera fait à ce nouveau correspondant à partir de cette année.

M. le Président communique, sur le désir de l'auteur, un passage d'une lettre de M. Camille Vallaux qui, revenant sur la question de l'apport breton en Armorique, déclare maintenir dans les grandes lignes les idées émises dans son article ; il se refuse à prolonger une discussion engagée dans une pensée purement scientifique et où il regrette qu'un éminent érudit ait commis l'erreur de voir une attaque personnelle.

En complément d'indications fournies au cours des précédentes séances sur les inventaires d'archives communales du Finistère, M. le Président signale l'important travail effectué au dépôt de la ville de Brest par l'ancien archiviste-adjoint, M. Branellec. Un inventaire des baptêmes, mariages et sépultures des anciennes paroisses

de la ville, Recouvrance excepté, existe maintenant, au moins en manuscrit.

Le Congrès de 1925 des Sociétés savantes se tiendra du 14 au 18 avril prochain à Paris, à la Sorbonne. Le programme officiel, reçu par la Société, propose ou suggère divers sujets d'étude dont plusieurs conviennent particulièrement à notre région. Un exemplaire de ce programme est tenu à la disposition des membres de la Société qui désireraient en prendre connaissance.

Des vœux sont émis en faveur de la conservation de l'ossuaire de Plouarzel, jolie construction du XVII^e^ siècle, et du clocher de Beuzit-Conogan, de la fin du XVI^e^, tous les deux menacés de destruction. Une démarche sera faite auprès de la municipalité de Penmarc'h pour obtenir que l'intérieur de l'église ruinée de Kerity cesse de servir de dépotoir à ce quartier de la commune.

M. le Président indique l'intérêt archéologique de la chapelle de Lambert, sise en Ploumoguer, à 4 kilomètres à l'Est du bourg, au flanc Sud du plateau élevé que surmonte le grand menhir de Kerloas. Cette chapelle, centre d'une ancienne trève de Ploumoguer, dissimule sous des murailles extérieures du XVIII^e^ siècle, quelques arcades romanes d'un dessin très simple, mais qui témoignent de l'importance de l'ancien sanctuaire.

Deux pointes de lance en bronze, d'un travail fort soigné, sont présentées de la part de M. le comte de Carné sur les terres de qui elles ont été découvertes avec plusieurs autres par un cultivateur, à Trévéon en Combrit.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Pour le Secrétaire empêché :

Le Trésorier, *Le Président,*

L. LE GUENNEC. H. WAQUET.

Publications reçues :

Bollettino della Società piemontese di Archeologia et Belle-Arti, 1924, n° 1-2.

Bulletin de l'Académie delphinale, 1922.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie, juillet-août 1924.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er et 2e trimestres de 1924.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1923, n° 4.

Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1923.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, juillet 1924.

Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1923.

Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. LV (1923).

Mémoires de l'Académie de Lyon, t. XVIIIe de la 3e série, 1924.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1923.

Recueil des publications de la Société hâvraise d'Etudes diverses, 3e et 4e trimestres de 1923.

Revue Mabillon, juillet-septembre 1924.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1924, 3e livraison.

Smithsonian Institution. Report on the progress and condition of the U. S. national Museum for the year ending june 30 1923.

XLIV

Annexe au Procès-Verbal

EXTRAIT DU PROGRAMME DU CONGRÈS DE 1925 DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Etudier la construction des dolmens, en déterminer les diverses variétés et signaler les vestiges de constructions antiques autour des dolmens.

Dresser, pour une région déterminée, une carte indiquant les monuments et les vestiges de monuments gallo-romains détruits ou conservés.

Signaler les anciennes archives privées conservées dans les familles ; indiquer les principales publications dont elles ont été l'objet et, autant que possible, les fonds dont elles se composent. On signalera tout particulièrement les livres de raison.

Etudier, d'après les catalogues imprimés ou manuscrits de bibliothèques privées et les inventaires après décès, la diffusion des livres dans une région déterminée au XVIII^e^ siècle.

Etudier l'administration temporelle d'une paroisse sous l'ancien régime (marguilliers, fabriciens, etc.).

Rechercher, pour une région déterminée, dans les inventaires et autres documents, l'estimation et les prix courants des objets usuels en monnaie du pays.

Etudier, soit au point de vue de l'histoire politique, soit au point de vue de l'histoire économique, les délibérations d'une municipalité depuis 1790 jusqu'à l'application de la constitution de l'an III.

Retracer l'histoire d'un lycée ou d'un collège communal au XIX^e^ siècle.

Séance du 30 Octobre 1924

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procés-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Sont admis dans la Société : M. l'abbé Abjean, vicaire à Plomeur, présenté par MM. le chanoine Abgrall et l'abbé Quiniou ; — MM^lles Briche, Darves. Troadec et Vey, professeurs au Lycée Brizeux à Quimper, présentées par MM^lles Labarre et Leczinska ; — M. Harmois, conservateur du musée de la Société préhistorique de France, présenté par MM. Waquet et Le Guennec ; — M. l'abbé Monfort, vicaire à Pleyben, présenté par MM. le chanoine Abgrall et Waquet ; — M. Julien Le Moign, industriel à Pont-l'Abbé, et M. Barthélemy Guias, pharmacien à Pont-l'Abbé, présentés par MM Léon Toulemont et Aug. Millio ; — M. Jacques de Poulpiquet, de Kernot en Mellac, présenté par MM. Waquet et Gourcuff ; — M. le D^r Dujardin, de Saint-Renan, présenté par MM. Taburet et Le Guennec ; — M. Charles Guiomar, négociant à Landerneau, présenté par MM. Julien Guiomar et Le Guennec ; — M. Loyer, libraire à Quimper, présenté par MM. Le Guennec et Savina ; — M. le commandant de gendarmerie Corcuff, à Quimper, présenté par MM. Waquet et Le Guennec ; — M. le vicomte Thibault de Saint-Pol, de Bruxelles, présenté par MM. Waquet et Le Guennec.

M. le Président annonce que, par arrêté en date du 9 septembre 1924, notre confrère M. Philippe, architecte à Brest, a été nommé correspondant de la Commission des Monuments Historiques (section des antiquités et objets d'art). A cette occasion, M. le Président présente une copie schématique d'un relevé que M. Philippe a récemment fait de deux jolies cheminées Renaissance existant au vieux manoir de Roscervo, en Lampaul-Ploudalmézeau.

Il signale le récent classement du clocher d'Elliant, l'un des plus beaux de la région de Quimper, datant de 1660, unique spécimen en Cornouaille d'un type assez répandu dans le Léon. Sont également classés, dans l'église de Ploéven, les peintures du lambris du chœur et un groupe en pierre de N. D. de Pitié (1547),

M. Waquet rappelle qu'au cours des dernières vacances diverses assemblées intéressant l'archéologie, l'histoire et la langue bretonnes ont eu lieu à Quimper. La société archéologique Cambrienne, qui déjà en 1889 avait excursionné dans la région de Quimper, a repris cette année son ancien itinéraire et visité notamment notre musée archéologique, Locmaria, le musée préhistorique de Penmarc'h et celui de Kernuz. Le congrès panceltique qui s'est tenu à Quimper en septembre a ravivé les souvenirs de l'émigration des Bretons en Armorique. D'ailleurs plus populaires que scientifiques, les séances de ce congrès ont eu pour objet de remettre en honneur les traditions celtiques, en faisant mieux connaître l'histoire, la littérature et les arts des Celtes d'Armorique, de la Grande-Bretagne et d'Irlande. A la même époque se tenait également le congrès du Bleun-Brug, dont le but principal est de travailler au maintien et au développement de la langue bretonne. Les représentations dramatiques, en dialecte vannetais, données à Quimper à cette occasion,

ont été particulièrement appréciées.

A propos de la notice que M. l'abbé Kerbiriou a bien voulu rédiger lui-même pour présenter les conclusions de sa thèse sur Mgr de La Marche, M. Savina énonce quelques objections relatives au calcul des ressources du clergé. M. Waquet engage M. Savina à reprendre de près l'étude de cette question embrouillée sur laquelle M. Kerbiriou ne pouvait passer que rapidement. Ce qu'il y a de plus nouveau dans ce livre très sérieux, c'est ce qui concerne l'activité personnelle de Mgr de La Marche dans son diocèse, où il résidait aussi régulièrement que possible, et son rôle d'organisateur et chef du clergé breton pendant l'émigration. Les grands mérites de ce travail ont valu à l'auteur le prix Sicard attribué par l'Institut catholique de Paris.

Un prospectus de la maison Prud'homme, de Saint-Brieuc, signale la publication prochaine d'un ouvrage de M. du Halgouet sur *Le duché de Rohan et ses Seigneurs*. Cette contribution à l'étude du régime seigneurial dans l'ancienne France s'annonce comme importante et utile.

M. Le Guennec présente la copie d'un marché passé à Morlaix en 1675 entre le recteur de Cavan et les sculpteurs quimpérois Jean et Pierre Le Déan pour la confection d'une retable destiné au maître autel de l'église de Cavan, retable qui existe encore. On connaît d'autres œuvres exécutées par les mêmes artistes de cette famille qui mériterait, semble-t-il, une étude complète.

La séance et levée vers 4 heures.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

V. SAVINA. — H. WAQUET.

Publications reçues :

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1923, 1re livraison.

Bulletin de la société d'Etudes scientifiques d'Angers, LIIIe année, 1923.

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1923.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. LI, 1924.

Bulletin de la société géologique et minéralogique de Bretagne, t. IV, fasc. 2. 1923.

Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme, octobre 1924.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le Duc, tomes 43 et 44 (1918-1923).

Revue Mabillon, octobre-décembre 1924.

CHRONIQUE

Le pont Crac'h, situé sur l'Aberwrac'h, à l'est de Lannilis, n'a pas manqué d'attirer depuis longtemps l'attention des archéologues, qui le considéraient en général comme une construction de l'époque gauloise, remontant au IIe ou IIIe siècle avant notre ère. C'était là une erreur, du moins suivant le Commandant A. Devoir, qui a étudié de très près ce monument en même temps que les divers vestiges préhistoriques situés aux abords du bas Aberwrac'h. Le mémoire qu'il publie sur cette question dans le 2e fascicule de 1923 du *Bulletin de la Société géologique de Bretagne* est à lire ; il eût gagné en limpidité à une rédaction plus brève et moins embarrassée d'abstractions, mais les conclusions en sont

claires. Avant notre ère un pont aussi considérable eût été inutile pour la traversée d'une rivière qui n'était guère qu'un ruisseau ; d'autre part, rien dans l'appareil n'y révèle les procédés romains ; l'attribution au Moyen-âge reste ainsi la seule possible, et encore en reculant la date de construction jusqu'au X^e^ siècle au moins ; « c'est alors que le pont aurait eu sa pleine utilité, permettant le franchissement de la vallée à toute heure de toute marée ». M. le Commandant Devoir reconnaît que ce mémoire, où il essaie de retracer l'histoire des affaissements du rivage, « fait appel à de très nombreuses hypothèses ». C'était inévitable. Il n'en faut pas moins savoir gré au laborieux archéologue et hydrographe de cet examen approfondi, d'autant plus qu'il y ajoute incidemment diverses remarques de détail à retenir, comme, en note, celle-ci, inédite, à ce qu'il semble bien : la fameuse Tolente de la légende est « peut-être *Toul hent* = le trou du chemin ; la racine *hent* se retrouve fréquemment dans la commune de Plouguerneau ; *Anteren* pour *Hanter hent* = mi-route, montre des fours non loin du milliaire de Kerscao ; le plateau de *Lézent* (*Lez hent* = bord du chemin) dominait peut-être l'ancien port romain ».

*
**

Le Guide de Bretagne de la collection des *Guides bleus* de la librairie Hachette (anciennement *Itinéraires Joanne* puis *Guides Joanne)* a été en grande partie refondu tant au point de vue documentaire, archéologique et historique qu'au point de vue pratique. Débarrassé des feuilles de réclame qui l'encombraient jadis, il est devenu, sous l'habile direction de MM. Marcel Monmarché et son fils Georges, un petit volume qui, sous un format commode, ne comprend pas moins de LXXXVIII et 688 pages, avec 28 cartes et 20 plans. En tête se trouve une introduction générale de M. An. Le Braz, un article sur l'art breton, où le signataire de ces lignes s'est efforcé de faire une synthèse de tout ce qui semble aujour-

d'hui établi, puis une notice de F. Gourvil sur le breton, notice suivie d'un vocabulaire sommaire. Cette nouvelle édition, qui a paru cet été, est sujette à diverses corrections, mais fournit au public cultivé un ensemble de renseignements qu'on chercherait en vain ailleurs.

*
**

Une des idées générales énoncées dans l'article sur l'*Art Breton*, à savoir que les monuments de Bretagne, les objets d'art mobiliers comme les édifices eux-mêmes, sont nés de la volonté et des libéralités de tout le peuple, cette idée se trouve entièrement confirmée par l'étude approfondie que M. Bourde de La Rogerie a faite pour la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, de tout un ensemble d'églises de ce département, situées entre Rennes, Fougères et Vitré. M. de La Rogerie, archiviste en Bretagne depuis 1897, prépare depuis quelques années un répertoire des artistes et ouvriers d'art de l'ancien duché, ce qui l'a déjà conduit, par le dépouillement des comptes de fabriques et des marchés de travaux, à réfuter bien des préjugés et à préciser bien des indications un peu vagues. Son dernier article, composé à l'occasion d'une excursion de la Société d'Ille-et-Vilaine, contient une quantité considérable de renseignements sur les églises visitées, principalement sur leur mobilier ; comme il vaut aussi bien par les réflexions, et même par les critiques d'ordre pratique que par les faits, il devra être consulté par tous les archéologues qui s'intéressent à l'art religieux de Basse-Bretagne comme de la Haute.

*
**

Nous ne connaissons le breton du Moyen-âge que par un très petit nombre de courtes notes, mises par des scribes de manuscrits en marge, ou en tête, ou à la fin des textes qu'ils avaient été chargés de transcrire.

M. Antoine Thomas, à qui déjà deux scribes bretons, Ivonet Omnès et Henri Dahelou, étaient redevables d'avoir été rendus au jour, a découvert dans un manuscrit de gloses sur l'ancien et le nouveau Testament, conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, les deux phrases que voici, dont l'écriture indique la fin du XIV[e] siècle : *Henri Bossec alavar : mar car Doe, me ambezo avantur mat ha quaezr,* et *Henri Bossec ascrivas aman,* ce qui se traduit sans peine par : *Henri Bozec dit : « S'il plait à Dieu, j'aurai bonne et belle aventure »* et *Henri Bozec écrivit ici.* Une note finale révèle l'origine de ce bas-breton transplanté à Paris et si soucieux de belles aventures : *H. Bossec diocessi Cornubie natus in villula vocata Tresfranc.* Où trouver ce *petit village* de Tresfranc ? Diverses pièces des Archives départementales du Finistère et du fonds de la Chambre des Comptes aux Archives de la Loire-Inférieure permettent de l'identifier avec certitude ; il s'agit de Tréfranc en Plovan, dont le manoir appartenait au début du XVII[e] siècle à Charles L'Honoré de Keranbiguette (Arch. de la Loire-Inf. B 2023). L'index alphabétique, aujourd'hui achevé, du fonds du Présidial de Quimper (*Incentaire sommaire* des Archives du Finistère), contient, au mot Tréfranc, plusieurs renvois à des textes qui confirment tous cette identification. M. J. Loth, en annonçant aux lecteurs de la *Revue Celtique* la découverte faite par M. Thomas, observe que, dans le mot Tréfranc ou Tresfranc, *tré* signifie, non pas quartier de paroisse *(treb* puis *trev),* mais passage *(trez)* ; le village se trouve en effet situé non loin d'un ruisseau, au nord-est du bourg. C'est le sens qui présente aussi *tré* dans Kerentré, nom du faubourg ouvrier de Lorient (écrit aujourd'hui Kerentrech).

*
**

Notre Société qui, dès ses débuts, a inscrit dans son programme, l'étude des « idiômes » du pays, a toujours été, pour l'immense majorité de ses adhérents, favorable à la

langue bretonne. Il y a peu de temps, cette langue était qualifiée ici même de « monument national français » et nous ne saurions trop dire que, plus chère évidemment aux Bretons qui la parlent qu'à quiconque d'autre, elle ne doit pas être considéré par un Normand ou un Bourguignon comme une chose étrangère. Le maître des études celtiques en France n'a-t-il pas été pendant longtemps un Lorrain, Henri d'Arbois de Jubainville? Et par quelle voie était-il venu au breton? Par celle du patriotisme français. Il était comme un homme qui, ayant perdu son père et son grand-père, se réjouirait de retrouver un cousin de son grand-père et, affectueusement, irait à lui pour que soient conservées les antiques richesses spirituelles de la famille.

Les passages où, dans son discours à l'Académie Française, M. Camille Julian a récemment traité ce sujet répondent trop exactement au sentiment de la plupart de nos confrères pour qu'il n'en soit pas inséré ici quelques lignes : « Une langue... est le lien moral par lequel le crépuscule de la journée humaine qui finit se rattache à l'aurore de celle qui commence... Nous tous qui voulons que le Français revienne au labour de son champ et à la pierre d'un foyer rural, ne touchons pas aux dialectes de nos provinces : ils sont sacrés, comme toutes les parcelles du sol de la patrie. Ce sont *monuments historiques* au même titre que nos châteaux ou nos beffrois. Conservons les avec le même souci. Notre union en patrie tient à des causes telles qu'il n'y a pas à s'effrayer si elle s'énonce en manières différentes .. Ce fut pour le Breton un appel au sacrifice que d'entendre parler breton sur les champs de bataille de l'Argonne ». « Monument historique », c'est à peu près le mot que nous avions employé. Et le breton n'est pas un « dialecte », comme l'est, en somme, le provençal ; c'est une langue, et parlée encore actuellement par un million cinq cent mille français et françaises.

H. W.

Séance du 27 Novembre 1924

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Le dernier jeudi de décembre coïncidant avec la fête de Noël, il est décidé de reporter la prochaine séance au vendredi 26 décembre.

M. Daniel, ancien directeur de l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie de Brest, est admis dans la Société sur la présentation de MM. Délécluse et Waquet.

M. le Président annonce le décès de : Mme Le Guillou de Penanros, de Tréboul ; MM. l'abbé Pondaven, directeur du *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie ;* le lieutenant-colonel Roudière ; Hervé. commissaire de marine en retraite ; Edouard Mocaër architecte à Brest. Tous les membres présents s'associent aux regrets formulés par M. le Président.

M. le Comte de Carné a fait don à la Société de 12 pointes de lance en bronze récemment trouvées à Trévéon, en Combrit. Ces objets ont été déposés au musée archéologique.

M. Waquet signale la publication d'un intéressant ouvrage de notre confrère M. Camille Vallaux : *Les Sciences Géographiques*, 1 vol. in-8° de XXVII-413 pages, 25 francs, librairie Félix Alcan.

M. D'Elboux, secrétaire de l'*Association archéologique*

Cambrienne, demande à échanger les publications de ladite association contre notre *Bulletin*. Cette demande est agréée.

M. Caroë, archéologue et architecte gallois, a adressé à notre Société un mémoire relatif à la vieille église de Locmaria-Quimper. Ce mémoire, qui a déjà paru dans le bulletin de l'Association Cambrienne, paraîtra également dans notre *Bulletin* accompagné de commentaires de M. Waquet, qui énonce des réserves au sujet de quelques hypothèses de l'auteur.

M. le Président lit une lettre de M. Sagebien, ancien préfet, demeurant à Amiens, faisant savoir qu'il a connaissance de l'existence à Alyth (Ecosse) d'une cloche provenant de la chapelle de Saint-Tey en Poullan, et portant gravée l'inscription suivante en relief : *J'ai été faite pour Saint-Tey, au temps de messire Le Bescond de Coatpont, recteur de Poullan, Corentin Lastennet fabrique, Lépine, fondeur à Quimper, l'an 1789.* Cette cloche a dû disparaître de Poullan, vraisemblablement à l'époque révolutionnaire.

Une importante trouvaille de monnaies d'argent des 13e et 14e siècles a été faite à Riec-sur-Bélon. Un cultivateur, en labourant son champ, a mis à jour un sac de toile assez bien conservé, contenant plusieurs centaines de pièces de monnaie dont quelques-unes à l'effigie des ducs de Bretagne Jean Ier et Jean II. Des pièces françaises frappées sous Philippe de Valois sont particulièrement bien conservées. Mme Le Roux, institutrice à Riec, a écrit à M. Waquet qu'elle espérait pouvoir faire remettre quelques spécimens de ces monnaies pour le musée départemental.

Au sujet de la communication de M. Daniel Bernard, inscrite à l'ordre du jour, M. le Président rappelle les nombreuses descentes des ennemis sur nos côtes, parti-

culièrement l'incursion anglaise de 1558 qui ruina Le Conquet. Ces incursions avaient généralement pour but, non de déposer sur notre sol une armée étrangère, mais de porter la terreur parmi la population côtière.

Mme la Comtesse de Legge expose la situation inquiétante où se trouve la toiture de la chapelle Notre-Dame des Fontaines en Gouézec, dont le classement, promis depuis plusieurs mois, n'a pas encore été prononcé ; la commune se montre disposée à faire l'effort nécessaire, mais l'incertitude concernant le classement empêche actuellement d'entreprendre aucune réparation sérieuse. M. Waquet appellera sur ce cas l'attention de M. l'Architecte en chef des Monuments historiques.

M. le Président annonce l'acquisition récemment faite par l'Etat des collections préhistoriques et gallo-romaines de Kernuz. Après un échange de vues, il est donné mandat au bureau de la Société pour la rédaction d'un vœu tendant a l'attribution en dépôt au musée départemental de Quimper de tout ce dont le transport à Saint-Germain n'apparaîtra pas comme nécessaire pour des raisons de bonne et sûre conservation. M. le Préfet, qui a déjà donné tant de preuves de son dévouement aux intérêts des recherches locales, sera prié de vouloir bien transmettre lui-même ce vœu à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, P. OGÈS.

Le Président, H. WAQUET.

Publications reçues :

Bulletin trimestriel de la société des Antiquaires de Picardie, 1924, n° 1.

Bulletin de la société Neuchâteloise de Géographie, t. XXXIII, 1924.

Rivista archeologica della provincia e antica diocesi di Como, 1924, fac. 86 87.

Société Jersiaise, Cartulaire de Jersey, Guernesey, 6e et dernier fasciculo, 1924. — *Bulletin annuel*, 1924. — *Glossaire du patois Jersiais*, Jersey, 1924.

Recueil des publications de la société Havraise d'Etudes diverses, 1er trimestre de 1924.

Analecta Bollandiana, t. XLII. 1924, fasc. III et IV.

Annales de Bretagne, t. XXXVI, 1924, nos 2 et 3.

Congrès archéologique de France, session tenue en Rhénanie en 1922 par la Société française d'archéologie.

Fornvannen... fran K. Vitterhels historie och antikvitets Akademien, 1923.

Mémoires de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, t. I, 1924.

Annexe au Procès-Verbal

LES NOUVEAUX DÉCRETS SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

Deux importants décrets ont, à la date du 18 mars dernier, règlementé les détails d'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et les articles 33 à 37 de la loi du 31 décembre 1921 sur la vente des objets d'art. Ils fixent avec précision tant les devoirs qui incombent à l'administration et la limite de ses droits que ceux des propriétaires

d'édifices ou d'objets présentant un intérêt national d'historie ou d'art.

L'article 10, notamment, du premier de ces décrets, énumène les travaux qu'il est interdit d'exécuter sans autorisation. Il est ainsi conçu :

« Tout propriétaire d'un immeuble classé, qui se propose,
« soit de déplacer, soit de modifier, même en partie, le dit
« immeuble, soit d'y effectuer des travaux de restauration,
« de réparation ou de modification quelconque, soit de lui
« adosser une construction neuve, est tenu de solliciter l'au-
« torisation du Ministre des Beaux-Arts.

« Sont compris parmi ces travaux : les fouilles dans un
« terrain classé, l'exécution de peintures murales, de badi-
« geons, de vitraux ou de sculptures, la restauration de
« peintures et vitraux anciens, les travaux qui ont pour
« objet de dégager, agrandir, isoler ou protéger un monument
« classé et aussi les travaux tels qu'installations de chauffage,
« d'éclairage, de distribution d'eau, de force motrice et autres
« qui pourraient, soit modifier une partie quelconque du
« monument, soit en compromettre la conservation.

« Aucun objet ne peut être placé à perpétuelle demeure
« dans un monument classé sans l'autorisation du Ministre
« des Beaux-Arts. Il en est de même de toutes autres instal-
« lations placées soit sur les façades, soit sur la toiture du
« monument.

La prescription relative *aux fouilles* mérite d'être largement connue :

« Toute personne qui, par suite de fouilles, de travaux ou
« d'un fait quelconque, découvre des monuments, des sépul-
« tures, des ruines, des inscriptions ou des objets quelcon-
« ques pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire, la préhis-
« toire ou l'art, doit en faire tout de suite la déclaration à
« la mairie de la commune.

« Si la découverte a lieu sur un terrain appartenant à
« l'Etat, à un département ou à une commune, à un établis-
« sement public ou d'utilité publique, le maire désigne, par
« arrêté, un gardien provisoire des objets découverts et du

« terrain où ces objets ont été mis à jour. »

Le second des décrets est relatif à la vente publique des œuvres d'art ; il fixe des prescriptions qui doivent avoir pour effet, si elles sont mises en œuvre avec sagesse et mesure, d'éviter l'évasion des objets exceptionnels dont la disparition serait un préjudice pour notre patrimoine national.

NÉCROLOGIE

M. L'ABBÉ G. PONDAVEN

On savait M Pondaven atteint depuis plusieurs mois et sa résistance faisait l'étonnement général ; il s'était à peine arrêté de travailler, quand, le 7 novembre dernier, il a été emporté par la mort. Bel exemple d'énergie en face du mal, d'obstination à la tâche, de confiance en la valeur de l'effort, bref, de la puissance de l'esprit Mais, si sa fin, quoique prématurée, n'a surpris personne, elle est déplorée de tous ceux à qui il avait été donné d'approcher de cet excellent prêtre, qui fut, dans le domaine de l'histoire ecclésiastique du Finistère, un chercheur patient, habile, instruit, et, depuis trois ans, le modèle des directeurs de bulletins périodiques.

Il n'était pas venu tout de suite aux recherches historiques. Les sciences positives, notamment les mathématiques, qu'il avait enseignées au collège de Saint-Pol en qualité de professeur de l'Université, l'avaient retenu longtemps. Il regrettait parfois ce qu'il appelait ce temps perdu. A tort ; ce n'était pas du temps tout à fait perdu. Il assurait en lui par la vigoureuse discipline de la géométrie et de l'algèbre ces qualités de précision sans quoi il n'y a pas d'érudit véritable. La pratique prolongée de l'abstraction ne saurait nuire qu'à l'apprenti historien ; mais, sans viser à devenir un historien, M. Pondaven pouvait entreprendre une belle tâche,

et utile, à rechercher des documents, à les mettre au jour, à en montrer la valeur et le sens pour l'étude de l'autrefois. Or, cette tâche, il ne l'a pas seulement entreprise ; malgré la brièveté de sa carrière — né en 1873, il ne s'y engagea qu'à environ quarante ans, — il l'a poussée loin et laisse une œuvre très méritoire et de bonne qualité.

Elle a paru en majeure partie dans le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie :* en 1913-1914, *Quelques extraits des délibérations de la Maison de ville de Saint-Paul de Léon,* à partir du 1er octobre 1628 ; en 1915-1917, *Les communautés religieuses à Saint-Paul de Léon, les confréries, les gouvernements, l'hôpital Saint-Yves, le Collège* ; en 1917-1918, sous le titre général de *Lesneven,* une série de textes et analyses de textes concernant les divers établissements religieux de l'ancien chef-lieu féodal du pays de Léon. Léonard de naissance (il était de Brest) et, très nettement, de tour d'esprit, M. Pondaven semblait hésiter à se mettre aux questions cornouaillaises ; il n'y avait touché, très rapidement, que par l'étude du *Chapitre provincial des Carmes à Pont-l'Abbé en 1618.* Il fut inopinément entraîné à élargir son champ ; le décès de M. Peyron, survenu en novembre 1920, laissait vacante la direction du *Bulletin diocésain ;* M. Pondaven recueillit cette succession et dut s'attacher à la continuation des petites notices paroissiales entreprises dès l'origine du *Bulletin* et dont la moitié restait encore à faire. Non content d'utiliser les abondantes notes préparées par son savant prédécesseur, il n'hésita pas à entreprendre souvent des investigations complémentaires et put ainsi maintenir à la collection tout son intérêt. Le *Bulletin,* après une interruption d'un an, reparut. M. Pondaven avait recruté de nombreux collaborateurs, s'efforçait constamment d'assurer une certaine variété dans les sujets, pourvoyait à une exacte illustration. Cette année 1924, dont il aura pu mettre au point le dernier fascicule, lui fait particulièrement honneur. Le volume, de 380 pages, comprend, à la suite des notices sur Locmaria-Quimper, Locmélar, Locquénolé, Locquirec, plusieurs études et documents sur des paroisses de

Cornouaille, du Léon et du Tréguier, d'importants articles de M. Mével sur saint Diboan, de M. Largillière sur saint Avertin et saint Brévalaire, de M. E. Ernault, l'éminent celtisant, sur le catéchisme de Gilles de Kerampuil, du révérend G.-H. Doble sur les relations durant les âges entre la Bretagne et le Cornwall. Les pages consacrées par MM. Saluden, Le Meur et Kerbiriou à Landerneau pendant la Révolution et à Mgr. de La Marche y représentent la part des temps plus modernes. De plus, diverses notes et variétés bibliographiques prouvent toute l'attention que, malgré l'obstacle d'une santé ruineuse, M. Pondaven mettait à se tenir au courant de ce qui se faisait ailleurs, à côté.

Reçu dans la Société archéologique en décembre 1915, il avait publié en 1918 dans notre *Bulletin* un article fortement documenté et très neuf sur le *Recrutement ecclésiastique et les écoles secondaires dans le Léon après la Révolution.* S'il en avait eu l'occasion et le loisir, il nous aurait encore certainement donné sa collaboration, car il s'est toujours montré dévoué aux intérêts de notre œuvre, d'un caractère plus général que celle à laquelle il se consacrait, et dont celle-ci formait comme un complément. Nous devons désirer que le *Bulletin diocésain*, très éprouvé depuis cinq ans, survive à cette perte si regrettable et qui suit de si près celles de M. Pilven et de M. Peyron. Heureusement l'élan, maintenant, est bien donné ; les grandes lignes du programme à suivre sont clairement indiquées, et aussi la manière ; cela, grâce à M. Pondaven.

H. WAQUET.

Séance du 26 Décembre 1924

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

A propos de la mention faite au procès-verbal du renseignement fourni par M. Sagebien concernant l'existence à (Alyth Ecosse) d'une cloche provenant de la chapelle de Saint-Tey, en Poullan, M. le docteur Picquenard, fait savoir qu'en 1913, il avait déjà donné des renseignements sur cette cloche et écrit, à son sujet, un article qui parut dans deux journaux d'Alyth. La cloche « faite pour Saint-Tey » se trouve aujourd'hui dans le campanile de l'Hôtel de ville d'Alyth et sert aux sonneries municipales.

Sont admis dans la Société : M. Le Bolloch, receveur honoraire de l'enregistrement à Quimper, présenté par MM. Henri et Paul Le Pennec ; — Mme Le Roux, institutrice publique à Riec-sur-Belon, présentée par MM. Hamon et Waquet ; — Mlle Rivard, professeur agrégée d'anglais au Lycée Brizeux à Quimper, présentée par M. Plateau et Mme Tristani.

M. le Président porte à la connaissance de la Société la mort récente de M. H. Le Carguet et rappelle les principaux mérites qui distinguaient comme archéologue le regretté défunt, à la famille duquel vont les condoléances de tous.

Conformément au vœu exprimé au cours de la dernière séance, M. le Président a signalé à M. l'architecte inspecteur des monuments historiques le mauvais état de la toiture de la chapelle N. D. des Fontaines, en Gouézec. A en juger par la réponse reçue, l'intervention de l'Etat paraît douteuse. Il serait donc vivement à souhaiter que, sans plus attendre, quelques personnalités prennent l'initiative de recueillir dans la commune les fonds nécessaires pour les réparations urgentes.

Lecture est donnée du vœu émis par la Société concernant l'acquisition faite par l'Etat des collections préhistoriques du château de Kernuz et le projet de transfert de ces collections au musée de Saint-Germain. Il y a lieu d'espérer que, grâce aux démarches de M. le Préfet du Finistère, une importante partie de ces collections pourra demeurer en dépôt au musée départemental de Quimper. Il serait, en effet, particulièrement fâcheux qu'un monument comme le menhir-autel de Plobannalec, véritable immeuble par destination, quittât le cadre de la Cornouaille pour lequel il a été créé. Ni l'intérêt de la science, ni le souci de la conservation des monuments n'exigent ce transfert. Il y aurait donc injustice à priver notre région de l'un des joyaux de sa parure mégalithique.

M. Waquet annonce que le classement des objets mobiliers suivants a été prononcé, à la date du 16 décembre : dans l'église de Botsorhel, une statue équestre de saint Georges combatlant le Dragon, une statue de saint Brendan et une N. D. de Pitié (XVI^e^ siècle) ; dans l'église de Dirinon, une châsse-reliquaire en argent doré et son étui en cuir gaufré (XVI^e^ siècle) ; dans la chapelle de saint Guénolé, en Ergué-Gabéric, une statue en bois polychromé représentant saint Guénolé (XVI^e^ siècle) ; dans l'église de Moëlan, sept confessionnaux en bois sculpté (XVIII^e^ siècle) ; dans la chapelle de Saint-Tugen,

en Primelin, la statue de saint Tugen (début du XVII^e siècle) et le retable du Rosaire (en bois polychromé, de la fin du XVII^e siècle).

M. le Président présente une photographie, communiquée par M. Philippe, d'un beau retable flamand, sorti au XVIII^e siècle des ateliers d'Anvers et qui ornait l'ancienne chapelle de la marine à Brest, démolie en 1908. Ce retable, propriété des Sœurs de la Sagesse, fut offert par elles a Mgr Roull, curé de Saint-Louis, et il se trouve actuellement démonté dans la tribune de la chapelle Saint-Joseph, à Brest.

M. Savina donne lecture d'un curieux document découvert et transcrit par M. Waquet, relatant la célébration à Saint-Jean-Trolimon, en l'an VI, d'une fête civique en l'honneur de Bonaparte. Ce document sera publié dans le *Bulletin*.

Il est donné lecture et traduction des élégants vers latins par lesquels la Société archéologique de Tarn-et-Garonne adresse, comme de coutume, à sa sœur du Finistère, ses vœux de nouvel an.

L'ordre du jour comportant le renouvellement annuel du bureau, M. Waquet cède au doyen d'âge le fauteuil de la présidence. M. Plateau propose de réélire le bureau tout entier par acclamation. Cette proposition est immédiatement adoptée et M. Waquet, reprenant sa place, remercie ses confrères du témoignage d'estime et de confiance qu'ils ont bien voulu donner aux membres du bureau sortant et s'engage à continuer de travailler avec le même zèle à la prospérité de la Societé pendant l'année 1925.

La séance est levée vers 4 heures.

Le Secrétaire, J. SAVINA.

Le Président, H. WAQUET.

Publications reçues :

Archives historiques du département de la Gironde, tome LV, 1923-1924.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1924, 4e livraison.

Suomen Museo. Finskt Museum, XXX (1923) ; XXXI (1924).— *Suomen Muinais-Muistoyhdistyksen Aikakauskirja*, XXXIV.

Smithsonian Institution (Washington), publications 2739-2743 (1924).

Annexe au Procès-Verbal

NOTES SUR LA FAMILLE DALAM

On n'est guère fixé sur le lieu de naissance du savant carme *Yves Dalam* (à tort écrit d'Alam jusqu'ici), en religion *Père Bruno de Saint-Yves*. Kerdanet le fait naître à Kerbeuzec et Cayot-Delandre (*Biographie bretonne* de Levot, p. 209) à Beuzec-Cap-Sizun.

Nous trouvons, en 1540-1560, Glazren Dalam à Kergor, en Beuzec, qu'il tenait à titre de « ferme, taille et convenant sous le nom de sieur de Guilguifin ». Glazren Dalam possédait encore des tenues à Lezgozgan (Lescogan) en Beuzec et à Trouerenec, en Cléden. En 1572, Kergor était habité par Alain Dalam. A Kervillé, également en Beuzec, demeuraient, en 1540, Jehan Le Moelic et Jehanne Dalam, sa femme (1).

---

(1) Archives de la Loire-Inférieure, B. 2024. — La famille Dalam, du Cap-Sizun, ne doit pas être confondu avec la famille du réfugié anglais Robert Dallam qui vint en 1642, s'installer à Quimper comme facteur d'orgues et confectionnait l'année suivante trois orgues pour la cathédrale.

Aucune indication ne nous oblige à rattacher le Père Dalam à cette famille ; cependant nous n'avons pas trouvé d'autres Dalam dans tous les aveux que nous avons parcourus, concernant la paroisse de Beuzec.

Rappelons que le P. Bruno de Saint-Yves, né en 1600, fut un ardent missionnaire dans les pays orientaux voisins de l'Arabie, dont il conaissait à fond la langue. Il mourut à Alep, le 5 juillet 1661, après dix-sept années de mission, au cours desquelles il n'avait cessé de prêcher, travailler, prier, soigner les malades, secourir les malheureux, recevoir des coups. Il avait composé en arabe un traité de controverse sur les hérésies orientales ; ce livre semble n'avoir jamais été imprimé.

Daniel BERNARD.

VŒU RELATIF AUX COLLECTIONS DE KERNUZ

(REMIS A MONSIEUR LE PRÉFET DU FINISTÈRE
POUR ÊTRE TRANSMIS A M. LE DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS)

La Société archéologique du Finistère, émue par la nouvelle de la prochaine suppression du musée préhistorique et gallo-romain de Kernuz, où, depuis plus de cinquante ans, s'est accumulé le produit de la plupart des fouilles opérées par les archéologues de la Cornouaille, et déplorant les circonstances qui, d'une part en ont imposé au possesseur l'aliénation, d'autre part n'en ont pas permis l'acquisition par une personnalité du Finistère, émet le vœu que l'Etat, acquéreur des collections, n'en fasse pas transporter la totalité dans la région parisienne, mais, sous réserve de ses droits de propriétaire, confie au musée départemental d'antiquités de Quimper, à titre de dépôt, quelques-uns des objets les plus caractéristiques, *choisis parmi ceux qui ont été trouvés dans le Finistère, notamment le menhir sculpté de Plobannalec,* lequel, véritable « immeuble par destination », se trouvera d'autant moins bien à sa place qu'il aura été davantage éloigné du sol sur lequel il fut primitivement érigé.

LXVI

NÉCROLOGIE

M. HYACINTHE LE CARGUET

La nouvelle de la mort, assez inattendue, de M. Hyacinthe Le Carguet, nous est parvenue trop tard pour que la Société archéologique pût se faire représenter aux obsèques, le 11 décembre. Le deuil de cette mort n'en est pas moins péniblement ressenti parmi nous. Depuis le 27 avril 1911, M. Le Carguet était vice-président ; une seule année, comme par erreur, et parce que les nouveaux adhérents le connaissaient peu, les suffrages lui furent infidèles. Par sa grande expérience et ses travaux consciencieux il méritait bien notre attachement ; il aurait certainement présidé à son tour la Société si les circonstances de sa vie ne l'avaient pas tenu toujours trop éloigné de Quimper.

Né à Pont-l'Abbé le 22 mai 1847, il habitait depuis quarante-quatre ans Audierne, où il remplit les fonctions de percepteur depuis 1880 jusqu'à sa retraite en 1911. Doué d'un esprit curieux du passé, passionné de recherches, observateur, il comprit qu'il avait mieux pour occuper ses loisirs que les vaines séances au grand café d'une petite ville. Ses relations avec la famille Du Châtellier avaient éveillé en lui une vocation d'archéologue. Le grand mystère de l'admirable Cap l'attira tout de suite. Il avait déjà beaucoup exploré les communes de sa perception quand, le 4 novembre 1882, il fut admis dans la Société archéologique du Finistère sur la présentation du conseiller Hardouin et de M. Vesco, receveur des finances de l'arrondissement. A partir de ce moment, il ne cessa d'approvisionner notre bulletin de mémoires ou au moins de notes et communications présentées aux séances et signalées ensuite dans les procès-verbaux. La table analytique, où son nom reparait si souvent, révèle son infatigable activité. Spécialisée dans l'espace, elle embrassait

toutes les périodes. Personne n'a mieux connu ni plus contribué à faire connaître tout le pays qui s'étend depuis Pont-Croix jusqu'au Raz, et même au delà, jusqu'à l'extrémité de la chaussée de Sein. Il avait assisté à la transformation graduelle de ce pays et sa mémoire était seule à conserver le souvenir de choses très vieilles, disparues peu à peu depuis quarante ans, et que personne, désormais, ne saura plus. Si intéressants que soient presque tous ses articles, il en est un dont on doit regretter qu'il ne l'ait pas écrit, c'est celui où il nous aurait raconté tant d'anecdotes et rapporté tant de coutumes qu'une connaissance parfaite de la langue bretonne lui avait permis de recueillir dans toute leur fraicheur et leur vérité.

Nous estimions grandement ses travaux ; nous respections profondément son caractère. Cet archéologue érudit avait été en 1870 un très brave soldat. Sergent-fourrier dans un régiment breton à l'armée de la Loire, il avait reçu à une jambe une blessure grave, qui le laissa mutilé. Le ruban noblement gagné de la médaille militaire rappelait sa belle conduite.

La carrière si bien remplie de notre regretté vice-président devrait être un modèle et un encouragement pour tant de fonctionnaires des administrations les plus variées, qui, même dans les localités les plus modestes, pourraient collaborer très efficacement à nos travaux. Longtemps encore nous aurons lieu de nous apercevoir, pour notre grand dommage, que M. Le Carguet n'est plus là.

H. W.

MÉMOIRES

LA THÈSE DE LAENNEC

Il est probable qu'il existe, en dehors des collections de la Faculté de médecine de Paris, de celles des Facultés de médecine de Montpellier et de Strasbourg, quelques exemplaires de la thèse de Laennec. Mais, il n'en est qu'un, un seul, dont la valeur historique et documentaire soit considérable : c'est celui qui fut utilisé par l'auteur, le jour de sa soutenance ; c'est, d'abord, l'exemplaire de Laennec, ensuite, de nombreuses notes manuscrites en couvrent les marges et des addenda, sur feuilles volantes, y sont encartés. Cet exemplaire, ce « trésor », est entre les mains d'un arrière-neveu du maître, M. René Laennec. M. René Laennec a eu la généreuse pensée de le confier à un admirateur de son aïeul, puis, d'en permettre une reproduction intégrale en fac-similé. Sous la direction de M. le professeur Maurice Letulle, dont vous n'avez pas oublié l'hommage apporté de Paris à notre compatriote à l'occasion des fêtes du centenaire du *Traité de l'Auscultation médiate* en 1919, l'éditeur Boulangé a réalisé cette reproduction dont je vous présente un exemplaire.

Cette présentation a un double but : le premier est de vous faire admirer une réplique, tellement fidèle, tellement parfaite, qu'elle donne une illusion qui peut aller jusqu'au doute ; le deuxième est de parler encore de Laennec dont on ne saurait trop s'entretenir : il appartient à notre plus glorieux passé. Nous profiterons donc de cette occasion pour ouvrir, une fois de plus, le livre de notre confrère, M. le docteur Rouxeau (de Nantes) (1), pour le relire et pour le commenter.

---

(1) *Laennec avant 1806*. Paris, Baillière, 1912.

La thèse que Laennec présenta, le 22 Prairial an XII (11 juin 1804), aux suffrages de l'Ecole de médecine, n'était, dans son esprit, qu'un pis aller. Nous savons, en effet, qu'à la fin de 1802 il avait choisi un premier sujet auquel il travailla dans le laboratoire de Dupuytren. Au début de 1804, il renonça, ou il avait renoncé déjà, à ce sujet, pour s'occuper d'Hippocrate. Est-ce parce que, le 2 Pluviose an XII (23 janvier 1804), un de ses camarades, dans son travail inaugural, avait mis en doute l'existence d'Hippocrate et l'unité de sa doctrine ? Est-ce, plutôt, parce que, pressé par des besoins matériels et par l'incurie de son père, il y avait nécessité pour lui à gagner sa vie ? Est-ce, enfin, parce qu'il estimait le moment venu de terminer plus rapidement ses études pour se rapprocher du corps enseignant ? Les trois hypothèses sont, sans doute, vraies : la première explique le choix d'un nouveau sujet, que les circonstances font actuel ; les deux autres expliquent la détermination subite d'en finir.

Il n'est pas douteux que Laennec était pressé : il avait commencé, en effet, d'écrire un *Essai préliminaire sur la doctrine d'Hippocrate :* c'était là un travail de longue haleine ; il dût se restreindre et se contenter de n'envisager qu'un seul côté de la question : la doctrine d'Hippocrate au point de vue de la médecine pratique. C'est dans ces conditions qu'il composa les PROPOSITIONS SUR LA DOCTRINE D'HIPPOCRATE RELATIVEMENT A LA MÉDECINE PRATIQUE.

Cette thèse, qui porte le n° 241 parce qu'elle fut la 241e thèse soutenue devant l'Ecole de médecine de Paris depuis la réorganisation de 1794, mise en vente, nous dit M. le docteur Rouxeau, chez Méquignon aîné, libraire, rue des Cordeliers (1),

---

(1) Méquignon est ce libraire qui, plus tard, édita l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion ;* à ce moment, il fit de mauvaises affaires et dût interrompre la publication. La Mennais crut devoir se plaindre, non seulement de son attitude, mais encore, de ses procédés ; il le fit en termes amers et ne recula pas à employer les épithètes les plus fortes, ainsi qu'il se marque dans ses lettres à Saint-Victor (" un fripon de la plus haute volée").

fût imprimée par Didot. Au point de vue typographique, c'est un de ces travaux qu'en terme de métier on appelle un bilboquet : impression d'importance technique secondaire, que les imprimeurs, pas débordés, acceptent volontiers d'accomplir pour un prix modique, afin d'occuper les ouvriers aux heures libres de la journée. Mais, tout de même, la thèse de Laennec fut imprimée par un petit-fils du grand Didot : celui qui devint le chef de la branche cadette de la dynastie, qui édita le *Voyage du jeune Anacharsis*, dont la sœur avait épousé Bernardin de Saint-Pierre et qu'il ne faut pas confondre avec son cousin, Didot aîné, de la maison Firmin-Didot. Par comparaison avec les thèses d'aujourd'hui (et d'hier), Laennec fut bien servi, sauf pour les caractères grecs, car il y a du grec dans la thèse de Laennec et nous y reviendrons.

Le jury, copieux à cette époque, était officiellement composé de six professeurs : un président et cinq examinateurs. Du président, Bourdier, on ne sait plus que le nom ; les examinateurs étaient plus illustres : voici Baudelocque, le grand accoucheur ; Boyer, futur baron et premier chirurgien de l'Empereur, professeur de médecine opératoire ; puis, Chaussier, dont le nom doit être particulièrement retenu : Chaussier, appelé de Dijon à Paris, par Fourcroy, en 1794, pour le conseiller sur la réorganisation des Ecoles de Santé, est le véritable auteur du rapport qui fût lu à la Convention et adopté par elle ; nommé, plus tard, professeur d'anatomie et de physiologie à Paris, c'était un savant de premier ordre dont la réputation fût immense, mais un piètre professeur : la trivialité de son langage ne pouvait compenser les difficultés de son élocution ; il fut destitué en 1822. Le quatrième examinateur, grande figure, était Corvisart : Corvisart des Marets, un des plus illustres professeurs de l'Ecole, qui eût le mérite, rare pour le temps, de se préoccuper de ce qui s'enseignait à l'étranger ; fervent adepte de l'Ecole de Vienne

et, aussi, propagateur de la percussion, il a mérité d'être appelé le Père du diagnostic. Ancien élève du Collège Sainte-Barbe, il s'y était montré, au cours de ses études, d'une médiocrité telle que sa famille avait résolu de le consacrer à la chicane et de faire de lui un procureur. Enfin, il y avait Deyeux, dont je crois qu'il fût pharmacien et botaniste de très grand talent.

Je vous ai dit, en rendant compte de l'ouvrage de M. le docteur Rouxeau en 1921, à propos de la réorganisation de la Faculté de médecine de 1822, combien trop nombreux étaient les professeurs qui n'y faisaient point leur devoir ; il serait à croire qu'il en était déjà ainsi en 1804 : ce jury, en effet, ne fut point exactement celui qui examina les propositions de Laennec : le procès-verbal de réception est signé par le seul Royer ; nous savons que Baudelocque, Chaussier et Deyeux se firent remplacer ; de Boudier et de Corvisart il n'est pas question. Baudelocque est remplacé par Sue ; Pierre Sue, le plus célèbre d'une famille de chirurgiens, qui fût moins professeur que bibliothécaire de l'Ecole et dont Eugène Sue était le petit-cousin. Pinel, professeur de pathologie externe, suppléant Chaussier, a, surtout, gardé la réputation d'avoir brisé « les chaînes des aliénés » ; esprit peu clair, cerveau embrumé par le choc des systèmes, son principal titre de gloire, en dehors des chaînes citées plus haut, est la *Nosographie philosophique,* un de ces livres dont on parle mais qu'on ne lit pas, essai d'adaptation des déclamations creuses du XVIII^e^ siècle aux précisions plus scientifiques qu'apportait dans son berceau le XIX^e^ siècle naissant ; Pinel fut, lui aussi, destitué en 1822. Il y avait, enfin, à l'Ecole de médecine, un professeur de démonstration des drogues et instruments de chirurgie qui savait de tout un peu, et à qui ses connaissances variées permettaient de suppléer, au pied levé, tout professeur défaillant ; ce n'était pas, dit-on, une sinécure ; il s'appelait Thillaye et il remplaça Deyeux.

Lorsque le médiocre père de Laennec apprit que son fils allait présenter son travail inaugural, il se montra beaucoup plus empressé de lui donner des conseils d'arriviste et de brouillon que de lui procurer les subsides nécessaires au paiement de l'impression. Il lui envoyait des dédicaces, longues comme les inscriptions funéraires des personnages accablés de charges. Mais, Laennec avait et du cœur et du goût : un seul homme avait pris soin de lui, un seul homme l'avait dirigé dans la vie depuis ses premiers pas : c'était son oncle ; à lui seul il dédia sa thèse :

OPTIMO, DILECTO PATRUO,
SECUNDO PATRI,
GUILHELMO-FRANCISCO
L A E N N E C ,
DOCTORI MEDICO MONSPELIENSI,
exercituum olim medico,
nosocomiorum nannetensium primario medico, etc.

Ob educationem à pueritiâ institutam,
Optima in studio Medico consilia,
Et omnis generis beneficia,

THESES HASCE INAUGURALES
Dicat et vovet,

Gratus et amantissimus discipulus
R.-T.-H.- LAENNEC.

« *A son très bon et aimé oncle paternel — à son deuxième père — Guillaume-François Laennec — docteur en médecine de Montpellier — ancien médecin des armées — premier médecin des hôpitaux de Nantes, etc. — pour l'éducation qu'il a reçue de lui depuis l'enfance — les excellents conseils qu'il lui a donnés au cours de ses études médicales — et pour ses*

bienfaits de toute nature — ces thèses inaugurales — sont dédiées et vouées — par son disciple reconnaissant et très affectueux — R.-T.-H. Laennec. »

Les lignes, élégamment mesurées, de cette dédicace se déroulent au seuil du travail, écrites en ce latin correct qui était, autrefois, le langage du cœur. C'est que Laennec appartenait à une génération qui ne professait pas l'inutilité de la connaissance des langues mortes, par l'intermédiaire desquelles les peuples anciens ont exprimé des idées et condensé des doctrines sans quoi notre civilisation ne serait pas. C'est pour connaître, dans la fraîcheur de ses origines, la pensée hellène qu'autrefois Laennec a, non sans difficultés, appris le grec. A la fin de septembre 1795, âgé de 14 ans et demi, il commence ses études de médecine ; le 29 juin 1796, l'Ecole centrale de Nantes, origine du lycée, ouvre ses portes ; c'est un endroit où l'on peut apprendre ; Laennec y suit des cours d'histoire naturelle, de physique et de chimie ; il y commence l'étude du grec dont son oncle lui avait signalé l'utilité, la nécessité même, pour le médecin. Peu à peu, non sans interruptions causées par le manque de numéraire (ces cours n'étaient pas gratuits), il se perfectionne dans cette langue ; inscrit, dès son arrivée à Paris, à l'Ecole des Quatre-Nations, il y suivit, au moins jusqu'en 1803, les leçons de l'abbé Guéroult. C'est grâce à cette fréquentation post-scolaire que Laennec pût lire, dans le texte et à livre ouvert, les œuvres d'Hippocrate.

La thèse de Laennec est donc une profession de foi de médecin et d'humaniste. Il y a, dit-il, dans Hippocrate, deux choses : une méthode, qui est immortelle parce qu'elle est de consentement universel, puis, une doctrine, qui ne l'est pas toujours ; la première est indiscutable, car elle est la méthode par excellence ; la deuxième peut, assez souvent, être discutée, critiquée, parce qu'elle varie suivant les conceptions

du moment et au gré des découvertes qui sont faites tous les jours. Or, la méthode d'Hippocrate nous enseigne que toute maladie comporte des symptômes propres, qui permettent d'en faire le diagnostic, et des symptômes communs à toutes ou à d'autres maladies, qui permettent de porter un pronostic, le pronostic étant le jugement que l'on rédige d'avance sur les changements qui peuvent survenir au cours d'une maladie ; parmi ces changements, le plus important, le seul qui, dans la réalité, compte au point de vue pratique, c'est celui qui juge, qui termine la maladie, annonçant ou occasionnant soit la guérison, soit la mort. Les réalistes, ceux dont les circonstances n'ont fait ni des savants, ni des snobs, ne s'intéressent qu'au pronostic et ils ont raison. Lorsque, aux audiences du matin, Napoléon recevait de Corvisart, son premier médecin, des renseignements sur l'état de santé des personnages de l'entourage impérial, s'il apprenait que l'un d'eux était gravement malade, il ne posait qu'une question : « Mourra-t-il ? » Que lui importait le nom de la maladie ? Il était pressé, il avait d'autres préoccupations en tête, celle, surtout, de savoir s'il pourrait encore utiliser les connaissances et les capacités du malade.

Dans les trois paragraphes qui divisent les trente-quatre pages formant la thèse de Laennec, l'auteur, après avoir énuméré ces symptômes communs, s'attache, plus particulièrement, à exposer les idées du Père de la médecine sur les fièvres ; puis il montre que les connaissances de son temps permettent de compléter cette méthode d'Hippocrate et de la doubler d'une doctrine plus précise et plus sûre, de telle sorte que le médecin est, maintenant, en mesure de ne plus se désintéresser du diagnostic ; cette possibilité lui fait une obligation de classer les maladies d'une façon régulière.

Laennec terminait par une déclaration de principe contre l'esprit de système ; s'autorisant du *Commentaire clinique* de Klein, il montrait que le vrai médecin est celui qui choisit

librement, aussi bien chez les anciens que chez les modernes, ce qu'il croit être la vérité.

Quand il n'y aurait là qu'un simple exposé, le travail de Laennec n'en serait pas moins considérable, malgré son petit volume ; car, pour recueillir tous les éléments qui lui étaient nécessaires, il avait été obligé de lire tout Hippocrate et les hippocratiques ; mais il n'y a pas que ce simple exposé : il y a des discussions philologiques qui sont de véritables commentaires, des aperçus étymologiques, preuves d'une très haute culture, enfin des rapprochements avec ce que la clinique avait permis à l'étudiant d'observer et d'apprendre.

Hippocrate n'a pas été, pour Laennec, le simple sujet passager d'une discussion d'école, sujet que le temps vous fait négliger, puis oublier. Plus tard, après la soutenance qui se termina par un satisfecit, Laennec reprend son sujet, l'améliore, le complète et ce travail de révision est consigné dans ces notes marginales qui font plus haute la valeur de l'exemplaire reproduit. Ce que ces notes ont d'intéressant c'est qu'elles ne marquent point un changement dans les idées de notre compatriote, elles ne font que compléter les notations du jeune étudiant ; ce qu'il avait pensé là, il l'a pensé définitivement, *ne varietur*, et l'homme des PROPOSITIONS SUR LA DOCTRINE D'HIPPOCRATE est le même qui, quinze ans plus tard, à l'apogée de sa gloire, écrira ce livre définitif et immortel : le TRAITÉ DE L'AUSCULTATION MÉDIATE.

Il reste, enfin, à la dernière page imprimée de cette thèse, une trace du travail plus complet que Laennec avait médité d'abord sous la forme d'un essai préliminaire sur la doctrine : c'est le résumé, en sept aphorismes, de la physiologie d'Hippocrate.

La première grande publication de Laennec n'a pour ainsi dire pas vieilli ; il suffirait de modifier bien peu de choses, de rajeunir certains termes, pour faire, en quelques heures, de la thèse que soutenait Laennec en 1804, une remarquable

thèse de 1923, parce que les principes qu'il a puisés dans Hippocrate sont bien, comme il le disait, éternels ; mais il fallait les choisir et ce choix, seul, un Laennec, doué du génie de l'observation et armé d'une grande culture classique, pouvait le faire.

Il n'y a pas à regretter que Laennec, pressé par le temps ou par les circonstances, ait abandonné le premier sujet auquel il avait songé et dans lequel il devait parler de sa découverte des tuniques fibreuses ; à cet égard, l'article qu'il avait écrit, en 1803, dans le *Journal de médecine,* suffisait. Les circonstances sont heureuses qui nous ont valu, à la place d'une réédition, une paraphrase délicieuse du médecin de Cos par un breton.

Dr LAGRIFFE.

Quelques Réflexions

SUR

LES ORIGINES DU PEUPLE BRETON

ET SUR

LA PERSISTANCE DE LA LANGUE BRETONNE

d'après les écrits d'Albert Travers

J'ai l'intention d'aborder, dans la présente communication à la Société archéologique du Finistère des problèmes très vastes, très obscurs, où l'assiduité des recherches érudites et l'ardeur des discussions n'ont guère fait avancer, jusqu'ici, la solution définitive, et ne nous laissent pas grand espoir de l'atteindre jamais. Il s'agit des origines *historiques*, et non préhistoriques, du peuple breton, ainsi que de la persistance ou de la non-persistance de la langue bretonne en Armorique : deux questions étroitement liées.

Je n'ai rien de tout à fait neuf à dire là-dessus. Pourquoi donc m'en occuper ? J'ai deux raisons pour cela.

La première, c'est que j'ai trouvé des suggestions intéressantes dans les écrits d'un celtisant travailleur et consciencieux, mort il y a peu d'années, Albert Travers (1).

---

(1) Albert Travers, né en 1845 près de Cherbourg et mort en 1921 à Saint-Pol-de-Léon, fit une longue et brillante carrière dans l'administration des Postes en France et aux colonies ; il prit sa retraite en 1905 comme inspecteur général. Dans ses loisirs, il se passionna pour les questions d'histoire et d'origines celtiques. Principaux travaux : *la Persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne* (1906) ; *les Inscriptions gauloises et le celtique de Basse-Bretagne* (1907) ; *Armoricains et Bretons (Revue de Bretagne*, 1912) ; *la Race celtoligure en France et en Angleterre (Revue de Bretagne*, 1914).

La seconde, c'est que, dans l'irréductible conflit d'opinions éclaté à propos du clair-obscur des origines bretonnes, il peut être utile, soit de bien préciser les courants d'idées et les orientations différentes, soit de confronter le peu que nous savons de la vieille Armorique avec les données générales de l'observation historique. Souvent l'histoire des peuples, comme celle des langues, interpole, quand elle manque de documents précis, au moyen de comparaisons et d'analogies. Le procédé est délicat et dangereux, mais légitime. Il peut être nécessaire de l'employer dans le cas qui nous occupe.

I

Depuis les travaux historiques de A. de La Borderie, *l'historien national* de la Bretagne, et les travaux philologiques de A. Loth, le persévérant explorateur des vieilles langues celtiques, la philologie et l'histoire ont paru d'accord pour faire descendre le peuple breton actuel d'une ou plusieurs émigrations venues de Grande-Bretagne du v^e^ au vii^e^ siècle, et pour regarder la langue bretonne comme un dialecte importé, originaire de la grande île.

Rien n'était plus contraire aux idées autrefois admises. Avant Loth et La Borderie, une sorte de correspondance et de parallélisme, du reste totalement injustifiés et sans base rationnelle, s'étaient établis dans l'esprit des érudits entre l'antiquité du sol d'Armorique, une des plus vieilles terres du globe, et l'antiquité présumée de la race qui l'habite, de sa langue et de ses mœurs. Il n'y a pas si longtemps qu'un des plus brillants écrivains bretons définissait ses compatriotes *un peuple d'ancêtres* (1). Preuve de la persistance tenace d'une sorte de tradition mystique, dont la plus curieuse floraison se trouve dans les écrits de Pelloutier et de Corret

(1) Expression d'Anatole Le Braz.

La Tour d'Auvergne : on se rappelle que ces vieux chercheurs tenaient la langue gauloise, avec laquelle ils identifiaient le celtique et le bas-breton, pour la plus ancienne de toutes les langues, par des arguments dignes de ceux qui firent reconnaître par Psammétique les Phrygiens comme les plus anciens de tous les hommes (1).

Sans tomber dans les intempérances des vieux celtisants, presque tous nos érudits et historiens du XIX^e^ siècle, tels que Michelet et Henri Martin, et même plus tard jusqu'à d'Arbois de Jubainville, n'hésitèrent pas à regarder les Bretons d'Armorique comme des descendants encore reconnaissables des vieux Celtes, et le bas-breton comme une langue tout au moins apparentée au celtique parlé en Gaule avant César. Aucun ne pouvait donner une preuve positive de ses inductions ; c'est ce qui arrive presque toujours à ceux qui abordent les problèmes des origines. Mais les vraisemblances ne manquaient pas. La difficulté d'accès de la péninsule reléguée aux extrémités du monde romain, son obscurité persistante dans l'histoire des siècles les plus brillants de l'empire, son éloignement par rapport aux centres du rayonnement politique, militaire et intellectuel de Rome, et enfin cette politique, bien connue aujourd'hui, du gouvernement impérial qui n'a jamais cherché, comme nous dirions, à *assimiler* les vaincus, tout cela semblait avoir préservé de toute atteinte sérieuse la race et la langue d'Armorique : l'une et l'autre s'étaient retrouvées intactes après la chute de l'empire, et encore après les invasions barbares, car les grands chemins de ces invasions n'avaient pas traversé la presqu'île bretonne, qui ne connut que les envahisseurs venus par mer, c'est-à-dire les Normands, et pas avant le IX^e^ siècle.

Oui, toutes ces inductions étaient vraisemblables. Mais elles n'étaient que des inductions à bases d'hypothèses. Elles

---

(1) Voir l'amusant récit d'Hérodote, *Histoires*, II, 2.

devaient céder devant les faits. Or, d'après La Borderie et Loth, des faits nouveaux ou nouvellement mis en lumière ont démontré péremptoirement, d'abord que l'Armorique a été romanisée, ensuite qu'elle a été en grande partie dépeuplée, et enfin qu'elle a été repeuplée et receltisée, du v^e^ au vii^e^ siècle, par l'émigration venue de Grande-Bretagne.

C'est contre ces vues nouvelles que s'élève Albert Travers. Tout en se gardant des exagérations du panceltisme, sauf peut-être dans sa dernière plaquette sur la *Race celtoligure en France et en Angleterre,* il plaide pour la *persistance* de la race et de la langue d'Armorique sur le sol breton, à travers la période anarchique et obscure qui va de la chute de l'empire romain au moyen âge. Examinons les arguments présentés. Condensons-les. Sans vouloir nous faire une opinion définitive, cherchons au moins la vraisemblance.

II

Interrogeons d'abord l'histoire. C'est ici A. de La Borderie qui nous servira de guide, bien que ce guide erre souvent à tâtons dans les ténèbres.

Selon A. de La Borderie, l'Armorique a été romanisée à peu près en même temps et de la même manière que le reste de la Gaule. Il en donne pour preuves le grand nombre des noms de famille romains dans les monuments funéraires, les noms de lieu d'origine latine qui pullulent dans la péninsule, et enfin les débris des monuments et des voies romaines.

Il faut reconnaître, avec Travers, qu'aucune de ces preuves n'a un caractère démonstratif. Ce sont tout au plus des indices, dont beaucoup d'indices contraires neutralisent l'effet.

Les monuments funéraires retrouvés sont nombreux surtout dans la cité des Namnètes. Aujourd'hui encore, malgré l'extension bretonne due aux conquêtes de Noménoé, le pays de Nantes n'est breton qu'à demi, d'aucuns diront qu'il ne

l'est pas du tout ; à plus forte raison en était-il ainsi aux temps romains. Les Nantais ont pu être romanisés, sans que les gens de la presqu'île le fussent. Travers ne présente pas cet argument (1) : il aime mieux dire que les Gaulois vaincus se sont affublés de noms empruntés à leurs vainqueurs, sans être romanisés pour cela.

Pour les noms de lieu, on sait combien est hasardeuse la toponymie historique ; il est imprudent de s'appuyer sur elle. Il y a dans la Basse-Bretagne, qui est la vraie Bretagne, un certain nombre de noms de lieu d'origine romaine ; mais combien plus nombreux sont les noms celtiques ! Au reste, que prouvent quelques noms de lieu empruntés au peuple conquérant ? Parce qu'il y a en Algérie : Aumale, Orléansville, Philippeville, Géryville et tant d'autres, ira-t-on dire que les Arabes d'Algérie ou les Kabyles ont cessé d'exister comme peuples distincts et se sont laissé franciser ?

Bien dangereux aussi, l'argument des monuments romains et des voies romaines. D'abord, les restes de monuments authentiquement romains n'abondent pas dans la péninsule : les plus importants se trouvent sur le bord de la mer et plutôt vers la Haute-Bretagne (villas gallo-romaines de Carnac). Quant aux voies de ce temps, les chemins reconnus ou présumés tels sont très nombreux. Mais je m'en méfie un peu. Tant qu'un heureux chercheur comme Le Men ne trouve pas quelque borne milliaire, il me paraît bien difficile d'authentifier des chemins qui ne se trouvent ni sur l'*Itinéraire* d'Antonin, ni sur la *Table* de Peutinger. N'oublions pas le caractère presque exclusivement militaire des voies romaines. L'Armorique était une des parties de l'empire les moins exposées aux incursions des barbares : le génie militaire ne dut pas se donner grand peine pour elle. N'a-t-on pas pris sou-

---

(1) Pour lui, les Nantais sont des Bretons au même titre que les Quimpérois.

vent de vieilles pistes du moyen âge pour des voies impériales ? Les vieux tessons et la vaisselle cassée ne datent guère d'une manière authentique.

C'est donc par suite d'un simple raisonnement d'analogie, selon nous, que A. de La Borderie conclut de la romanisation générale de la Gaule à la romanisation de l'Armorique, sans tenir compte, ni des difficultés d'accès, ni du quasi isolement de la péninsule, ni de sa nature âpre et sauvage, ni du peu d'intérêt de son assimilation pour l'empire.

Partant de cette romanisation supposée, A. de La Borderie affirme que la presqu'île fut dépeuplée lors des invasions barbares du v^e^ siècle. Pour cela, il s'appuie surtout sur le don de la *Gallia Ulterior* fait par le général romain Aétius aux Alains, pour les récompenser de leurs services (1). La *Gallia Ulterior* serait l'Armorique, dont les Alains auraient exterminé la population. Mais rien ne justifie la traduction de *Gallia Ulterior* par Armorique ; d'autre part, on ne voit pas bien pourquoi et comment une troupe peu nombreuse de barbares aurait exterminé la population d'une vaste presqu'île, au lieu de la réduire en esclavage et de la faire travailler au profit des envahisseurs.

Puis, malgré l'obscurité de ces temps tragiques, les faits ne manquent pas, qui prouvent qu'au v^e^ siècle l'Armorique demeurait peuplée et bien peuplée. C'est l'historien Procope qui assure que « les côtes qui regardent l'île de Bretagne » (2) sont couvertes de hameaux habités par des pêcheurs, des laboureurs et des marchands ; c'est le cartulaire de Landévennec, dont les chartes du xi^e^ siècle sont des transcriptions de documents beaucoup plus anciens, qui dénotent, d'après l'avis de Dom Bède Plaine (3), que l'Armorique n'était nulle-

---

(1) A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, i, 217.

(2) Cela ne désigne pas expressément l'Armorique. Mais cela ne l'exclut pas non plus.

(3) *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires*, 1899.

ment déserte et inhabitée quand les premières églises et les premiers monastères y furent fondés.

Pour arriver à une démonstration plus complète de la *continuité* du peuplement en Armorique, Albert Travers s'appuie volontiers sur le célèbre légendaire du P. Albert le Grand, et notamment sur la vie de saint Pol Aurélien, débarqué à Ouessant, puis dans le Léon, en 512. Il me paraît dangereux de se placer sur ce terrain. Nul n'admire plus que moi les *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique ;* c'est vraiment le poème épique de la vieille Bretagne, il est pour elle ce que furent l'*Odyssée* pour la Grèce et l'*Enéide* pour Rome. Mais, dans Homère et dans Virgile nous cherchons, avec la poésie, la reconstitution des idées, des mœurs et des sentiments antiques, nous n'y cherchons pas de réponses à des questions précises d'origines. Faisons de même pour les *Vies des Saints*.

III

Parallèlement à l'extermination supposée du vieux peuple armoricain, M. Loth, élève de La Borderie, comme il le dit lui-même, mais bien mieux armé que son maître en philologie celtique, extermine aussi l'ancienne langue armoricaine, puis le latin populaire qui lui aurait succédé, et affirme que le breton actuel aurait été importé de toutes pièces, du v^e^ au vi^e^ siècle, par les émigrés de Grande-Bretagne fuyant l'invasion des Saxons (1).

Sommes-nous certains que dans l'ensemble de la Gaule, sans parler de l'Armorique en particulier, les vieux dialectes gaulois avaient entièrement disparu devant le latin au moment des invasions barbares ? Le fameux texte d'Ulpien *(Digeste,* xxxii, 11) d'après lequel un fidéicommis pouvait être rédigé, non seulement en grec ou en latin, mais dans toute autre

(1) J. Loth, *L'Emigration bretonne en Armorique,* Paris, 1883.

langue, notamment en punique et en celtique, semblerait prouver le contraire, au moins pour le IIIe siècle. Au IIIe siècle, le vieux celtique vivait encore. Est-il vraisemblable que la langue latine, qui n'avait pu extirper le celtique au temps de la plus grande gloire de l'empire, ait été capable de le faire, *surtout pour une province éloignée comme l'Armorique,* lorsque l'empire affaibli était la proie des Barbares ? Ni M. Loth lui-même, ni Desjardins ne le pensent (1). C'est en vérité l'Eglise chrétienne, et non pas l'empire romain, qui a fait du latin populaire, générateur du français, la langue de notre pays, en l'imposant aux Barbares et aux Gallo-Romains eux-mêmes. Selon toute vraisemblance, cette transformation était loin d'être achevée au Ve siècle, moment où l'Eglise venait à peine de triompher : souvenons-nous qu'à Rome même, l'éloquente protestation païenne de Symmaque est de 390. A plus forte raison le christianisme était un nouveau venu dans une province lointaine comme l'Armorique, située loin des routes du commandement, loin des centres de civilisation et des légions, plus loin que la Grande-Bretagne dont les apôtres l'ont sans doute évangélisée. *Disciplina in Britannia reperta,* comme au temps des Druides. Rien n'empêche de croire raisonnablement que l'Armorique, au Ve siècle, avait conservé sa vieille langue.

Mais cette langue était-elle identique au vieux gaulois et identique au bas-breton actuel ? M. Loth affirme que non. Cela se peut. Mais, pour le vieux gaulois, des affirmations trop tranchées paraissent imprudentes. Les monuments sont si rares, que nous ne savons pas bien ce qu'était la vieille langue gauloise. Et puis, n'y en avait-il qu'une seule ? Les langues non écrites ou peu écrites se fragmentent et s'émiettent, le breton actuel lui-même en est un exemple, avec ses quatre

---

(1) A. Travers, *La persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne,* p. 35.

dialectes et sa poussière de nuances parfois différenciées de paroisse à paroisse. Quant à la parenté du vieux celtique continental avec le bas-breton de nos jours, il faut tenir compte du pouvoir de transformation et d'évolution de la langue pendant une si longue période. Les érudits eux-mêmes ne sont pas d'accord : il n'y a pas unanimité à ce sujet entre M. Loth, d'Arbois de Jubainville et M. Dottin ; *docti certant.* Je n'essaierai point de les départager, n'étant pas philologue. Je me contenterai de dire qu'étudiée avec les seules lumières de la philologie, une pareille question me paraît insoluble. L'affinité existante entre les dialectes celtiques de la Grande et de la Petite Bretagne ne prouve, jusqu'à plus ample informé, qu'une seule chose, c'est que tous sortent d'un tronc commun.

M. Loth s'en rend certainement compte, puisque ses raisons les mieux connues, et sans doute les plus solides à ses yeux, pour prouver la filiation du gallois au bas-breton actuel, sont des raisons de l'ordre historique. C'est avant tout la fameuse émigration des Bretons chassés de leur île par les Saxons et venant par troupes successives chercher refuge en Armorique, dans une période qui se place approximativement entre l'an 470 et l'an 600. Si ce fait ou plutôt cet ensemble de faits était bien prouvé, il trancherait la question. Mais, à l'examiner de près, on est frappé du peu de valeur des prétendues preuves ou des témoignages sur lesquels il s'appuie. Ce sont presque toujours des légendes, et notamment des légendes sacrées. Il ne suffit pas de dire, avec Albert Travers, que « si on supprimait la légende de l'histoire de Bretagne, surtout de l'histoire de ses origines, il n'en resterait pas grand'chose » (1). Mieux vaut ne rien savoir que faire reposer l'histoire sur le merveilleux. Dix lapins ne font pas un cheval, dix hypothèses

---

(1) A. Travers, *Les Inscriptions gauloises et le celtique de Basse-Bretagne,* p. 52.

ne font pas une preuve, dix légendes ne font pas une seule histoire.

Quand les Angles et les Saxons envahirent la Bretagne insulaire, il y eut une guerre sans merci entre eux et les Bretons ; ceux-ci, loin de s'enfuir, résistèrent vaillamment ; les uns furent soumis, les autres, échappant à l'esclavage, se réfugièrent dans les parties montagneuses de l'île, comme la Cambrie ou pays de Galles où les envahisseurs ne pénétrèrent jamais. Et ceux qui s'enfuirent ? Y eut-il des Bretons qui s'enfuirent ? Nous ne le savons positivement que par un moine du VI^e^ siècle, Gildas, l'historien de la ruine de la Bretagne *(De excidio Britanniæ)* (1). Que nous dit Gildas ? Simplement, que beaucoup de Bretons étaient obligés de se soumettre, mais que « d'autres se rendaient aux pays d'outre-mer avec de grands gémissements, et sous leurs voiles gonflées, en place de la chanson des rameurs, ils chantaient ce psaume : Seigneur, notre main nous a livrés comme des agneaux à la boucherie, elle nous a dispersés parmi les nations » (2).

C'est tout. Gildas ne nous dit point où les émigrés se rendaient. « Outre-mer », c'est vague. Cela comprend raisonnablement tout le développement des côtes continentales, de l'embouchure du Rhin à la pointe de Bretagne. Pourquoi l'Armorique seule ? Pourquoi l'Armorique principalement ? A cela, point de réponse, sauf les légendes merveilleuses des *Vies des Saints* et les inductions linguistiques de M. Loth. Cela ne peut nous suffire au point de vue historique.

L'Armorique reçut probablement des émigrés de Bretagne, et notamment des ecclésiastiques auxquels les Saxons faisaient une guerre cruelle. Mais, selon toute vraisemblance,

---

(1) M. Loth lui-même traite dédaigneusement ce prétendu historien, qui n'est qu'un « Jérémie inférieur ».

(2) Traduit par A. de La Borderie, au tome I de l'*Histoire de Bretagne*.

elle n'en reçut pas assez pour être peuplée par eux, d'autant plus que sa population n'avait pas disparu ; elle n'en reçut pas assez pour changer de langue. Nous pouvons admettre seulement, et rien que comme une hypothèse probable, qu'elle reçut assez de moines et de prêtres pour être évangélisée par eux. Mais rien de plus. Le fond de la population ne changea pas. Nous pouvons le dire, puisque nous n'avons aucune preuve du contraire. C'est aux partisans du changement à faire la preuve. Ils ne la font pas.

IV

La partie critique des travaux d'Albert Travers repose en grande partie sur des déductions analogues à celles que nous venons d'exposer. Nous estimons que cette critique est solide et à peu près inattaquable. Elle ne s'aventure pas sur les terrains dangereux. Notamment, sauf dans son dernier article où il se laisse entraîner d'une manière regrettable à des considérations sur la race celtoligure, Albert Travers se garde de toucher aux obscures questions de race. On ne saurait le regretter, quand on se rappelle le peu de secours de l'indice-race pour les questions d'origine. On se souvient, notamment, des spéculations de Broca sur les *deux races* celtique et gauloise, en particulier en Basse-Bretagne, dans son mémoire de 1866 (1), et des théories et des rêveries de toute sorte qui en sont sorties. J'écrivais à ce propos en 1913 : « Broca affirmait l'existence de deux races en Bretagne : une petite et brune, à tête ronde, dans l'intérieur ; une autre, grande et blonde, à tête longue, sur les côtes. Ce second type existe sur certains points de la Bretagne. Rien qu'au point de vue de la taille, celle-ci présente une moyenne plus élevée au nord, dans le

(1) P. Broca, *Nouvelles recherches sur l'anthropologie de la France en général, et de la Basse-Bretagne en particulier* (Mémoire lu à la Société d'anthropologie le 20 décembre 1866). Paris, 1869.

Léon et en Tréguier, et au sud, en Cornouaille, que dans le centre du pays. Mais ce caractère est le seul qui ressorte avec certitude des chiffres donnés par Broca, et il s'explique très bien, quoiqu'il en dise, par des conditions séculaires d'hygiène et d'alimentation un peu meilleures près des côtes nord et sud que dans le centre » (1).

Bien qu'Albert Travers ait la prudence de ne pas toucher à ces questions, il a le tort, à mon sens, d'affirmer que les Gaulois et les anciens Bretons d'Armorique formaient un seul et même peuple. Qu'en sait-il ? Personne n'en sait rien. Nous avons toujours tendance à considérer comme un tout homogène les populations dispersées de la vieille Gaule, alors que la fusion n'est pas complète, même aujourd'hui, dans la France fortement unie par une centralisation séculaire. Je crois plutôt que l'ancienne population d'Armorique formait un peuple autonome et bien différent des autres cités gauloises. Mais ce n'est qu'une hypothèse.

V

D'après l'analogie d'autres et nombreux exemples qui mettent en jeu des déracinements de peuples et des migrations de masses, et que la critique met au point de jour en jour, depuis les invasions barbares jusqu'à celles des Turcs et des Mongols, j'ai tendance à croire que l'histoire supposée du peuplement breton en Armorique, du IVe au VIe siècle, provient, comme beaucoup d'autres, d'un double mirage historique : celui des nations guerrières se déplaçant en masse, et celui du déracinement des peuples. Des phénomènes de cet ordre sont et furent de tout temps à peu près impossibles. Ils n'ont pu se produire que d'une manière exception-

---

(1) Conférence sur la Bretagne faite à l'Ecole des hautes études sociales en 1913 (Publiée dans les *Divisions régionales de la France*, Paris, 1913, p. 124).

nelle. Depuis Xerxès jusqu'à Gengiskhan, les historiens ont follement exagéré le nombre des armées d'invasion. Depuis la destruction de Carthage jusqu'aux conquêtes de Timour, ils n'ont pas moins exagéré les exterminations et destructions de nations entières. Nous nous méfions maintenant de tels récits. Appliquons ces règles de prudence à l'histoire de notre presqu'île bretonne, aux siècles obscurs : elles nous donneront des raisons de penser que, depuis l'aube de l'histoire, le fond de la population de la vieille Armorique aux trois quarts isolée est demeuré le même ; il y a toutes chances pour qu'en tenant compte de l'évolution naturelle du langage, le fond de la langue soit demeuré le même aussi.

CAMILLE VALLAUX.

LES ANCIENS MANOIRS

DES ENVIRONS DE QUIMPER

(Suite et fin)

La réformation de 1536 à Kerfeunteun mentionne Henry du Brieuc, seigneur dudit lieu et de Penvern, père d'écuyer François du Brieuc, capitaine de la paroisse de Kerfeunteun en 1568, qui fournit aveu, le 20 juin 1562, pour son manoir du Brieuc où il demeure, avec ses maisons, courtils, jardins, vergers, four, porte, pourpris, colombier, moulin et issues, le tout chargé de 50 sols de rente à l'évêque de Cornouaille. En 1636, ce lieu était à Marc du Brieuc, fils aîné de feu Pierre et de Marie de Lamprat, et valait 200 livres de rente. La branche aînée se termina avec Jean-Baptiste du Brieux, dont hérita dame Marie Le Ny, morte avant 1720. Son mari, écuyer Mathieu-Robert Hamon, sieur du Costier, tuteur naturel d'Anonyme Hamon, leur fille, rend aveu en 1720 pour la terre du Brieuc, qui appartenait en 1754 à dame Jeanne-Renée Le Ny, veuve de Corentin Lair, sieur de Lanrivain. Elle habitait le manoir, et le cède cette année-là à Maître Thomas Martin, notaire et procureur à Quimper, à condition d'en jouir sa vie durant, et de toucher une pension viagère de 1500 livres.

Devenu propriétaire du Brieux en 1776, l'honnête notaire se hâta d'en fournir un aveu détaillé au fief des Régaires. La maison principale, grand logis en pierres de taille aspecté au midi, tombait en ruines ; seul, le pavillon du bout d'occident, bâti de granit et couvert d'ardoises, restait habitable ; un

triple portail fermait la cour close. Le nouveau seigneur, féru de privilèges honorifiques comme tous les bourgeois acquéreurs de terres nobles, réclama des prééminences à Kerfeunteun, deux tombes et droit d'enfeu dans la chapelle de la Vierge, du côté de l'évangile ; plus le patronage de la chapelle de N.-D. de Kernilis, avec la propriété du placître et des arbres, les premières prééminences de la chapelle de Saint-Hervé, où les armes de la maison du Brieux décoraient encore une des vitres, et enfin « le droit de pêcherie avec écluse sur la rivière du Their ». Quant au manoir de Penvern, dépendance du Brieux, il était alors affermé « pour 780 livres argent, 50 livres de beurre, 12 poulets, une écuellée de beurre frais par semaine et du lait quand il en est besoin » (1).

Actuellement, il subsiste peu de choses des vieilles constructions : un étroit pavillon en pierres de taille, à lucarne de pierre et quatre fenêtres dont deux arrondies aux extrémités, l'ancien puits, des pignons de granges et crèches dont l'un percé d'une meurtrière, et deux ou trois portes en arc brisé ou encadrées de moulures amorties en accolade.

*
* *

En quittant le Brieux, nous passons bientôt devant la chapelle de N.-D. de Kernilis modeste édifice du XVI^e^ siècle avec une fenêtre de chevet à deux panneaux et soufflets flamboyants. Outre la statue de la sainte patronne, Vierge-Mère Louis XIV, on y remarque une jolie Sainte Barbe gothique à longue chevelure ondulée, une Sainte Philomène, et un saint moine ou solitaire, en froc et camail à capuchon, longue barbe, visage ascétique, tenant bâton courbé et livre, peut-être Saint Herbot. Dans l'enclos, un monolithe cylindrique qui a supporté un tronc pourrait être un ancien lech. Au

(1) Archives du Finistère, 1 G. 39.

milieu du hameau voisin se trouve une petite maison du XVI^e^ siècle précédée d'un beau puits orné au pourtour de sa margelle d'un boudin en torsade et d'une inscription en partie fruste : H : NEO : DE : MOULIOEN : ET : MARIE CHE . . . Moulioen ou Moullouen est un hameau situé près de Cuzon en Kerfeunteun.

L'ancienne route de Châteaulin, large piste délaissée que le gazon peu à peu envahit, nous conduit ensuite au sentier qui a remplacé l'avenue du vieux manoir de Parc-Poullic. On a beaucoup démoli et reconstruit autour de la gentilhommière primitive, mais celle-ci subsiste à peu près intacte. On y entre par une élégante porte en anse de panier, surmontée d'une frise horizontale de pampres de vigne, et accostée de deux pilastres à pinacles bosselés naissant d'un fût tordu en spirale, à pointes de diamant. Plus bas, le pilastre devient prismatique, avec base et chapiteau moulurés. Nous rencontrerons ce mélange de gothique et de Renaissance aux portes plus riches des manoirs de Coatbily et de La Forêt. Au-dessus de l'arcade se voit un écusson chargé d'*un rencontre de cerf,* qui se retrouve aussi à l'intérieur, sculpté sur le manteau de la principale cheminée.

Ce blason — *d'azur au rencontre de cerf d'or* — est celui de la famille Ansquer, connue depuis Jean Ansquer, que la Réformation de 1443 cite comme noble homme et demeurant au Parc-Poullic. Son petit-fils Jean Ansquer parut en archer en brigandine parmi les nobles de Cuzon à la montre de 1481 ; il fut père de Charles, époux de Jeanne du Brieuc. Leur fils, Charles Ansquer, rend aveu en 1540 au fief des Régaires pour son manoir de Parc-Poullic, bois, moulin, terres, « et outre est accoustumé ledit Ansquer comparoir aux monstres du ban et arrière-ban et mandées d'icelles des nobles dudit pays de Bretagne et suivre le Roy nostre Syre en ses guerres et affaires fidellement. »

Louise Le Gentil, veuve du précédent et tutrice de Jucquel

Ansquer, leur fils aîné, fournit aveu en 1556 et 1562 pour le manoir de Parcpoulic, *volier* (colombier ?), bois, moulin et étang. Gauvain Ansquer, sieur de Parcpoulic et époux de Marie Rozerch, était capitaine de la paroisse de Cuzon en 1568. Son fils François, marié à Jeanne de Landanet, déclare à l'arrière-ban de 1636 être âgé de 63 ans et ne pouvoir servir. Le sieur du Parc-Poullic Ansquer figure en 1694 comme cavalier dans la dixième compagnie du ban et arrière-ban de l'évêché de Cornouaille. Sa descendance s'est fondue au dix-huitième siècle dans Keroulas, et écuyer Louis de Keroulas, sieur de Kerversio, époux de dame Mathurine-Marguerite Ansquer, décrit dans son aveu de 1740 le manoir de Parcpoullic avec son grand corps de logis, cour close, applacement de fuye, jardins, vergers, moulin à eau, ruine de moulin à vent, prééminences à Kerfeunteun et à N.-D. de Kernilis. On trouve en 1757 Parcpoullic aux mains de Messire René de Keroulas, enseigne des vaisseaux du Roi, et en 1781 en celles de Messire François-Louis-Marie de Keroulas, demeurant à Treffry en Quéménéven (1).

Revenons vers Kerfeunteun et Quimper. Après vingt minutes de marche, un bouquet de ramures vénérables émergeant à droite nous signale le manoir de Keranmaner, bâti presque au sommet de la colline que couronnait un moulin à vent et qui cache dans l'un de ses replis le gracieux oratoire de La Mère-de-Dieu. Pierre de Quenechquivilly était seigneur du lieu en 1536. Quelques années plus tard, Keranmaner appartenait à Jehan Furic, époux d'Anne Fily, qui y résidait avec sa femme à partir de 1551. Remarié alors à Jeanne Le Cleuziou, il fournit aveu en 1562 au fief de l'évêque pour le manoir, bois taillis, pièces de terre, montagne, prés. En 1636, noble homme Julien Furic, sieur du Run, avocat à la Cour, déclare posséder le manoir appelé Keranmanoir en

(1) Arch. du Finistère, 1 G. 144.

la paroisse de Cuzon, valant 100 livres de rente, en « consortie » avec Yves Furic, sieur de Tréfentec, Jacques Furic, sieur de Kernabat, et les héritiers de Guillaume Furic, sieur de Troben.

Ce Julien Furic, « célèbre avocat dans son tems », dit Kerdanet, et que Missirien saluait comme « un homme de singulière érudition, probité et mérite », a laissé quelques travaux, un *Usement du Comté de Cornouaille,* Paris, 1644, et Rennes, 1664. in-4° ; des *Réflexions sur le gouvernement du cardinal de Richelieu,* Paris, 1648, in-4°, et des *Entretiens civils du sieur Furic, advocat,* Paris, Journel, 1659, in-18. Dans ce dernier ouvrage, dédié à Renée-Mauricette de Plœuc, marquise de Carman, il se plaint de ne pouvoir trouver chez ses compatriotes quimpérois d'assez beaux esprits pour apprécier la distinction du sien, mais il s'en console en composant à l'avance l'éloge funèbre de ses amis. Le catalogue de la bibliothèque de Nantes cite trois curieuses épîtres imprimées, adressées en 1657, de Quimper et de Keranmanoir, par Julien Furic, sieur du Run, à Guy Autret de Missirien, à François de Visdelou, évêque de Madaure et coadjuteur de Cornouaille, et à Jean du Louet du Quijac, frère de l'évêque René du Louet, où il sollicite de ses correspondants la permission de les tuer, ou tout au moins de les supposer morts, afin de pouvoir, sans alarmer leur modestie, les louer à son aise dans leur *epicedium* ou épitaphe latine, qui accompagne chacune de ces lettres.

En 1689, dame Marie du Stangier, veuve de noble homme Ignace Furic, sieur de Keranmanoir, et tutrice de leur fille Anne-Marie-Corentine, transige avec l'évêque de Cornouaille au sujet du rachat de feu Messire Corentin Furic, recteur de Loctudy. Sa fille apporta Keranmaner aux Kerléan, par mariage avec écuyer Germain-Gervais-Budoc de Kerléan, sieur de l'Isle. Après le décès de Messire René-Corentin de Kerléan, capitaine des vaisseaux du Roi et chevalier de Saint-Louis, survenu en 1766 à son château de Kerléan en Plourin-Léon, la terre de Keranmaner passa à Messire Yves-Joseph de Ker-

guélen, seigneur de Trémarec, chevalier de Saint-Louis, héritier en partie au maternel en l'estoc des Furic, qui fournit aveu en 1775 à Mgr. Conen de Saint-Luc. Cet aveu décrit le manoir avec sa cour close, sa « porte cochère au midy sous ceinture et voûte de taille soutenant un pavillon quarré fréquenté par un escalier à vis en pierres de taille formé dans l'épaisseur du mur au couchant de ladite porte et aboutissant à une plateforme.. , deux guérites construites de taille et couverte d'ardoise aux bouts du levant et couchant de la partie supérieure des murs du midy de la cour », puits avec « engorgure » et couronnement, auges, jardins, placître, pièces de terre, bois taillis, etc. (1).

L'amiral de Kerguélen de Trémarec, qui rendit l'aveu ci-dessus, est fameux par ses découvertes dans les mers australes de 1771 à 1774. Né à Landudal en 1734, mort en 1797, il fut le dernier seigneur de Keranmaner. Rappelons qu'en 1812, le propriétaire du lieu voulait obliger le brave paysan qui avait acquis la chapelle de La Mère-de-Dieu, alors délabrée et découverte, en dessein de la restaurer, à démolir ce que ce vandale osait appeler une « misérable mazure ». Il soutenait que le fond lui appartenait et que les assemblées des dimanches du carême portaient préjudice à ses récoltes. Si le conseil de préfecture n'avait point débouté ce barbare, il ne resterait plus trace aujourd'hui d'un des plus pittoresques sanctuaires de la région quimpéroise.

Si Keranmaner a perdu le martial frontispice que lui formaient son portail surmonté d'un pavillon à mâchicoulis et ses deux échauguettes d'angle, la porte subsiste du moins, et elle est d'un grand effet avec ses pilastres carrés terminés en pinacles, son arcade surbaissée à crossettes végétales, ses lions sculptés, le manteau de lierre d'où émergent encore un ou deux corbelets de sa galerie de défense. Au fond d'une

---

(1) Pour tous les titres de Keranmaner, v. Arch. du Finistère, 1 G. 103.

cour fangeuse se développe la façade du manoir, faite de vieilles pierres noirâtres que brodent des lichens blancs ou dorés. Cette façade, remaniée au XVII^e^ siècle, est décorée d'une porte à tympan courbe et de trois lucarnes arrondies cantonnées de vases à godrons, dont celle du milieu présente un écusson timbré, chargé des *trois croix* héraldiques de la famille Furic. Le même blason, mi-parti d'autres armes indistinctes, se déchiffre aussi dans un cartouche ovale, sur la margelle du puits. Les chevronnières des deux pignons sont garnies de crochets et terminées par des lions dont l'un, à gauche, tient un écusson fruste.

Il n'y a à l'intérieur que quatre vastes salles. On pénètre dans l'une d'elles, à gauche du vestibule d'entrée, par une porte Renaissance surmontée d'un écusson ovale aux armes des Furic alliées à *un croissant posé en chef.* Cette pièce possède une belle cheminée ; celle de l'autre salle d'en bas a ses consoles amorties par des têtes humaines. Les sablières des plafonds, soutenues par des consoles de pierre, supportent d'énormes poutres. La partie la plus remarquable du manoir est l'escalier, magnifique vis de granit aux marches monolithes moulurées par dessous, pourvu de niches d'éclairage avec un pertuis pour l'échappement de la fumée. Il s'enroule dans une tour carrée et se continuait, après le palier de l'étage, dans une petite tourelle formant échauguette, qui a été supprimée. Des murs croulants enclosent les trois terrasses du jardin, abandonné et inculte.

*
**

Sans descendre jusqu'à la chapelle de La Mère-de-Dieu, où nous retrouverions les armoiries des Furic sculptées par deux fois au pied de la tribune, suivons sur la gauche, à travers taillis, landes et friches, un sentier qui nous mènera dans le vallon du Frout, à la route de Quimper à Châteaulin. De l'autre

côté du ruisseau, sur une petite butte arrondie et boisée, nous apercevons les poivrières aiguës du manoir de Coatbily qui pointent leurs girouettes à travers le feuillage. Ce manoir a dû succéder à un château plus ancien, dont on distingue encore la douve mi-comblée à l'ouest des bâtiments. Perrot de Quoitbilly figure en 1369 parmi les 60 écuyers de Jean, sire de Beaumanoir, au service du roi de France, et en 1371 dans deux montres de Bertrand du Guesclin (1). Guillaume de Coetbilly, commissaire à la Réformation de 1426 pour Cuzon, était alors seigneur du lieu. Au siècle suivant, Coatbily appartenait aux Kerc'hoant (1536) puis aux Le Minec, qui firent construire l'édifice actuel, comme en témoigne l'inscription suivante, sculptée en caractères gothiques au palier de l'escalier contenu dans la tourelle : *L'an : mil V^c LVII* (1557) : *Pierre : Le : Minec : me : fit : faire.*

Cette inscription est accompagnée d'un écusson chargé de *trois fusées en fasce accompagnée de six besants.*

En 1571, écuyer Guyomarc'h de Tréanna et Marie de Penlan sa femme, sieur et dame de Poulras et de Kermenaouet, rendent aveu au fief des Régaires pour les trois quarts du lieu et manoir de Coatbily, dont l'autre quart était à d^lle Marie Rubiern, veuve de Guillaume Le Baron. Pierre Grasset, bourgeois de Quimper, déclare à l'arrière-ban de 1636 posséder le manoir de Coatbily en Cuzon, valant 60 livres de rente, et provenant de l'héritage de Marie Le Baron. Puis en 1679 nous trouvons Coatbily aux mains de Marguerite Grasset, veuve de feu écuyer Olivier de Poulpiquet, sieur de Goueletquer, et en 1710, en celles de d^lle Marguerite de Poulpiquet, dame de Kerligonan. La famille Horellou le possédait en 1785 (2).

Coatbily est une demeure remarquable par l'élégance de sa décoration et le soin apporté à sa construction, toute en belles

---

(1) Dom Morice. *Preuves,* I, 1637-1655-1657.

(2) Arch. du Finistère, 1 G. 108.

pierres de granit bien appareillées. Malheureusement, une notable partie en a été abattue, et cette destruction date de loin, puisqu'en 1763 le manoir offrait le même aspect qu'aujourd'hui ; mais ce qui subsiste mériterait d'être étudié en détail. Dans les sculptures du portail, dont le tracé général est gothique, le style Renaissance apparaît sur les pilastres prismatiques, ornés de croissants et de losanges alternés, et sur leurs couronnements, sommés à gauche d'un chapiteau feuillagé et à droite d'un grotesque. Au-dessus, les *trois fusées* héraldiques des Le Minec sont toujours reconnaissables, malgré le marteau révolutionnaire, sur un écusson incliné, soutenu de deux lions et timbré d'un casque. Le même écusson se retrouve aussi sur une pierre gisant dans la cour, près du puits, et qui est tombée d'une des deux gracieuses lucarnes à coquilles, flanquées de pinacles curieusement dissemblables.

Une vaste fenêtre à double croisillon éclaire la grande salle basse, dont la monumentale cheminée était jadis couverte de peintures héraldiques. Plus haut, une autre magistrale fenêtre, à l'appui décoré d'une frise végétale, est accostée de deux consoles destinées peut-être à recevoir des statues pieuses. On gagne l'étage par un superbe escalier de pierre tournant dans une tour aux murs épais de 1 mètre 20, et qui, carrée à sa base, prend ensuite, par des amortissements en biseau, la forme octogonale. Une fine tourelle ronde à cul-de-lampe y est adossée. Sur les rampants du pignon Est, percé d'une meurtrière battant vers l'avenue, sont sculptés divers sujets, un ange déployant une banderole chargée de lettres indistinctes, un lion rongeant un os, un monstre ailé. Aperçues de la vieille rabine montueuse qui reliait le manoir à l'ancienne voie romaine de Quimper à Morlaix, les tourelles se dessinent noblement dans la ramure de quelques châtaigniers séculaires et impriment à l'habitation une belle allure de fierté seigneuriale. L'écrivain breton Narcisse Quellien en fut

frappé ; dans son ouvrage : *Loin de Bretagne,* il a placé à Coatbily le berceau ancestral et la résidence de Raoul de Coatbily, l'élégiaque héros de ce livre.

En suivant, à partir du carrefour voisin, la vieille route de Cuzon à Briec, si agrestement accidentée et raboteuse, on dépasse le hameau de Bécherel, aujourd'hui Bécharle, dont le manoir disparu était en 1426 possédé et habité par Guillaume de Keraër, puis, sur la gauche, l'allée qui mène au manoir de Penhoat, autrefois l'une des premières terres de la paroisse de Cuzon. Pierre de Kerinizan *(alias* Kernuzan ou Kernysan), issu d'un cadet de la maison de Pont-l'Abbé, en était seigneur en 1426. Son fils Armel épousa Yvonne Guillot, veuve en 1481, et fut père de Pierre de Kerinizan, archer à deux chevaux à la montre de 1481 tenue à Carhaix. En 1496, l'évêque de Cornouaille fait don du devoir de bail ou de rachat à Armel de Kerinizan, fils du précédent, à la prière de son oncle et tuteur Jehan de Kerinizan, prieur de Saint-Nicolas de Poitiers, auquel le prélat déclare « désirer singulièrement faire plaisir ».

Cet Armel épousa Aliz de Trégouët et mourut en 1515. Leur fils aîné Pierre est cité dans la Réformation de 1535 comme seigneur de Penhoat. Sa mère avait, en 1516, fourni aveu au fief des Régaires pour le manoir de Pencoet, rabines, bois anciens et taillis, la montagne « froste » ou vague de Rozlazarou, les lieux de Leuzreou, Ty-Mat-Formant, Kervillic, le moulin de Pencoet, etc. Lui même rend aveu en 1540 pour les deux manoirs de Pencoet-Doulou et Pencoet-Didreuz, rabines, pièces de terre, garennes, « refuges à conils », bois, taillis et de futaie, et se présente en équipage d'arquebusier à cheval à la montre de Quimper en 1562.

Pierre de Kerinizan, qualifié dans les actes de « noble escuyer » ou de « nobles homs », ce qui indique une noblesse distinguée, mourut vers 1570. Il fut enterré dans l'enfeu de ses ancêtres en l'église de Cuzon, sous une belle tombe à son

effigie. La dalle de ce mausolée, retrouvée en 1898 dans les décombres de l'église, et cédée à M. du Châtellier pour ses collections du château de Kernuz, a été dessinée et décrite par M. E. Ducrest de Villeneuve dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (t. XXVI, 1889, pp. 412-416). Mais l'auteur de ce mémoire n'a pu identifier l'homme d'armes sculpté en demi-relief sur la pierre tumulaire. Cependant, les armes de la famille de Kerinizan, ramage des sires de Pont-l'Abbé, et blasonnant comme eux *d'or au lion de gueules*, sont facilement reconnaissables, quoique « contournées » par suite d'une erreur de l'artiste, sur l'écusson Renaissance placé à la droite du personnage, ainsi qu'en mi-parti sur les écussons ciselés aux angles supérieurs de la dalle. Sans blâmer aucunement M. du Châtellier d'avoir donné asile dans son parc au mausolée de Pierre de Kerinizan, on peut regretter que ce monument n'ait pas plutôt été conservé à Cuzon, où il eut constitué un précieux souvenir du passé dans la chapelle sans intérêt rebâtie sur les ruines de la vieille église.

En 1604, écuyer René Hémery, seigneur de Cheffdubois et de Kerinizan, demeurant en son manoir de Cheffdubois, rend aveu à l'évêque pour ladite terre de Cheffdubois, autrement Penhoat-Dollou, jardins, courtils, pourpris, parcs, bois taillis, rabines, moulin à eau. Sa fille héritière Julienne Hémery épousa un gentilhomme léonais, écuyer René de Penancoët, seigneur de Keroualze, dont le fils, Messire Guillaume de Penancoët, chevalier, seigneur de Keroualze, Coatsaliou, Kerboronné, Chefdubois (père de la fameuse duchesse de Porsmouth, favorite du roi d'Angleterre Charles II), obtint en 1657 la commutation en droit de rachat du droit de bail prétendu par l'évêque sur sa terre de Chefdubois. Celle-ci avait passé en 1694, par voie d'acquêt, à Maître Jean Le Livec, sieur de Kerlivein, conseiller du Roi et son procureur au siège présidial de Quimper (1).

---

(1) Arch. du Finistère, 1 G. 106.

Quoique demeuré ancien, le manoir de Penhoat ne donne pas une haute idée de la puissance de ses seigneurs. Il occupe une agréable situation, adossé à une colline escarpée et boisée de 88 mètres, et tournant au midi l'arcade de son portail d'entrée, pratiqué dans une robuste muraille de granit, mais sans autre défense qu'une embrasure en œil-de-bœuf. Ce portail, dessiné en tiers-point et sobrement mouluré, est décoré d'un tore saillant retombant sur deux masques grotesques formant consoles. Au fond d'une petite cour pavée, la façade en bel appareil du corps de logis ouvre l'arc gothique de sa porte, à droite de laquelle une grande fenêtre à croisillon ajoure la salle basse. Particularité peu commune, au milieu de cette façade fait saillie une avancée rectangulaire, dans laquelle on a logé l'escalier en granit qui mène au premier étage, et que commande une meurtrière percée à l'angle de la salle haute. Les fenêtres ont leurs embrasures garnies de bancs de pierre. A l'angle nord de l'arrière-façade s'élève une tourelle carrée, drapée de lierre, contenant un second escalier au pied duquel un caveau précède un souterrain voûté en pierres de taille que le propriétaire actuel, M. Le Cœur, a reconnu sur une longueur d'une dizaine de mètres. De crainte d'accident, il a comblé ce mystérieux passage en y jetant plusieurs charretées d'attraits. Dans la cour, un puits à margelle octogonale est timbré d'écussons martelés. Le moulin féodal, enfoui non loin du manoir dans l'un des sites les plus délicieux de la vallée de l'Odet, a inspiré au bon poète Adolphe Paban ce joli sonnet mélancolique :

Moulin de Penhoat, qui sur tes murs agrestes
Vois courir en festons les roses de Kerné,
Ton doux pays n'est pas le sol où je suis né,
Mais j'aime ton eau vive et tes rouages prestes.

Encore un peu de temps, la terre aura mes restes.
Un matin plein d'aurore, un soir illuminé,
Et pour moi, sous ton ciel, le glas aura sonné.
Aurai-je le repos contre quoi tu protestes ?

Non, mais abandonnant l'Armor, suave aux yeux,
J'habiterai, là-haut, quelque astre merveilleux
Qui te caressera de ses lueurs lointaines.

El toi tu tourneras, moulin de Penhoat,
Et les filles iront toujours en tes fontaines
Mirer leur coiffe blanche et leurs cheveux d'or mat (1).

*
**

De l'autre côté du vallon du Frout, le manoir du Loc'h (*loc'h* = étang) se devine dans ses jardins et ses feuillages. La Réformation de 1426 ne le cite pas comme maison noble, mais en 1541, Maître Jehan Le Doucyc ou Doulsic rend aveu au fief des Régaires pour le manoir du Louch, maisons, cour, colombier, « faulx à conilz » (fosses à lapins), bois taillis et de futaie, le manoir de Becherell et le moulin Kerscau. Son fils Jacques était décédé lors de la montre de 1562. Guillaume de Kermerien, sieur du Loc'h, meurt en 1602, laissant cette terre à sa sœur Françoise de Kermerien, femme d'écuyer Charles Le Saux, sieur de Lanthon. Leur fils Michel Le Saux, époux de Marie de Tréouret, fournit aveu en 1664 pour le manoir du Loc'h ; il laissa deux fils, Jean et Olivier, déclarés nobles d'extraction par arrêt du 10 janvier 1671. L'aîné, Messire Jean *de* Saux, seigneur du Loc'h et de Missirien, rend aveu en 1710 pour le Loc'h, maisons, cour close, avant-cour, fosses à conils, crèches, aire, terres, moulin, et meurt en 1714.

---

(1) Adolphe Paban. *Les Roses de Kerné*. Maisonneuve, édit. 1899, p. 41.

Son fils Ronan-Joseph de Saux du Loc'h, réformé à la paix de 1714 comme capitaine d'infanterie, se montra dès lors assidu aux séances es Etats de Bretagne, où il fut longtemps, avec ses amis de Groësquer, de Chambellay, de Talhouët, de Lescouët et autres, l'un des chefs de l'opposition dans l'ordre de la noblesse. L'intendant Feydeau de Brou le dépeint en 1724 comme « ayant peu d'esprit, mais entêté et brutal, croyant s'attirer la considération parmi ses confrères en soutenant les thèses les plus déraisonnables, cherchant à exciter des cabales ». Cette note malveillante signifie simplement que M. du Loc'h savait défendre les privilèges de la province contre les empiétements du pouvoir royal. Nommé en 1734 commissaire des Etats pour l'évêché de Quimper, il sollicita vainement en 1738 la charge de procureur-général syndic, devint membre de la commission intermédiaire en 1742, et fut emprisonné à la suite des longs et tumultueux Etats de 1752 (1).

Après la mort, en 1771, de ce patriote breton, son neveu Messire Jean-Marie de Penfeunteniou, chevalier, seigneur de Cheffontaines de Trévien, hérita le manoir du Loc'h et y fixa sa résidence. Il était capitaine des vaisseaux du Roi et chevalier de Saint-Louis lorsqu'il fut tué le 16 mars 1781 sur le vaisseau le *Conquérant* dans l'escadre de M. de Ternay. Le « tuteur onéraire » de sa fille mineure Françoise, Maître Pierre Danguy des Déserts, procureur à Quimper, rendit aveu en 1782 pour le Loc'h, au nom de celle-ci (2). Le manoir a été très rajeuni et ne présente plus, sur sa façade sud, que l'apparence d'une banale maison de campagne. Mais l'autre face, épaulée d'un pavillon à comble brisé, garde encore, avec ses fenêtres irrégulières, un certain aspect d'autrefois.

---

(1) B. Pocquet. *Histoire de Bretagne* (la Bretagne Province), VI, p. 187-245.

(2) Arch. du Finistère, 1 G. 53.

Le chemin de Cuzon croise sur la droite, à un kilomètre de Penhoat, l'avenue déboisée du manoir de Kermahonet, bâti à mi-pente du vallon du Frout. C'est encore là une vieille terre noble, que possédait en 1426 Charles Le Chever, exempt de fouages par grâce des paroissiens de Cuzon, et employé comme témoin à la Réformation de 1443. François Le Chever, sieur de Kermahonet, paraît en archer en brigandine à la montre de 1481. Son fils Jean, vivant en 1536, fut père de Charles Le Chever, qui fournit aveu en 1540 et 1543 au fief de l'évêque pour son manoir de Kermahonet, valant 25 livres de revenu, mais grevé de nombreuses rentes pour fondations pieuses et autres charges qui ne devaient pas laisser grandes ressources à son propriétaire. Aussi n'est-on point surpris de voir Kermahonet saisi judiciairement peu après, et acquis en 1548 par Maître Daniel Le Gubaër, qui en rendit aveu, en 1556, au cardinal Simonetta, évêque et administrateur de l'évêché de Cornouaille. Son fils Jean Le Gubaër, époux de Margilie Le Digoys, était en 1564 bailli de la cour des Régaires.

Au XVII^e^ siècle, Kermahonet passa par mariage aux Le Goazre ; et écuyer Jacques Le Goazre, sieur de Kerlevic, Kermahonet, fournit aveu en 1656 pour ce lieu qu'il tenait de la succession de sa mère Marie Le Gubaër. Marguerite de Trégouet, veuve du précédent en 1670, maria sa fille héritière Jeanne Le Goazre à Messire René de Penandreff, seigneur dudit lieu, capitaine d'infanterie au bataillon-colonel du régiment de Picardie, dont le fils Messire François-Joseph de Penandreff, chevalier, seigneur de Penandreff, Keranstret et Kermahonet, rend en 1740 un intéressant aveu à la cour de l'évêque. Après s'être inféodé du droit de « havage et coustume » sur toutes les marchandises qui se vendent au placître de Rubilien et aux dépendances de l'église et du presbytère de Cuzon, il réclame en ladite église les prééminences et prérogatives suivantes : dans la maîtresse-vitre deux écussons : *d'or à une croix pattée d'azur chargée de cinq roses d'argent et une mâcle au premier*

chef (1) ; enfeu et tombe élevée, chapelle prohibitive du côté de l'évangile, où il n'y a d'autres armes que celles ci-dessus, celles de Penandreff qui sont *d'argent à un croissant de gueules surmonté de deux étoiles de même* et celles de dame Jeanne-Renée de Landanet, épouse de l'avouant, qui sont *d'azur au greslier d'argent accompagné en chef d'un fer de lance de même, la pointe en haut,* « le tout timbré du cordon de chevalier et autres timbres convenables à leur naissance » ; droit exclusif de lizière dans cette chapelle ; droit d'avoir une porte particulière sur ladite église, au pignon nord de sa chapelle prohibitive ; droit de recevoir tous les dimanches et fêtes les honneurs du pain bénit, et du rameau bénit le dimanche des Rameaux, de la main du recteur ; droit de marcher aux processions les premiers après le clergé, etc.. En 1774, Kermahonet appartenait à son fils Messire Sébastien de Penandreff, seigneur dudit nom, major du bataillon d'infanterie garde-côtes de Pont-Croix (2).

Il ne subsiste plus de l'ancien manoir qu'un édifice du xv^e^ siècle, remanié et tronqué, offrant une porte gothique fort simple, mais d'un tracé très pur, aux pieds-droits garnis d'une colonnette ronde à base et chapiteau moulurés. Les fenêtres ont été privées de leurs meneaux et surmontées de linteaux en arc-de-cercle. Derrière la maison était une tourelle qui fut endommagée par la chute d'un grand sapin vétuste, et qu'il fallut abattre. A l'entrée de la cour, on voit, encastrée à l'angle d'un pignon, une console figurant un petit personnage accroupi, les bras élevés ; de l'autre côté gît dans l'herbe une pierre sculptée qui représente un dragon d'assez belle dimension, la gueule béante, le corps squameux, la queue enroulée. Le « dragon de Kermahonet » avait sa légende, aujourd'hui à peu près oubliée.

---

(1) Armes probables de la famille Le Goazre, à laquelle l'Armorial de 1696 attribue : *d'argent à la croix pattée de sinople, cantonnée de quatre molettes de sable.*

(2) Arch. du Finistère, 1 G. 104.

*
**

Rejoignant la route nationale de Châteaulin et continuant de descendre le vallon, qui s'encaisse et se creuse aux approches de Quimper, nous rencontrons à droite la propriété de Tréqueffelec, où Maître Jehan de Coetanezre avait en 1444 deux métayers exempts. Son fils Jean de Coetanezre, seigneur de Tréqueffelec, comparut en archer en brigandine à la montre de 1481. En 1536, c'est encore un Jean de Coetanezre qui possède Tréqueffelec, mais en 1556 nous trouvons ce lieu aux mains de noble homme Thomas Guégan, époux de Marie Colombel, présent à la montre de 1562 parmi les nobles de Kerfeunteun. Il rendit aveu la même année à l'évêque pour le manoir de Tréqueffelec, maisons, cour close, bois taillis contenant « une *esleveure* de terre appelée le vieux chasteau de Kerfily », pièces de terre, deux moulins, etc.. En 1607, honorable personne Martin de La Masse habitait son manoir de Tréqueffelec, qui était en 1665 à noble homme René Pitouays, docteur en médecine à Quimper, et d[lle] Marie Tréguer, sa femme, sieur et dame de Penanrun, et en 1710 à la famille de Kerloaguen. D[lle] Catherine Bougeant, femme de Simon-Corentin Horellou, sieur de Penanguer, fournit aveu pour le même lieu en 1758 (1).

L'ancien manoir a été remplacé par une maison assez chétive, bâtie en 1790 et flanquée à son extrémité est d'une sorte de belvédère où l'on accède par un escalier extérieur. Les dépendances, ainsi que le moulin, ont conservé quelques ouvertures à moulures et accolades du XVI[e] siècle. Au-devant de la cour, sur le placître, se dresse le fameux « chêne de Tréqueffelec », l'une des merveilles du règne végétal dans le Finistère. Il mesure 7 mètres 30 de pourtour au milieu du tronc. On lui attribue sept à huit siècles d'existence. Malgré

---

(1) Arch. du Finistère, 1 G. 47.

l'ablation de quelques grosses branches desséchées, il est encore d'un port splendide, et il étend bien loin autour de lui sa coupole de ramures et de feuillage d'où s'échappe, aux heures matinales de la saison des nids, un magnifique concert de gazouillements. C'est alors en vérité le « vieux chêne plein d'oiseaux » à quoi François Coppée comparait Victor Hugo. Non loin est aussi un très beau hêtre. Par malheur, les dernières futaies de Tréqueffelec, naguère si opulentes, sont sauvagement exploitées, et bientôt ces deux arbres vénérables sembleront, parmi quelques rares baliveaux échappés au massacre, deux patriarches pleurant sur la destruction de leur tribu.

A l'angle de l'avenue, tout contre le carrefour du chemin de Kerfeunteun, une grande butte de forme ronde, en partie éventrée par la route nationale, domine le ruisseau du Frout et le moulin seigneurial. C'est sans doute cette « esleveure de terre appelée le vieux chasteau de Kerfily », ces « anciens vestiges dits *Castel-Tréqueffelec* » dont les archives font mention. Quelques traces de douves sont visibles au nord-ouest, et la terrasse supérieure, transformée en jardin, a un diamètre d'environ 25 mètres. La Réformation de 1444 à Kerfeunteun mentionne le lieu noble de Kerfily, où Maître Thébaut Guillemot avait un métayer exempt ; mais au XVI^e^ siècle, cette terre de Kerfily était annexée au domaine de Tréqueffelec.

Derrière le pensionnat Saint-Yves, sur la pente ensoleillée qui monte vers l'église de Kerfeunteun, nous pouvons visiter aussi le vieux petit manoir de Crechallan. C'est un logis sans prétentions ; toutefois sa façade, aux ajours variés, porte Renaissance à tympan triangulaire et marmousets soutenant des urnes, fenêtres à croisillon ou encadrées de bandeaux, œils-de-bœuf ovales, haute gerbière à baie cintrée, ne manque pas d'un certain caractère. Thomas du Plesseis et Jeanne de Kergadou sa compagne, sieur et dame de « Quenech-Allan », rendent aveu en 1549 à l'évêque pour ledit lieu

« o ses yssues, largesses et appartenances, contenant un journal de terre ». En 1605, aveu est fourni par François Brusseaulx et sa femme Catherine du Plesseis, sieur et dame du Tertre et de Crechallan. Cette terre passa ensuite aux Dencuff (1658), aux Bélard, et appartenait en 1705 à écuyer Laurent-Guillaume de Kervenozael, sieur du Cosquer, comme fils de feu écuyer Jean de Kervenozael et de dame Clémence Marchand. En 1740, Crechallan était à Messire Louis-Guillaume de Kervenozaël, seigneur de Kerambris, dont la fille Renée-Louise-Jeanne épousa d'abord Messire Jean Baillon, maître des requêtes, intendant de la ville et généralité de Lyon (aveu de 1763). Un autre aveu de 1776 la dit veuve de Messire Joseph-Elisabeth de Cornulier, vicomte dudit lieu et de La Touche, capitaine au régiment de Monsieur-Dragons, et demeurant à Paris, rue Vieille-du-Temple (1).

Nous terminerons dignement notre longue et fructueuse randonnée en visitant, sur le bord de l'Odet, le vieux et curieux manoir de La Forêt, l'une des gentilshommières quimpéroises les plus dignes d'attention qu'il nous ait été donné de rencontrer au cours de cette promenade. Il a été bâti, vers le milieu du XVI[e] siècle, par une famille Rozerc'h dont les armes : *un greslier accompagné de trois feuilles de houx,* sont sculptées au portail, sur la façade et sur le manteau d'une cheminée de la salle haute. Le *Nobiliaire* de Courcy attribue ce blason à la famille Mahault, sans cependant indiquer que celle-ci ait possédé la terre de La Forêt. Mais s'il n'y a point d'erreur dans cette attribution, il faut alors admettre que les Mahault et les Rozerc'h portaient les mêmes armoiries (avec peut-être des émaux différents), car ce manoir appartenait sans conteste, en 1550, à Maître Yves Rozerc'h, époux de Guillemette Martin, lequel en a certainement été le constructeur. Son petit-fils, écuyer Jacques Rozerc'h, seigneur de

---

(1) Arch. du Finistère, 1 G. 61.

La Forêt, déclare en 1636 posséder 400 livres de rente et s'enrôle pour servir dans l'arrière-ban.

Cette famille Rozerc'h, éteinte avant la Réformation de 1668-71, n'est pas mentionnée par Courcy, chose assez surprenante, en raison du rang honorable qu'elle tenait parmi la haute bourgeoisie quimpéroise. Elle avait à la cathédrale une tombe dont la pierre armoriée existe encore, selon Le Men, sous le dallage de la chapelle Saint-Corentin. Elle s'est fondue dans Glémarec, et le manoir de La Forêt était en 1682 la propriété de Messire Pierre-François Glémarec, sieur de Trévaras, prêtre et bachelier de Sorbonne. D'après Fréminville, il aurait plus tard appartenu à la famille de Roquefeuil.

On pénètre dans la cour par une porte gothique à arcature décorée d'un fleuron, de crossettes végétales et de deux lions tenant des branches noueuses, que défend, à droite, une solide tourelle carrée percée de nombreuses embrasures et meurtrières permettant de faire feu à la fois au dedans et au dehors. A cette tourelle attient la façade du grand corps de logis, dont la belle porte d'entrée combine d'intéressante façon les styles gothique-breton et Renaissance. Au-dessus du fleuron central un petit personnage Henri III que le lichen habille d'un pourpoint d'or fauve, est campé crânement, sa rapière sur l'épaule. On remarque aussi quelques jolies fenêtres encadrées de moulures, avec appuis sculptés, et près de l'une d'elles, un angelot soutenant un écusson mi-parti du *greslier* des Rozerc'h et de *deux fasces*. Sur les rampants des chevronnières font saillie divers sujets : deux lions montrant leurs crocs, un homme prêt à choir dans le vide, un pourceau, un chien, une tête de loup, un quidam accroupi, le nez en l'air, et s'appliquant à l'exercice d'une fonction naturelle que Rabelais seul pourrait préciser...

Au fond de la cour règne une galerie de piliers cylindriques qui soutenaient le plancher de l'ancienne chapelle, située au premier étage de ce bâtiment, et dont la fenêtre à mouchette

flamboyante s'ouvre encore dans le pignon. A l'angle de gauche, un petit colombier couvert de chaume complète l'aspect pittoresque de cette cour de ferme qui a séduit bien des artistes et qui a été reproduite en partie au village breton de l'Exposition de 1900.

Dans l'intérieur du manoir, il y a à voir de grandes cheminées, un joli huis Renaissance tout vermoulu, à personnages mythologiques, qui a été copié pour le Musée départemental ; les plafonds aux robustes solives travaillées supportant de nombreuses poutrelles ; l'escalier de la tourelle et son palier adorné de scènes grotesques, un baladin se livrant à d'étranges contorsions et une ribaude entre deux joyeux lansquenets dont l'un rit de toutes ses dents. Ces sujets sortent certainement du même ciseau que ceux qui décorent le rez-de-chaussée du vieux logis de la rue du Guéodet dit « Maison des Cariatides ». L'arrière-façade, où paraissent les traces des mutilations dénoncées par Fréminville, offre quelques meurtrières et de rares fenêtres jadis garnies d'épais barreaux de fer. Dans le pan coupé de l'angle ouest s'ouvre une baie qui permettait aux châtelains d'apercevoir, au pied du Mont-Frugy, par de là l'Odet paisible reflétant le ciel et la colline feuillue de Crecheuzen, ces deux imposantes tours jumelles de Saint-Corentin qui ont été comme le pivot et le centre de notre voyage à travers les fraîches campagnes quimpéroises et à travers les siècles passés.

L. LE GUENNEC.

Les Mouvements Populaires

EN JUILLET ET AOUT 1789

d'après quelques lettres inédites de Ange Conen de Saint-Luc

Nous avons trouvé aux Archives nationales, dans les dossiers du Tribunal révolutionnaire, parmi les papiers saisis au château du Bot, en Quimerc'h, après l'arrestation de la famille de Saint-Luc, quelques lettres d'un jeune officier de cavalerie en garnison à Sarreguemines en 1789 (1). Ces lettres nous ont paru intéressantes à divers titres. On y trouve un écho des évènements importants qui s'accomplirent durant l'été de 1789. Puis, elles nous font pénétrer dans l'intimité d'une famille bretonne de vieille noblesse, au moment où éclatent les premières agitations, prologue du vaste ébranlement social qui conduira à la grande Terreur. Enfin, la destinée tragique de l'auteur, Ange Conen de Saint-Luc, fusillé à vingt-huit ans, après l'affaire de Quiberon, donne du piquant à ces relations simples et familières d'un jeune spectateur plus étonné qu'indigné en face d'évènements dont il ne saisit pas encore toute la gravité.

---

(1) Archives nationales W 423, n° 958. — Ces lettres ne portent pas de signature. Le jeune officier s'adresse à son « cher papa » et à sa « chère maman ». La suscription porte : « A Monsieur Le Président de Saint-Luc, en son château du Bot, près Le Faou, par Landerneau. » Dans une de ces lettres, datée du 25 mai 1789, l'auteur se dit « cavalier de 21 ans » ; il s'agit donc de Ange Conen de Saint-Luc, né à Rennes, le 23 juillet 1767, âgé de 21 ans 10 mois en mai 1789. A ce moment, son frère Athanase n'avait pas encore 20 ans.

*
**

Ce fut une destinée bien lamentable que celle de la famille Conen de Saint-Luc, au cours de la Révolution. Cette malheureuse famille faillit disparaître tout entière dans la tourmente révolutionnaire. Mgr de Saint-Luc, évêque de Quimper, âgé de 65 ans, traînait une santé languissante quand furent convoqués les Etats-Généraux. Les tracas et les chagrins que lui causa l'installation du nouveau régime hâtèrent sa mort qui survint le 30 septembre 1790. Son frère, Gilles-René Conen de Saint-Luc, ancien président à mortier au Parlement de Rennes, résidait au château du Bot, en Quimerc'h. Resté fidèle au roi, lors de la lutte du Parlement contre la royauté, il avait été l'un des Ifs et membre du Parlement d'Aiguillon. Lui aussi, las des vexations que lui avaient fait subir à Rennes les parlementaires rentrés en grâce, avait pris, dès 1775, une retraite prématurée dans la gentilhommière du Bot, patrimoine de sa femme, Marie-Françoise du Bot.

Le président de Saint-Luc avait eu de nombreux enfants, nés à Rennes entre 1758 et 1770. A la veille de la Révolution, l'aînée des filles, Victoire, était religieuse de la Retraite à Quimper (1). Ses sœurs, Angélique et Félicité, avaient épousé, la première le comte Toussaint de Silguy, la seconde Jacques-Louis de Lantivy, et toutes deux étaient mères de famille. Euphrasie, née en 1765, était célibataire ; elle épousera, après la Terreur, Guénolé Le Saulx de Toulancoat. Les deux fils, Ange et Athanase, âgés respectivement de 21 et de 19 ans, étaient

---

(1) A. Crosnier, *Une Dame de la Retraite de Quimper, martyre sous la Terreur : Victoire Conen de Saint-Luc,* Paris, G. Beauchesne 1919.

entrés, le premier dans l'armée et l'autre dans la marine. Le père, la mère et leur fille Victoire, accusés de menées contre-révolutionnaires, moururent le même jour sur l'échafaud, à Paris, le 19 juillet 1794. Ange de Saint-Luc, ayant émigré et participé à l'expédition de Quiberon, fut pris et fusillé au début d'août 1795.

*
**

La famille du Bot avait fourni à la marine, au XVIII^e^ siècle, plusieurs officiers distingués. Charles-Jacques, dont la fille épousa Gilles Conen de Saint-Luc, avait été capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Ses sœurs épousèrent des officiers de marine. L'un de ceux-ci, Louis Billouard de Kerlérec, d'origine quimpéroise, fut gouverneur de la Louisiane de 1752 à 1769 (1). Son frère, Jean-Louis du Bot, avait été capitaine de dragons.

Ange Conen de Saint-Luc suivit l'exemple de son oncle et choisit l'arme de la cavalerie. Vers 1788, il obtint une sous-lieutenance dans le régiment français de Deux-Ponts, qui avait pour lieutenant-colonel Christian de Deux-Ponts, comte de Forbach. Une sœur de ce colonel, Caroline de Deux-Ponts, avait épousé un gentilhomme breton, César Le Gac de Lansalut, seigneur du Hilguy, en Plogastel-Saint-Germain (2). M. et M^me^ de Lansalut, ayant habité Quimper, avaient eu certainement quelques rapports avec M^gr^ de Saint-Luc et c'est peut-être à ces rapports que Ange de Saint-Luc dut d'entrer au régiment de Deux-Ponts.

---

(1) H. Bourde de La Rogerie, *Les Bretons dans la Louisiane française*, dans le *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, 1904, p. 290.

(2) J. Trévédy, *La maison n° 17 de la rue Saint-François de Quimper*, broch. in-8°, Quimper 1898, p. 46.

Quoi qu'il en soit, en août 1788, Ange de Saint-Luc est à Sarreguemines. Cette petite ville, située au confluent de la Sarre et de la Bliès, sur la frontière de la Prusse Rhénane et à 5 kilomètres de la frontière du Palatinat, était à ce moment la capitale militaire de la Lorraine allemande (1). Dans cette contrée rude où la vie de garnison est sans charme, loin de sa Bretagne, le jeune officier se trouve dépaysé. Seul le souci de poursuivre honorablement la carrière des armes l'attache à ce « pays oublié du monde », ce « pays maudit ». De temps à autre pourtant, au cours des manœuvres, il rencontre quelques compatriotes et il n'omet pas de signaler à ses parents ces heureuses circonstances. C'est ainsi qu'il se réjouit d'avoir rencontré, en 1788, M. et Mme de Lansalut venus du lointain pays de Quimper pour revoir leurs parents de Lorraine et du Duché de Deux-Ponts.

Au printemps de 1789, Ange de Saint-Luc est en congé de semestre au Bot ; il y demeure jusqu'au milieu de mai 1789. Au moment où il doit rejoindre sa garnison, Mgr de Saint-Luc est gravement malade à Quimper. Le président de Saint-Luc est au chevet de son frère ; Ange est plein d'inquiétudes au sujet de son « pauvre oncle » (2).

---

(1) Cette partie de la Lorraine était dite allemande, par opposition à la Lorraine propre, dont la capitale était Nancy.

(2) Mgr de Saint-Luc ne voulut pas assister à la dernière tenue des Etats de Bretagne. Son abstention fut motivée, semble-t il, par certains « désagréments qu'on avait voulu lui donner » à la session précédente. De même, « il se refusa, malgré les conseils de ses parents et de ses amis, d'aller à Saint-Brieuc pour la convocation du haut-clergé et de la noblesse ». (Lettre de Du Rosel à M. le Président de Saint-Luc, 7 avril 1789.) — D'ailleurs, l'état de santé de l'évêque n'eût pas permis ces longs voyages. Entré en convalescence, à la fin d'avril, Mgr de Saint-Luc se promettait de passer quelques semaines de repos au Bot. « Voilà les beaux jours, écrivait, le 7 mai, M. Du Rosel au Président de Saint-Luc, et j'espère que vous allez l'engager à vous aller, au bon air, au Bot. C'est tout ce que vous pouvez, l'un et l'autre, faire de mieux. Se pro-

Néanmoins, il se met en route, passe par Rennes où il s'arrête quelques jours et arrive à Paris, le 23 mai. Il a voyagé en chaise de poste, avec un compagnon de route, peut-être un camarade de régiment. Avant de quitter Paris, il informe son cher papa et sa chère maman des incidents de son voyage.

Paris, 25 mai 1789.

« ...Nous arrivâmes ici samedi 23, à 11 heures du matin, étant parti de Rennes le jeudi à 6 heures du matin.

Après diner, je fus voir la petite dame de Champeaux. De là, je fus voir les demoiselles Hardy qui me sautèrent au col en me voyant, (chose qui ne laisse pas que d'être fort agréable pour un cavalier de 21 ans). Je poussai ma tournée jusque chez M. Desnos.

Nous partons ce soir à 7 heures. Je trouve que l'air de Paris est furieusement cher malgré toutes les économies possibles car je n'ai encore pris aucun fiacre ni été à aucun spectacle. Mon oncle et ma tante furent hier à Versailles de sorte que je n'ai pas pu manger chez eux. Aujourd'hui, je dîne chez M. du Rocheret. » (1).

---

mener dans vos bois et vos jardins lui vaudra mieux que le local de Quimper où, point content de tout ce qui se passe, la digestion se fait mal. » Puis, le 4 juin : « Vous m'avez bien marqué que vous deviez aller la semaine dernière à Quimper pour y prendre et amener votre frère au Bot ; mais vous ne me disiez pas que sa convalescence avait été troublée. Vous me dites que tout est venu au bon ordre et qu'enfin il se ménage. »

La guérison parut complète à la fin de juillet ; mais l'évêque ne dut pas suivre très ponctuellement le régime qui lui avait été recommandé, car, le 27 juillet, M. Du Rosel lui reprochait affectueusement de faire « tout ce qu'un individu est excusé de faire lorsqu'il a un estomac de canard » (Archives nationales : W 423).

(1) Il s'agit, peut-être, de François-Xavier du Rocheret, seigneur de Kervenargant, en Meilars. M. du Rocheret émigra. Son manoir de Kervenargant, où le député girondin Barbaroux trouva un asile en septembre 1793, fut vendu comme bien national, en l'an III.

En rentrant à Sarreguemines, Ange de Saint-Luc ressent vivement la nostalgie des rives de l'Armorique. Il ne peut dissimuler à ses parents l'impression de solitude morale qu'il éprouve à se retrouver dans « ce pays maudit » où tout lui semble hostile ou ndifférent. Toutefois, de bonnes nouvelles lui viennent bientôt de la Cornouaille. Le 11 juin, il a confirmation de la convalescence de son oncle l'évêque de Quimper. Mais voici venir des soucis d'un autre genre : le régiment de Deux-Ponts est appelé à Versailles.

Sarreguemines, 4 juillet 1789.

« ...Tous les jours, on envoie des troupes aux environs de Paris. On dit qu'il va y avoir un camp de 30.000 hommes. Nous avons reçu un ordre, hier à 2 heures après-midi, pour partir pour Versailles et demain à 7 heures nous nous mettrons en route sans savoir si nous recevrons contre-ordre. Tout ceci devient fort sérieux et fait faire de bien tristes réflexions. »

On sait qu'après la séance royale du 23 juin, la reine et le comte d'Artois décidèrent le roi à une résistance armée. Avant le renvoi de Necker, des troupes au nombre de 25.000 hommes stationnaient déjà aux environs de Paris. Le régiment de Deux-Ponts ne devait arriver à destination, près de Versailles, que vers le 25 juillet. On voit par l'exemple de ce régiment que d'autres troupes avaient été appelées. Le projet de résistance était donc sérieux. Il est vraisemblable que, si les évènements du 14 juillet n'avaient pas déjoué les projets de la cour, il y aurait eu, vers la fin de juillet, autour de Paris, des troupes si nombreuses qu'aucun mouvement populaire n'eût été possible.

Vaucouleurs, 10 juillet 1789.

« ...Arrivés ici à 11 heures après 6 jours de marche par des chaleurs cruelles, ayant encore 15 jours de marche (1). Il paraît que nous allons camper dans la plaine de Sablons jusqu'à ce que tous les troubles soient tout à fait apaisés On dit même que nous ferons le service à Versailles et que nous serons chargés de la police intérieure de Paris.

Les affaires paraissent tourner mal et il est probable qu'il y aura quelque coup d'éclat. Le roi rassemble autour de lui la moitié de ses troupes et l'on prétend que nous serons 60.000 aux environs de Paris. Plût à Dieu que cela en imposât et que nous ne soyons pas obligés de répandre le sang de nos compatriotes ; mais on craint pourtant bien que nous soyons obligés de punir les mutins et que le roi soit forcé de faire un coup d'autorité. La noblesse et le militaire paraissent bien disposés et sûrement à la moindre révolte nous marcherons. Dieu veuille calmer les esprits et ramener la paix au milieu d'une crise aussi violente.

Nous avons été de Sarreguemines coucher à Morhange et de là à Vic, de là à Nancy où j'ai dîné avec six compatriotes du régiment du Roi ; de là à Toul, puis à Vaucouleurs où nous séjournerons demain.

Nous avons vu dans la Lorraine des blés de toute beauté ; je désire que chez vous ce soit de même et il est inoui qu'avec de si belles apparences le pain soit si cher ! Il faut qu'il y ait quelque chose là-dessous et qu'on cherche à mettre la discorde.

Mandez-moi un peu comment tout se passe en Bretagne et si la désunion y règne encore.

Excusez mon gribouillage, mais la main me tremble en descendant de cheval. »

---

(1) Comme le régiment de Deux-Ponts emportait tous ses équipages, sa marche était assez lente. Les étapes étaient, en moyenne, de 26 kilomètres et, conformément aux règlements de l'époque, après trois jours de marche, le régiment prenait un jour de repos, à moins de circonstances imprévues.

Ange de Saint-Luc semble attribuer la cherté excessive du pain à des manœuvres d'accaparement inspirées par la cupidité ou la malveillance. Certes, la spéculation sur les grains était une pratique courante au XVIII[e] siècle. Mais il ne semble pas cependant que cette spéculation ait particulièrement joué en 1789. La cherté s'expliquait par la pénurie. La récolte de 1788 avait été très déficitaire. En Cornouaille, par exemple, il y avait eu « un tiers moins de récolte qu'aux années ordinaires ». Les blés exportés en 1788 avaient été payés environ 5 livres le boisseau de seigle et 10 livres le boisseau de froment. En 1789, la disette se fit cruellement sentir et il y eut, à partir du mois de mai, à Pont-Croix, Douarnenez, Quimper et Pont-l'Abbé, des émeutes occasionnées par des tentatives d'exportation. Le prix du boisseau dépassa 12 livres pour le froment et 6 livres pour le seigle. Ces prix étaient considérés comme exorbitants puisque les artisans de Pont-l'Abbé estimaient que le boisseau de seigle ne devait jamais dépasser le prix de 4 livres.

Quoi qu'il en soit, le renchérissement était d'environ 90 °/₀ par rapport aux prix moyens constatés dans les apprécis des marchés de Quimper au milieu du XVIII[e] siècle. En 1789, les bourgeois de Quimper reconnaissaient que l'exportation devait être absolument interdite quand les prix de ces céréales dépassaient 12 livres et 6 livres. — Les froments achetés en octobre 1789, aux environs de Douarnenez et dans le Cap-Sizun, pour l'approvisionnement de Brest, furent payés 12 livres le boisseau. A ce moment encore on craignait la disette (1).

---

(1) Archives du Finistère, S[ie] B : Cahiers de doléances de Pont-l'Abbé (artisans), Quimper. — Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 1655, 1675. — Arch. municip. d'Audierne, rég. des délib. 22 octobre 1789. — Cf. B. Pocquet, *Les origines de la Révolution en Bretagne,* t. II, p. 21 et sq. — A. du Châtellier, *Recherches statistiques,* III, p. 115.

Vitry-le-François, 20 juillet 1789.
[reçue, au Bot, le 30].

MON CHER PAPA,

« ...Nous avons reçu contre-ordre à La Fère-Champenoise où nous sommes arrivés le 17, ayant fait 70 lieues (1). Nous en sommes partis, le dimanche 19, pour nous en retourner à Sarreguemines.

Demain nous partirons pour S^t^-Dizier, ayant encore 12 jours de marche. Nous séjournerons à Joinville puis à Nancy.

On dit, Dieu merci, que tout s'apaise, mais je crains bien que cela ne dure pas. Vous savez, sans doute, toute la rumeur qu'il y a eu ; je ne vous en parle pas. La Bastille est démolie, le gouverneur a eu la tête tranchée, M. Flesselles, la cervelle brûlée et M. Foullon [a été] empoisonné (2). Tous les princes ont quitté Paris (3) et toutes les troupes s'en retournent ; mais ce n'est pas sans échec car le régiment de Royal-Dragons a perdu, dit-on, beaucoup d'hommes. Mais on ne sait rien encore de positif.

Tout le peuple est ici (à Vitry) comme fou. On a chanté aujourd'hui le *Te Deum* pour remercier Dieu de la paix qui commence, (dit-on), à régner dans les affaires. On a tiré le canon et on criait par toute la ville « Vive le Tiers-Etat ! ».

---

(1) On sait que, le 8 juillet, une députation remit au roi une adresse de l'Assemblée nationale demandant le renvoi des troupes stationnées autour de Versailles. Non seulement le roi ne déféra pas à ce désir mais il n'arrêta pas la marche des régiments qui avaient été appelés. Le contre-ordre ne fut donné qu'au lendemain de la prise de la Bastille.

(2) La nouvelle était, à ce moment, inexacte, en ce qui concernait Foullon, conseiller d'Etat et ancien intendant chargé, en juillet, de l'approvisionnement de l'armée sous Paris. Après la prise de la Bastille, on fit courir le bruit de sa mort afin de le soustraire aux vengeances populaires. Il ne fut arrêté que le 22 juillet à Vitry. Ramené à Paris, il fut pendu à un reverbère. Son gendre Berthier périt le même jour et leurs têtes furent promenées sur des piques dans les rues de Paris.

(3) Le comte d'Artois quitta la cour, le 17 juillet, pour se rendre à Turin, donnant ainsi le signal de la première émigration.

Il y avait dans l'église plus de 2.000 personnes avec des cocardes bleues et rouges (1). Ils ont l'air d'être tous fous.

J'embrasse mes petites sœurs, mes frères, particulièrement le chevalier, sans oublier le bon prieur. »

Sarreguemines, le 1er août 1789.

MON CHER PAPA,

« ...[J'ai appris] l'entière guérison de mon cher oncle. Nous voilà arrivés. Nous avons fait 140 lieues et cela fort inutilement. Vous n'avez pas idée des désagréments que nous avons essuyés par la manière désagréable dont on nous recevait. Heureusement qu'il ne nous est arrivé aucun accident, mais si nous avions encore fait 10 lieues, nous étions peut-être tous taillés en pièces, car tous les villages s'étaient rassemblés pour nous tomber sur le corps.

Il se commet partout ici des choses affreuses et il n'y a plus aucun frein. Toutes les villes des environs se révoltent et plusieurs des troupes se laissent corrompre. A Metz, on a mis à prix la tête du bon maréchal de Broglie et la garnison est corrompue. A Strasbourg on a démoli de fond en comble l'Hôtel de ville et brûlé et déchiré toutes les archives. A Nancy, on s'est aussi révolté mais la garnison s'est bien montrée.

Tous les voyageurs sont insultés et plusieurs ont été tués, ayant pour crime d'être gentilshommes. Plusieurs châteaux de particuliers ont été pillés et brûlés. La maison de campagne de l'évêque de Metz a eu le même sort. La France touche à sa décadence et la misère va devenir affreuse car outre la guerre civile on a encore à craindre la famine. »

---

(1) Le 20 juillet, à Vitry, les citoyens portaient la cocarde rouge et bleue, à l'instar de la milice bourgeoise de Paris, au 14 juillet. La cocarde tricolore ne fut inaugurée que le 17 juillet, lors de la réception du roi à l'Hôtel de ville de Paris. Mais les détails de la cérémonie du 17 n'étaient, sans doute, pas encore connus à Vitry, dans la matinée du 20. La cocarde tricolore fut portée pour la première fois, à Quimper et à Brest, le jeudi 23 juillet.

*
**

La Bretagne passait pour une province indisciplinée et prompte à la révolte. Les bagarres sanglantes de Rennes, à la fin de janvier 1789, avaient une fois de plus accrédité la légende. Cependant, à l'époque de la « grande peur », la Bretagne demeura relativement calme. En Cornouaille et Léon notamment, l'ordre fut généralement maintenu. Certes, l'effervescence y fut grande comme dans le reste du royaume. Les récits des évènements de Paris, déformés et amplifiés, semèrent de vives inquiétudes jusqu'au fond des campagnes. De fausses nouvelles, des bruits de complots circulaient de tous côtés. « Dans ce temps-ci, tout le monde ment », écrivait à M. le président de Saint-Luc un de ses amis du Léon. Brest, disait-on, allait être livré à l'ennemi. Les paysans parlaient de se porter en armes sur les villes pour s'emparer de leurs seigneurs, nobles ou bourgeois. A Brest, les troupes menaçaient de se saisir de leurs chefs. Les nobles, ne sachant s'ils devaient demeurer dans leurs maisons de campagne ou rentrer dans les villes, craignaient la populace, tandis qu'en revanche on prêtait aux privilégiés les plus noirs desseins. On vivait dans l'atlente d'évènements mystérieux et l'on voyait partout des suspects. C'est ainsi qu'à Plogoff, le 1er août 1789, on arrêta, pour la transférer à la prison d'Audierne, une pauvre paysanne de Keridreuff en Plouhinec, parce qu'elle cherchait à s'embarquer pour l'Ile-de-Sein (1).

Pour assurer la sécurité publique, la bourgeoisie fît un vigoureux effort, à la fin de juillet. A son instigation,

---

(1) Les procès-verbaux du Comité permanent d'Audierne (une quinzaine de délibérations pour le seul mois d'août 1789) retracent de façon fidèle et complète la physionomie de cette époque (Arch. municip.).

jusque dans les plus petites villes, des *Comités* ou *Conseils permanents* se substituèrent aux anciennes municipalités trop timides et leur premier soin fut d'organiser un détachement de milice municipale. Ainsi procéda-t-on à Douarnenez, Pont-Croix et Audierne, comme à Brest et Quimper. Même à Saint-Pol-de-Léon, où cependant la noblesse et le clergé n'avaient rien perdu de leur crédit, on sentit la nécessité de créer, « pour assurer la tranquillité publique », un conseil permanent « à l'exemple des autres villes de la Province ». Tout d'abord, l'Evêque, quelques membres du clergé et des nobles entrèrent dans ce conseil ; mais peu de jours après, le 16 août, ils durent s'en retirer, « comprenant que leur nomination pouvait n'être pas conforme au vœu de tous les citoyens ». Dès lors, la bourgeoisie assuma seule la charge du maintien de l'ordre (1).

Chose étonnante, nos paroisses rurales ne se contentèrent pas, à cet égard, de suivre passivement l'impulsion venue des villes ; elles prirent d'heureuses initiatives dont il convient de leur faire honneur. Se *fédérer*, pour garantir la sécurité publique, voilà ce que firent, peut-être les premières en France, les paroisses du Cap-Sizun. Dès le 10 août 1789, en effet, il y eut à Audierne une véritable fédération capiste. Des syndics de paroisse, des capitaines du guet, délégués des embryons de milice qui deviendront bientôt des gardes nationales, accourus d'Esquibien, Plogoff, Cléden, Primelin et Goulien se donnèrent rendez-vous à Audierne pour se promettre, solennellement, un mutuel appui en cas de danger. L'adhésion des ruraux fut toute spontanée et Mathieu Kerloch, du Mesmeur en Goulien, pouvait déclarer au nom des citoyens

---

(1) J. Tanguy, *Une ville bretonne sous la Révolution : Saint-Pol-de-Léon*, Brest 1903, p. 35 et 37.

des campagnes « qu'il désirait depuis longtemps l'union proposée, qu'il était aise de manifester ce sentiment et qu'il osait assurer qu'il était commun à tous » (1).

Ainsi naissait, à l'extrême pointe de l'Armorique, la fraternisation municipale qui devait s'étendre à toute la France. Il convient de remarquer que la fédération capiste précédait de trois mois la fédération dauphinoise d'Etoiles, de cinq mois la fédération bretonne de Pontivy et de onze mois la grande Fédération nationale.

Sarreguemines, 11 août 1789
[reçue, au Bot, le 20].

MON CHER PAPA,

« ...Vous avez sûrement vu les 26 articles qui suppriment tous les droits des seigneurs, entre autres tous les féodaux. Je ne sais où cela va nous mener mais je crois que désormais notre crédit et nos rentes ne seront pas bien considérables (2).

---

(1) Arch. municip. d'Audierne, Reg. des délib. 10 août 1789.

(2) Ange de Saint-Luc se méprenait sur la portée des décrets de l'Assemblée nationale, des 4 et 6 août 1789. Ces décrets n'étaient pas susceptibles de réduire considérablement les revenus de ses parents, qui consistaient surtout en rentes convenancières. D'ailleurs, la plupart des droits féodaux, y compris les dîmes étaient déclarés rachetables. Ces droits ne furent vraiment supprimés que par des décrets ultérieurs.

Quelle pouvait être la situation de fortune de la famille de Saint-Luc ? Au rôle de la capitation noble pour l'évêché de Cornouaille, en 1788, M. de Saint-Luc figure pour 150 livres. Sur les 408 cotes contenues dans ce rôle, 12 seulement sont supérieures à 150 livres (Arch. du Finistère, C. 58).

La famille de Saint-Luc pouvait donc être rangée parmi les plus riches de la Cornouaille. Certes, elle était loin d'atteindre l'opulence du comte de Roquefeuil, du marquis du Gage ou du marquis de Tinténiac ou même la richesse des marquis de Cheffontaines ou de Plœuc. Mais dans la hiérarchie des fortunes, les Saint-Luc voisinaient, en rang très enviable, avec les Saisy de Kerampuil, de Rosily, Euzenou de Kersalaün, de Keratry, Du Couédic et de Moëllien.

En 1790, M^me^ de Saint-Luc, écrivant à l'abbé Boissière, précisait le chiffre des revenus de la famille : « Il n'y a pas plus de 33.000 livres de rentes dans la maison, avec les charges ». Cité par A. Crosnier, *op. cit.* p. 78.

Pour moi, je crois que le meilleur métier et le plus tranquille sera de se mettre soi-même à la queue de sa charrue. Pour moi, je le ferai avec plaisir si on change la constitution des troupes, comme on le dit, car on prétend qu'elles vont devenir nationales. »

Quand, vers le 10 août, on apprit en Cornouaille la suppression de la féodalité, certains domaniers tentèrent de contraindre leurs seigneurs à renoncer à la plupart des droits qu'ils tenaient des anciens usements, notamment au droit de congément. Çà et là, quelques seigneurs furent molestés pour avoir usé de la faculté de congédier leurs vassaux ou pour en avoir exigé de trop lourdes « commissions » au renouvellement des baillées. M. et Mme de Saint-Luc avaient peut-être eu quelques inquiétudes au sujet des dispositions peu conciliantes de quelques-uns de leurs propres vassaux.

Sarreguemines, 27 août 1789.

« ...Ce n'est pas sans émotion que je décachtete vos lettres, sachant tout le trouble qui vous environne. Que de grâces n'avons-nous pas à rendre à la Providence, de vous conserver saufs et tranquilles !

Il est bien vrai, aussi, que la plupart des gentilshommes qui ont essuyé de si fâcheux contre-temps, se les sont bien attirés par leur conduite envers leurs vassaux. Car, il est probable qu'un gentilhomme vivant dans ses terres s'occupant du bien de ses fermiers et aidant à leurs besoins, les faisant travailler, bien loin d'avoir quelque chose à craindre de leur part eût dû trouver, au contraire, en eux un soutien et un appui. C'est cette idée, ma chère maman, qui m'a toujours tranquillisé à votre sujet ; car je n'ai pu imaginer que des gens à qui vous ne désiriez que faire du bien aient pu se révolter contre vous. Mais hélas ! où il n'existe plus ni respect, ni obéissance, ni subordination, ni principes, ni religion, ni foi, ni roi, on ne doit plus s'étonner de rien.

Ah ! ma chère maman, quel siècle ! Que vous avez bien raison de dire que la sotte et fausse philosophie d'aujourd'hui n'engendre que crimes et horreurs !.... » (1).

Sarreguemines, 6 septembre 1789.

MON CHER PAPA ET MA CHÈRE MAMAN,

Je viens de recevoir enfin votre lettre du 23 qui me tranquillise et me calme un peu les inquiétudes que votre lettre du 18 m'avait données car j'avoue, mon cher papa que la visite de M.M. de Motreff n'a pas laissé que de m'intriguer un peu. Il est fort heureux qu'ils aient été ainsi arrêtés dans leur marche et qu'ils ne l'aient pas prolongée jusqu'au Bot car je crois que vous étiez dans la résolution de passer à peu près par tout ce qu'ils auraient voulu, crainte de pis encore.

Vous me marquez que tout est à peu près fini. Que le bon Dieu soit loué, car il n'était guère possible que c'eût été plus loin sans qu'il y eût peut-être beaucoup de sang répandu.

Nous autres ici nous sommes parfaitement tranquilles car c'est un endroit oublié du monde. Mais il n'en a pas été de même partout. Le régiment de Belzunce qui était à Bar a pensé être massacré. La populace de la ville en voulait à M. de Belzunce qui en est colonel à cause de quelques étourderies qu'on lui reprochait, s'est assemblée autour du quartier qu'ils ont environné, ont placé à l'entrée 8 canons chargés à mitraille et auraient exterminé tout le régiment sans qu'il s'en fût échappé aucun, si M. de Belzunce à qui ils en voulaient ne se fût livré lui-même entre les mains de la milice bourgeoise qui avait juré répondre de sa vie.

La fureur du peuple a été si grande qu'ils n'ont pas plus tôt aperçu M. de Belzunce qu'il est tombé sur lui une grêle de balles qui ont tué autour de lui plusieurs bourgeois de la

---

(1) Cette lettre ainsi qu'un fragment de la lettre du 6 septembre ont été cités par A. Crosnier, *op. cit.* p. 236 et 355.

milice qui le gardaient et l'ont percé de 11 coups. Le malheureux n'est pas plus tôt expiré qu'on le promène par toute la ville. On ne s'est pas contenté de ce trait de cruauté. On a poussé la barbarie jusqu'à l'ouvrir et lui arracher le cœur qu'un malheureux a saisi et déchiré avec les dents.

Le régiment a été obligé de sortir de la ville. Je le tiens d'un officier de ce régiment qui a son frère dans ce malheureux corps.

Je désire bien qu'il ne se soit pas commis en Bretagne de pareilles horreurs quoiqu'on ait dit pourtant que c'était la province le plus en feu.

J'espère bien à la fin du mois partir pour vous embrasser.

« ...Non, ma chère maman, je suis bien revenu de mon erreur. Ne croyez pas que maintenant je prenne avec autant de chaleur la défense de ce beau siècle de lumières. J'en suis trop mal payé pour soutenir sa cause avec autant de feu. Mais que voulez-vous, les jeunes gens en veulent toujours savoir autant que les personnes d'un certain âge et sont toujours portés à plaider pour leur temps. Pour moi, je vois bien que je me blousais et que ce beau siècle éclairé dont je faisais tant l'éloge n'est bien plutôt que le siècle d'insubordination et de barbarie.

Quelle catastrophe, grand Dieu ! et qui pourra jamais croire que la nation française ait pu perdre la tête à un tel point !

Bien heureux sont ceux qui ont peu de biens, peu de désirs et qui sont aimés de leurs alentours car je crois que dans ce moment-ci plus on a de biens et plus on court de dangers.

Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez de mon cher oncle. Il paraît qu'il est bien portant, qu'il s'abandonne à la bonne Providence et qu'il voit venir les choses sans trop se chagriner. Quand vous le vairez *(sic)*, faites-lui, je vous prie, bien des amitiés de ma part. »

Adïeu, ma chère et bonne maman. Permettez que votre fils vous baise bien tendrement les mains et vous demande votre bénédiction, en attendant qu'il ait le plaisir de vous

voir et de recevoir vos leçons, dont il profitera mieux qu les années passées : car il croit que la cervelle commence à lui venir, et il n'attend que le moment où il aura le bonheur d'être auprès de vous pour vous montrer la suite de ses résolutions et vous prouver toute sa tendresse et toute l'effusion de son cœur. »

*
**

« M.M. de Motreff » qui s'étaient proposé de faire une visite au Bot n'étaient autres que des paysans, domaniers de M. de Saint-Luc, à qui l'on avait fait croire que la suppression des droits féodaux entraînait la destruction du domaine congéable. Ces domaniers, ou comme on disait en ce temps-là, ces « vassaux » avaient conçu le projet de se rendre en armes auprès de leur seigneur pour le sommer de leur livrer les titres établissant le caractère domanial de leurs tenues.

Dès que les décrets des 4 et 6 août furent connus, un commencement de jacquerie éclata dans la région de Carhaix. Les quatre paroisses contiguës, Motreff, Plévin, Saint-Hernin et Spézet se distinguèrent à cette occasion (1). C'est ainsi que, le 11 août, le tocsin sonna à Spézet, à 4 heures du matin pour rassembler les domaniers. Ceux-ci se portèrent en troupe sur le château de Kerlouet où habitait Mme la comtesse de Roquefeuil. « Mme de Roquefeuil refusant ses titres, les vassaux, sans pitié pour son âge, lui passèrent une corde sous les bras et, à plusieurs reprises, la plongèrent dans un puits, lui réclamant à

---

(1) Sous la Restauration, les mêmes paroisses se soulevèrent encore « à l'occasion de quelques congéments faits à Spézet et qui leur semblaient menacer la popriété rurale. L'intervention de M. du Laz, très aimé des paysans, fut décisive pour le rétablissement de l'ordre ». G. Le Jean, *Annuaire de Brest et du Finistère,* Brest, 1851, p. 178.

chaque plongeon la remise de ses titres. A bout de forces, Mme de Roquefeuil se rendit et les titres furent brûlés. » (1)

L'attitude des paysans de la région de Motreff ne résultait pas d'un malentendu, mais d'un plan nettement concerté en vue de l'expropriation des seigneurs fonciers (2). En certaines paroisses, les domaniers cessèrent de payer les rentes convenancières et se mirent à exploiter, pour leur propre compte les bois fonciers, (tous les arbres autres que les fruitiers proprement dits), considérés par les usements comme propriété exclusive des seigneurs. La lettre suivante adressée à Mme la comtesse de Saint-Luc, le 9 mai 1790, montre que les paysans de Motreff ne renonçaient pas à leurs prétentions.

« Ce 9 mai 1790

MA CHÈRE PETITE AMIE,

« ...Comme on avait flatté le paysan de la suppression de nos domaines congéables, il y a plusieurs paroisses, aux environs d'ici, qui ne veulent point payer les rentes aux seigneurs et les seigneurs n'osent rien dire crainte de pis encore. Aussi, ces braves gens ravagent-ils toutes les tenues et voit-on, à Carhaix, arriver sans cesse des charretées de bois de seigneurs que les colons ont abattus, sans autre forme de procès. Vous n'êtes pas plus ménagée qu'une autre,

---

(1) J Trévédy, *La Famille de La Tour d'Auvergne-Corret,* broch. in-8°, Quimper, 1906, p. 40.

(2) La Constituante n'apporta pas de profondes modifications au régime du domaine congéable. La loi du 6 août 1791 maintint aux propriétaires fonciers le droit de congément, mais elle accorda aux domaniers le droit corrélatif de provoquer le remboursement de la valeur des édifices et superfices. La Législative, (loi du 27 août 1792), donna complète satisfaction aux domaniers en les rendant propriétaires incommutables du fonds, moyennant l'affranchissement de la rente convenancière. Les propriétaires fonciers crièrent à la spoliation ; ils obtinrent, le 30 octobre 1797, l'abrogation de la loi du 27 août 1792 et, dès lors, on se borna à appliquer les dispositions de la loi de 1791.

ma chère amie. Je vous assure que l'on vous en abat tant que l'on peut à Motreff. J'ai été chargée de vous en prévenir. Il y a surtout un de vos vassaux qui en a abattu 30 ou 40 cordes, pour les vendre. Un homme de la paroisse a voulu s'y opposer et a été menacé d'un coup de fusil s'il en parlait davantage. » (1).

Les confidences d'Ange de Saint-Luc à sa mère, dans la lettre du 6 septembre, sont fort instructives en ce qui touche à l'état des esprits dans les classes privilégiées, à la veille de la Révolution. Il est avéré qu'à cette époque, une bonne partie de la noblesse travaillait inconsciemment à la ruine de l'ancien régime. Les idées nouvelles avaient pénétré dans les milieux les plus aristocratiques. Quel témoignage plus éclatant de la force d'expansion de l'esprit philosophique que de le voir s'introduire dans les familles les plus imbues de la tradition monarchique el religieuse ! Ainsi la famille de Saint-Luc venait, au prix des plus durs sacrifices, de manifester envers le roi un loyalisme à toute épreuve. Un de ses membres occupait une place éminente dans l'Eglise et, depuis longtemps cette famille était toute dévouée à l'ordre des Jésuites. Quel trait révélateur de la crise morale qui, au XVIII^e^ siècle, a précédé la crise politique, que d'entendre au sein de cette famille un jeune homme de vingt ans vanter son « siècle de lumières. » Pendant que l'oncle tonnait à Quimper contre la franc-maçonnerie et les doctrines pernicieuses d'un siècle d'incrédulité, le neveu se laissait doucement entraîner par les théories des philosophes !

Du moins, Ange de Saint-Luc comprit, dès août 1789, que les idées de rénovation politique et sociale condui-

---

(1) Archives nationales : même carton. Cette lettre n'est pas signée ; elle a dû être écrite par M^me^ de Roquefeuil ou M^me^ Saisy de Kerampuil qui entretenaient des relations d'amitié avec la famille de Saint-Luc.

saient à la ruine de la noblesse. A sa mère, il confessa humblement son erreur. Bien d'autres jeunes gentilshommes commirent la même méprise. « Voltaire entraînait nos esprits, a écrit le comte de Ségur ; Rousseau touchait nos cœurs, nous sentions un secret plaisir à les voir attaquer le vieil échafaudage qui nous semblait gothique et ridicule » (1).

*
**

A la fin de l'été de 1789, le régiment de Deux-Ponts eut pour mission de surveiller étroitement la frontière de Lorraine pour empêcher toute exportation des blés (2). Le 17 septembre, Ange de Saint-Luc écrivait encore de Sarreguemines. Peu après, il se rendit au camp de Frescaty, près de Metz où son régiment dut participer à des manœuvres.

Le 8 octobre, ayant obtenu un congé de semestre, il quitta Sarreguemines pour revenir au Bot. Il passa par Paris mais ne s'y arrêta guère, puisque, le 16 octobre, il arrivait au château de Kerampuil (près de Carhaix), ayant voyagé en chaise de poste en compagnie d'un camarade de régiment. Le 18 octobre, il écrivait à ses parents : « Je viens de remettre chez lui mon camarade Kerampuil. Nous sommes partis de Sarreguemines, le 8 et arrivés ici le 16 ». Il se proposait de faire à cheval le trajet de Kerampuil au Bot et, à cet effet, il priait son père de lui envoyer une monture.

---

(1) Comte de Ségur, *Souvenirs et anecdotes sur le règne de Louis XVI.*

(2) La Lorraine était une province à l'instar de l'étranger effectif où le commerce était, en principe, libre avec les pays étrangers, mais non avec le reste du royaume. En 1789, étant donnée la disette, l'exportation des grains y fut momentanément interdite.

Au moment où Ange de Saint-Luc séjournait à Kerampuil, La Tour d'Auvergne était en congé à Carhaix. Le jeune lieutenant de cavalerie y rencontra-t-il l'illustre Grenadier? Nous l'ignorons, car la correspondance s'arrête ici. La Tour d'Auvergne n'était pas un inconnu pour la famille de Saint-Luc. Le P. jésuite Thomas Corret, oncle de La Tour d'Auvergne, avait été le professeur et l'ami du Président de Saint-Luc et celui-ci, par de chaleureuses recommandations, avait facilité l'entrée de La Tour d'Auvergne aux Mousquetaires du roi. En ce temps-là, la présence simultanée, dans une petite ville comme Carhaix, d'officiers venant de garnisons lointaines dut paraître un évènement notable. Peut-être, la rencontre eut-elle lieu entre le 16 et le 21 octobre, bien qu'à ce moment même La Tour d'Auvergne fût occupé de la pacification entre Brest et Lannion, au sujet de la fameuse affaire des grains.

Vers le 22 octobre, Ange de Saint-Luc rentra dans sa famille et nous le perdons de vue jusqu'en juin 1791. Lors de la fuite du roi, par mesure de sûreté, le district de Landerneau crut devoir mettre la famille de Saint-Luc en arrestation aux Ursulines de Landerneau. Ange de Saint-Luc partagea le sort de son père, de sa mère et de son ancien précepteur, le prieur de Saint-Herbot, Hervé-Rolland Le Guillou-Penanros. Sans doute, en cette circonstance, le bouillant officier ne se plia-t-il pas de bonne grâce à toutes les exigences des gardes nationaux landernéens. Toujours est-il qu'il « osa menacer un sergent de la garde nationale, en fonction, de lui brûler la cervelle » ce qui lui valut une condamnation à 48 heures de prison (1).

---

(1) Chanoine Peyron, *Documents pour servir à l'histoire du clergé*, II, p. 17.

Aussitôt libéré, Ange de Saint-Luc résolut d'émigrer et, en vue d'un prochain départ, dut se concerter avec quelques gentilshommes du voisinage. Des conciliabules nocturnes furent tenus à cet effet dans les bois du Cranou et du Nivot. Au dossier du tribunal révolutionnaire, on trouve un billet, signé du pseudonyme « Pellerin », conviant Ange de Saint-Luc à un rendez-vous, au Nivot, la nuit. La chouannerie n'étant pas encore née, à cette date, il ne pouvait être question dans ces entrevues clandestines que d'organiser l'émigration.

Ange de Saint-Luc émigra, en effet, dès août 1791. Quatre ans plus tard, il tentera l'aventure de Quiberon et, après un jugement sommaire, succombera, en thermidor an III, sous les balles des soldats de Hoche.

JEAN SAVINA.

Quelques mots

SUR

L'Emigration bretonne en Armorique

EN RÉPONSE AUX

Quelques réflexions sur les origines du peuple breton et sur la persistance de la langue bretonne, d'après les écrits d'Albert Travers, par Camille Vallaux. (1)

M. Vallaux débute en déclarant modestement qu'il n'a rien de tout à fait neuf à dire sur le sujet qui a provoqué ses *quelques remarques*. Il ne savait pas si bien dire : *il n'y a même rien de neuf dans les quelques pages où il les délaye, sauf des erreurs.*

La principale autorité de M. Vallaux, M. A. Travers serait

---

(1) Le mémoire de M. C. Vallaux avait, lorsqu'il fut présenté à la Société, soulevé diverses critiques ; publié, il en a provoqué encore davantage. Le livre fondamental en ces matières, *L'Emigration bretonne en Armorique* de M. J. Loth, étant devenu assez rare (il n'en existe même pas un exemplaire à la bibliothèque municipale de Quimper), il importait que la thèse combattue par M. Vallaux fût exposée ici au moins sommairement. Nous sommes particulièrement honorés que M. Loth, aujourd'hui membre de l'Institut et successeur de d'Arbois de Jubainville au Collège de France, ait bien voulu prendre la peine de défendre lui-même des doctrines qu'il a tout fait pour établir et dans lesquelles toutes ses recherches l'ont confirmé. Nous tenons à rappeler que la Société, qui n'a pour but que de promouvoir les recherches sur le passé, ne prend pas la responsabilité des idées émises par les auteurs (H. W.).

un *celtisant* travailleur et consciencieux. Comme je l'ai dit nettement, Travers *ne sait rien, absolument rien, des langues celtiques*. Il est tout aussi ignorant en linguistique romane et en linguistique générale. Or, c'est tout justement sur ces langues qu'il ignore profondément qu'il a basé ses élucubrations. M. Vallaux est resté évidemment lui-même à l'écart de tout le mouvement scientifique, linguistique et historique, concernant le celtique et les Celtes depuis vingt ans ; ce qui explique ses erreurs sans les justifier.

La romanisation de l'Armorique est un fait certain. Il y en a une preuve qui dispense de toutes les autres : c'est que les centaines de noms de lieux datant de l'époque gallo-romaine que nous possédons sont en évolution romane et non celtique. J'en ai apporté les preuves irréfutables dans mon livre : *Les mots latins dans les langues brittoniques avec une Introduction sur la romanisation de l'île de Bretagne* (1891). J'ai achevé ma démonstration dans mon travail paru dans la *Revue Celtique* (tome XXVIII, p. 374) : *Les langues romane et bretonne en Armorique.*

Loin de partager l'opinion de La Borderie, dont je suis resté l'ami, mais dont je me suis séparé sur des points importants, sur le *désert armoricain,* j'ai établi que les Bretons insulaires se sont intimement mêlés aux indigènes ; que l'Armorique entière a été bilingue ; que le breton n'a étouffé le roman que dans l'Ouest et qu'il a été lui-même étouffé par le roman, on peut dire le français, du IXe au XIe-XIIIe siècle, dans la zone est, c'est-à-dire dans les départements actuels d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, et dans une partie du Morbihan et des Côtes-du-Nord, pour des raisons histotiques (1). A la suite des victoires des Bretons et de la con-

(1) La langue bretonne a été parlée sur toute la côte ; à l'intérieur, dans le Rennais, elle ne paraît pas avoir franchi le Meu ; dans le Nantais, toute la péninsule Guérandaise, jusqu'à la Loire, en descendant jusqu'à Donges, a parlé breton.

quête des pays français de Rennes et de Nantes, les chefs bretons et leur clientèle s'établirent en grand nombre dans ces pays, notamment sur les marches de Bretagne ; les mariages avec des princesses françaises et le séjour en zone de pure langue française amenèrent assez rapidement la prédominance de la culture française dans l'aristocratie et, de proche en proche, dans la zone bilingue avoisinant le Rennais et le Nantais.

Quant à la sûreté des méthodes linguistiques sur le terrain celtique, M. Vallaux pourra en juger quand il connaîtra les Graffites gaulois de La Graufesenque (Aveyron) publiés il y a un an par l'abbé Hermet (1). Les dix premiers nombres ordinaux gaulois ont *exactement* la forme que les celtistes avaient reconstituée pour le vieux celtique d'après les nombres irlandais, gallois et bretons. Le gaulois et le celtique insulaire, surtout le brittonique, étaient étroitement apparentés ; mais le gaulois, réduit à l'état de langue populaire (les Graffites sont du premier siècle de notre ère), a évolué très rapidement, à tel point, par exemple, qu'il nous est impossible d'expliquer l'inscription de Rom (Deux-Sèvres), qui date du IVe siècle. Au contraire, au Xe- XIe siècles, le gallois et le breton étaient simplement deux dialectes d'une même langue. Il y a mieux : le cornique et le breton, au XVIe- XVIIe siècle, étaient encore si étroitement apparentés qu'on se comprenait facilement des deux côtés du détroit. J'ai pu constater plus d'une fois à Rennes que mes étudiants bretonnants, une fois mis au courant de la difficile orthographe cornique, arrivaient très facilement au bout de quelques jours, à comprendre des textes corniques du XVIe siècle : la grammaire, ils la savaient d'avance.

Les études celtiques sont arrivées aujourd'hui à un haut

---

(1) *Les Graffites de La Grauvesenque,* par J. Loth. Ce travail va paraître chez Champion, 5 quai Malaquais, Paris.

degré de perfectionnement. En raison de leur importance linguistique et historique, les langues celtiques sont enseignées presque partout en Europe : en Allemagne, à Berlin et Bonn ; en Angleterre, à Oxford ; en Ecosse, à Glasgow et Edimbourg ; dans le pays de Galles, dans les universités et les collèges ; en Irlande, l'irlandais est langue officielle et était déjà enseigné *à titre obligatoire* dès 1909, par ordre du gouvernement anglais, dans les districts de langue gaëlique. Il y a des cours de celtique à Copenhague et à Christiana. Il se fonde, en ce moment, à Prague, une chaire de linguistique comparée et de linguistique celtique. Contrairement à ce qu'avance M. Vallaux, il n'y a eu aucune divergence de vue entre M. d'Arbois de Jubainville et moi au sujet des Bretons et je ne vois pas franchement en quoi Dottin et moi nous différons d'avis sur ce sujet.

Quant à l'émigration des Bretons insulaires en Armorique, il n'y a pas de fait mieux établi. La langue en serait une preuve qui pourrait dispenser de toutes les autres ; mais, outre les témoignages historiques, il y a ce fait que les évêchés de Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier, Léon, sont de fondation insulaire. Il en est de même de l'organisation du culte paroissial, comme pourrait s'en convaincre M. Vallaux en lisant mon travail sur *Les noms des saints bretons*. Les Pères des conciles francs savaient fort bien distinguer les deux zones, française et bretonne, d'Armorique par les termes de Romania et de Britannia. Sur un véritable pan-celtisme comprenant les Bretons d'Armorique, ceux des Iles Britanniques et les Gaëls d'Irlande et d'Ecosse, je me contenterai de renvoyer M. Vallaux à mon étude récemment parue sur : *La Vie la plus ancienne de saint Samson, abbé-évêque de Dol.*

Quant aux différentes races qui ont pu peupler l'Armorique en dehors des Celtes depuis l'époque paléolithique jusqu'à l'époque du métal, c'est naturellement une question sur

laquelle les hypothèses les plus diverses peuvent se donner carrière. Il est bien évident que les Celtes ne constituent et ne constituaient pas une race homogène mais formaient une résultante de races diverses, parlant une langue unique, présentant des caractères tranchés, mais appartenant au groupe des langues dites indo-européennes. L'anthropologie peut signaler pour une même contrée les variétés physiques des individus qui l'habitent ; elle peut les réduire à certains types, mais non sans chance d'erreurs ; elle se contente trop souvent de *critériums* insuffisants, comme, par exemple, l'indice céphalique : un des anthropologistes les plus éminents, l'autrichien Von Torok estimait que, pour déterminer un type, il fallait environ 700 mensurations ; Obermaier, archéologue éminent, les réduit à 300 ! Les moyennes dissimulent trop souvent l'état réel d'une population. Il y avait en anthropologie un dogme véritable : c'est la dolichocéphalie des Scandinaves. Or, un Suédois, Nystrom, a trouvé que, sur 500 crânes de Suédois qu'il a mensurés, il y avait une moitié de brachycéphales. Les statistiques de Broca, que cite M. Vallaux, étaient absolument insuffisantes : on pourra s'en convaincre en consultant les tables de l'indice céphalique, de la couleur des yeux et des cheveux pour l'Armorique dans le *Manuel d'Anthropologie* de Deniker.

Il y a quelques années, l'auteur d'une petite histoire de Bretagne avançait que l'Emigration bretonne en Armorique n'avait pu être considérable parce que les Bretons insulaires sont grands, dolicocéphales et blonds, ce que ne sont pas les Bretons d'Armorique. Or ce type grand, dolichocéphale et blond n'est pas le moins du monde celui des habitants du Cornwall ni du Pays de Galles, ni même de l'Angleterre dans son ensemble, sans parler de l'Irlande et de l'Ecosse, comme le reconnaissent d'ailleurs les archéologues et les anthropologistes anglais.

Il est profondément regrettable que des lettrés comme

M. Vallaux remettent en question des choses depuis assez longtemps jugées et tranchées. Je ne me serais certainement pas donné la peine de faire ressortir la futilité de ses *Quelques réflexions* si elles n'avaient paru dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* ce qui pouvait leur donner en apparence quelque importance et troubler des lecteurs peu au courant des études linguistiques et historiques touchant au domaine celtique et, en particulier, à l'Armorique.

J. LOTH,

Membre de l'Institut.

Une rentrée des classes à Quimper en l'an VIII.

Une loi du 7 ventôse an III (25 février 1795) avait décidé la création dans chaque chef-lieu de département d'une *École centrale* pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts. Ce devait être une sorte de lycée départemental. L'École centrale du Finistère, installée à Quimper, fonctionna du 22 octobre 1796 au 1er avril 1803 (1).

Parmi les papiers assez nombreux qu'elle a laissés, en voici un qui doit être retenu comme très expressif du sentimentalisme théâtral dont fut atteinte la France dans les dernières années du XVIIIe siècle (2). C'est le programme d'une fête scolaire célébrée à l'occasion de la rentrée des classes.

INAUGURATION DE L'ÉCOLE CENTRALE
DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE POUR L'AN 8.

Le 30 vendémiaire, à 7 heures du soir, volée du beffroi, comme aux fêtes nationales.

Le premier brumaire, à 9 heures, l'Administration centrale, la municipalité, les autorités civiles et militaires, le jury, les professeurs et les élèves, précédés de la musique et des tambours, se rendront au temple dit la cathédrale.

---

(1) Ch. Fierville, *Histoire du collège de Quimper,* p. 113.

(2) Arch. du Finistère, série L, instruction publique, école centrale. Il y aurait une étude d'ensemble à faire sur cette institution.

ORDRE DE LA MARCHE :

Trompettes et piquet de cavalerie ;
1er peloton de militaires ;
Tambours ;
2e peloton ;
Corps de musique ;
Élèves de l'École centrale ;
Les membres du Département et de la municipalité, tenant d'une main une branche de chêne, et donnant l'autre à un professeur, tenant pareillement une branche de chêne ;
3e peloton de militaires fermant la marche ;
Haie de force armée, dont partie mettra l'ordre dans le temple décadaire.

ORDRE DANS LE TEMPLE DÉCADAIRE :

1° L'Administration centrale en face de la tribune.
2° A droite, les pères et mères de famille.
3° A gauche, les autorités civiles et militaires.
4° Dans le centre, les professeurs, les élèves et la musique.
5° Le Secrétaire du Département fera lecture de l'arrêté qui fixe la rentrée des cours au 1er brumaire.
6° Le Commissaire du Directoire requerrera (sic) que les professeurs qui n'ont point encore fait le serment le prêtent.
7° Prestation de serment des professeurs. | Musique | .
8° Discours analogue à la fête par le professeur de littérature.
9° Réponse de l'administrateur chargé de l'instruction publique. | Musique | .
10° Le président de l'École centrale fera lecture du programme des professeurs.
11° Roulement de tambours.
12° Le corps de musique exécutera l'air : *Veillons au salut de l'empire.*
13° Le cortège partira dans le même ordre qu'on aura suivi et se rendra à l'École centrale.
14° Arrivés dans la cour principale, le président du Dépar-

tement, le président de la municipalité, le professeur d'histoire naturelle, une femme et un élève (1), planteront l'arbre de la Liberté.

15° Les professeurs et les élèves combleront le fossé. Pendant ce temps, la musique exécutera l'air de M. Rousseau : *Je l'ai planté, je l'ai vu naître.*

16° Strophes chantées par un professeur.

17° Accolade des administrations, des professeurs et des élèves ; roulement de tambours.

18° Le cortège reprendra le chemin du Département et les administrateurs seront reconduits par les professeurs et les élèves.

Devise de l'arbre de la Liberté :

Si fractus labatur orbis, impavidum ferient ruinæ (2), ou bien *Fortior et celsior annis.*

Dans son *Histoire du collège de Quimper* (3), Ch. Fierville a fait connaître, d'après une délibération de la municipalité, le programme de la distribution des prix qui eut lieu le 11 germinal an VI, c'est-à-dire le 31 mars 1798. Nous y lisons aussi la prescription relative au grand carillon de la veille à 7 heures du soir ; il devait en outre être donné un autre carillon le jour même, à 6 heures du matin, et encore un troisième à 9 heures pour prévenir les citoyens de la réunion qui aurait lieu sur le Champ de Mars (Champ de Bataille), près de l'autel de la Patrie. A part cela, la distribution des prix était prévue en elle-même à peu près comme le sont encore parfois les cérémonies de ce genre : audition de discours, exécution d'hymnes et d' « airs civiques ». Cependant, on devait profiter de la circonstance pour recevoir les inscriptions civiques des jeunes citoyens âgés de vingt-et-un ans et l'inscription

---

(1) Le programme n'indique pas si ce devait être un interne !

(2) Horace, *Odes*, III, 3.

(3) p. 117-118.

de ceux de seize ans sur le rôle de la garde nationale. Finalement, pour récompenser hautement la vertu, les élèves couronnés se verraient ensuite promenés en triomphe par la ville au bruit des fanfares.

Les cérémonies de la rentrée pour l'an VIII furent, on le voit, beaucoup plus compliquées et surtout plus propres à émouvoir cette « douce sensibilité » qui ravissait tant les gens de cette époque. Le sens, si français dit-on, de la mesure et, en même temps, du ridicule, s'était émoussé. Dix-sept jours après ces pompeuses embrassades du 1er brumaire, la main brutale d'un aventurier de génie jetait la France dans une voie nouvelle.

H. WAQUET.

VIEILLES CHANSONS BRETONNES

III

LE CLERC DE TROMELIN

La collection de chants bretons formée par M. de Penguern et aujourd'hui conservée à la Bibliothèque Nationale contient une pièce intitulée : *Cloarec Traouvilinn* (le Clerc de Tromelin), qui a été publiée dans les *Annales de Bretagne* (V, 486-493). Cette complainte, recueillie aux environs de Morlaix, probablement à Plougasnou, par Madame de Saint-Prix, est l'histoire d'un jeune clerc qui renonça au monde à la mort de celle qu'il aimait, et se fit religieux sous le nom de F. Fidèle. Comme beaucoup de vieilles chansons bretonnes, la sône du « Clerc de Tromelin » repose sur un fond véridique. M. de Penguern a noté lui-même, à la fin de la pièce, que le F. Fidèle est mort à Plourin près de Morlaix, et ce renseignement, en orientant mes recherches, m'a permis de retrouver la personnalité réelle du héros de cette touchante élégie.

Il se nommait Fiacre Guernigou. Il naquit le 11 octobre 1748 d'Yves Guernigou et de Marie Le Gac, sa femme, paysans aisés qui tenaient à ferme l'ancien manoir noble de Tromelin en la paroisse de Plougasnou. Ce terroir de Tromelin, caché dans une vallée, tout au fond de l'anse de Trégastel, est à la belle saison l'un des coins les plus délicieux qui se puissent voir : eaux courantes, frais herbages, vergers abondants, à deux pas de la mer, qui vient tapisser d'algues les éperons du

moulin seigneurial et plaquer des lichens d'or roux sur le granit des vieilles murailles. Le manoir, bien mutilé aujourd'hui, garde encore un corps de logis à portail gothique et fenêtres à meneaux, flanqué d'une tour ronde. La famille de Coatanscour l'avait bâti au XVI^e^ siècle, puis transmis par alliance à ces mêmes Toulbodou de Guidfos auxquels appartenait le fondateur de la si curieuse chapelle de Sainte Barbe du Faouet, visitée l'an dernier par la Société archéologique. Acquis vers la fin du règne de Louis XIV par un Le Diouguel de Trémeur, receveur des fouages de l'évêché de Tréguier, il passa par mariage à la famille Boudin de Longpré, qui en prit dès lors le nom en seigneurie et a possédé cette terre jusqu'à une date assez récente.

Fiacre Guernigou devint un beau garçon. Le début de sa sône nous le présente comme « le plus joli jeune homme qu'il y ait dans le pays, la fleur des prêtres, des gentilshommes, des bourgeois ». Puis le poète s'efface devant lui pour le laisser nous raconter lui-même son doux et triste roman : « Je fis connaissance d'une fille de dix-huit ans ; ce n'est que lorsque je la voyais que j'avais joie. Je l'aurai (en mariage) par la grâce de Dieu, à moins que père et mère ne s'y opposent ». Hélas, le vieux Guernigou et sa femme ont rêvé d'avoir un prêtre pour fils, et ne songent qu'à contrarier les amours des deux jeunes gens. Ils se hâtent d'envoyer Fiacre à Paris, sous prétexte d'achever ses études, afin de le séparer de sa maîtresse. Là, dans la grande ville, lui parvient un jour cet appel qui retentit funèbrement dans les sônes de tant de clercs, et qu'Anatole Le Braz a si bien traduit dans sa « Triphina Keranglaz ».

Comme j'étudiais ce soir
J'ai senti, dans ma solitude
Passer deux ailes d'oiseau noir...
J'ai fermé mes livres d'étude.

Le vent, qui souffle de là-bas,
M'apporte des sons monotones,
Si plaintifs qu'on dirait un glas
Tinté par des cloches bretonnes.

Oh ! le triste, le triste soir !...
Quelqu'un a glissé sous ma porte
Un grand pli cacheté de noir,
Et j'ai pleuré... car Elle est morte !

La « douce » du clerc de Tromelin n'était pas morte ; mais, se trouvant gravement malade, elle lui demandait de revenir. Il quitte aussitôt livres et cahiers, accourt en Bretagne, et pénètre dans la maison de celle qu'il aimait pour voir un prêtre lui administrer les derniers sacrements. Il fond en larmes, agenouillé devant la couche de la moribonde. Celle-ci s'efforce à le consoler, lui parlant de l'éternité et de Dieu, et lui dit : « Approchez de mon lit ici ; j'ai une prière à vous adresser. Vous voilà un savant clerc : obéissez à votre père ; faites-vous prêtre. »

Quelques jours plus tard, après les funérailles, le jeune homme a pris une résolution et l'annonce en ces termes à ses parents. « J'avais promis à ma maîtresse que jamais je ne serais prêtre, à moins que les miens ne m'y obligeassent, et que, s'ils le faisaient, je partirais. Comme une sainte, elle est morte ; Je vais en un couvent, en lointain pays. Adieu, mon père et ma mère. A mes sœurs, je souhaite « bonne chance » (c'est-à-dire un bon établissement). A mes frères, je ne dis pas adieu ; ils viendront au couvent me voir, voir leur frère le capucin, qui ne viendra plus à Tromelin. » Une autre version recueillie par M. l'abbé Duine et qu'il a traduite dans ses *Cojou-Breiz* (pp. 20-22) (1), ajoute cette dernière recommanda-

(1) Ouvrage publié chez Emile Bouillon, Paris, 1896, sous le pseudonyme de Henri de Kerbeuzec.

tion du clerc à ses frères et sœurs : « Quand vous partagerez vos biens, donnez ma part aux pauvres. Ne me réservez qu'une douzaine de mouchoirs pour essuyer ma sueur et mes larmes : ma sueur, quand j'irai prêcher dans les pardons ; mes larmes, pour pleurer ma mère quand elle sera morte ».

Le vieux Guernigou et sa femme eussent préféré que leur fils entrât dans le clergé séculier plutôt que de devenir moine mendiant. Ils durent lutter sans doute, mais en vain. Fiacre fit profession au couvent de Lannion, le 26 mai 1777, à 28 ans, sous le nom de F. Fidèle de Morlaix, qui rappelait la promesse par lui faite à son amie mourante, et il fut ordonné prêtre à Dol le 18 Décembre 1779. Selon la chanson bretonne, il se trouvait au monastère des Capucins de Nantes lorsque son père et sa mère décidèrent de l'y aller voir. A cette époque, chez nos paysans, un tel voyage était une très sérieuse affaire, et le courage, la tendresse paternelle dont il témoigne semblent avoir beaucoup frappé le poète. Marie Le Gac disait, en approchant du couvent : « J'entends mon fils qui chante, il fait le tour de l'église. Oh ! que mon cœur sera content de le revoir ». Mais, quand elle frappe à la porte et demande son fils, on lui répond : « Ce n'est plus votre fils clerc. C'est le Père Fidèle, ordonné capucin, lequel a revêtu une saie grise serrée par une ceinture ».

Averti, le moine arrive et avise d'abord son père : « Je vous dis bonjour, mon père. Comment va ma mère ? — Elle se porte bien, grâce à Dieu. Elle est ici avec moi ; vous allez la voir. — Quel est donc l'amour d'une mère pour son fils ! Faire cinquante lieues pour le voir, moi qui n'ai jamais été un enfant soumis, et qui ai fait tant de choses contre sa volonté ! » Marie Le Gac ne peut cacher au P. Fidèle le regret inguérissable de son âme : « Si vous aviez voulu, mon fils, être resté tout près de nous pour être prêtre, vous nous auriez donné ce bonheur d'aller chaque dimanche à votre grand' messe. » Mais le religieux réplique que la dignité sacerdotale

est une lourde charge, car un recteur répond devant Dieu de l'âme de ses paroissiens, et, en embrassant ses parents une dernière fois, il leur prophétise : « Mon père, ne pleurez pas ; vous n'avez pas longtemps à vivre ; vous, ma mère, vous entrerez chez les Carmélites. »

Là s'arrête la *sône* du « Clerc de Tromelin » ; quelques notes d'archives, un acte d'état civil, sont tout ce que nous savons de plus sur le P. Fidèle de Morlaix. A l'époque de la Révolution, il était « vicaire » et l'un des quatre religieux du couvent d'Audierne. Le 2 février 1790, après que les citoyens actifs d'Audierne, réunis dans le réfectoire du couvent des Capucins pour la formation de leur municipalité, eurent procédé à l'élection de celle-ci, les R. P. Capucins, au nombre desquels était le P. Fidèle de Morlaix, entrèrent dans l'assemblée « pour lui témoigner leur contentement, lui demander leur estime et l'assurer de leur dévouement. Un applaudissement général, relate le procès-verbal, a prouvé combien l'on était satisfait de l'honnêteté de ces dignes religieux ».

Le 24 octobre suivant, lorsqu'on procède à l'inventaire du couvent, il déclare, ainsi que ses confrères, « persister dans les vœux qu'ils ont formés et ne point quitter la communauté ». Deux ans plus tard, le 1er octobre 1792, il prête, avec les quatre autres religieux, dont un Cordelier, qui occupaient alors le couvent, le serment « d'être fidèles à la Nation, de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ». On ne sait ce que le P. Fidèle devint pendant la Terreur. Peut-être s'était-il réfugié en Angleterre, avec les Capucins de Roscoff, car il se trouvait, semble-t-il, au couvent de cette dernière ville lors de sa fermeture. Le 12 thermidor an III, il rétracte à la municipalité d'Audierne son serment d'octobre 1792 en la forme suivante :

« *Je viens me rétracter du serment que j'avais prêté, au mois d'octobre 1792, en obéissant en même temps aux deux*

puissances, à la puissance ecclésiastique, pour les choses spirituelles et à la puissance civile pour les choses temporelles, à l'exemple de Jésus-christ, des apôtres et des premiers chrétiens qui obéissaient aux princes et aux magistrats et suivaient les lois civiles ». 12 thermidor an 3.

Signé : *Fiacre Guernigou, prêtre* (1).

On le retrouve prisonnier au château de Brest à la fin de 1795, parmi divers ecclésiastiques détenus pour refus de serment. « Ils sont sans aucun moyen d'existence, dit un rapport : la nourriture qu'ils reçoivent consiste en un gros pain noir et de l'eau ; la pitié fournit à leurs vêtements, qui vraiment l'inspirent. »

A la suite du Concordat, l'ex-moine s'établit à Plourin-Morlaix. Il y exerçait en 1808 les fonctions de chapelain et de prêtre habitué, aidant le recteur dans l'administration des sacrements et le service paroissial. En 1817, il touchait une pension de 233 livres comme ancien religieux. Il habitait le presbytère, vrai manoir à grande arcade d'entrée flanquée de deux pavillons, qui avait été bâti au début du XVIII[e] siècle par Missire Bernard Salaün de Kermoal, bachelier de Sorbonne et sieur recteur de Plourin. Dans cette calme retraite, lorsque les souvenirs d'un lointain passé, dont le séparaient tant d'années de souffrances, se réveillaient dans son esprit, il pouvait se dire, comme dom Yvo Congard songeant encore à la pauvre Triphina Keranglaz, morte jadis à cause de lui :

Mon presbytère est vieux, très vieux :
C'est la maison de la prière
Pour tout horizon, j'ai les cieux,
Mon église et le cimetière.

---

(1) Renseignements très aimablement fournis par notre confrère M. Savina, professeur à l'école primaire supérieure de Douarnenez, qui a étudié avec conscience et fruit les archives d'Audierne.

Quand au jardin je vais m'asseoir,
Sous les lilas et les glycines,
J'entends chuchoter, dans le soir,
Les tombes grises, mes voisines.

Je les écoute, et je me dis :
« Toute sagesse nous vient d'elles ! »
Et sur moi les bleus paradis
S'ouvrent, pleins de battements d'ailes !..

Voici l'acte de décès du « clerc de Tromelin », tel qu'a bien voulu obligeamment me le transcrire M. l'abbé Tanguy, recteur de Plourin-Morlaix ·

« L'an 1824, le 23 avril, devant nous François Le Goff, maire et officier de l'état-civil de Plourin, ont comparu Claude-François Nédélec, âgé de 30 ans, sacriste, et Lucas Bohic, âgé de 54 ans, jardinier, tous deux demeurant au chef-lieu de cette mairie, lesquels nous ont déclaré que messire Fiacre Guernigou, âgé de 76 ans, vicaire et ancien capucin de la succursale de Plourin, est décédé à la maison du *prespitaire*, ce jour à 7 heures du matin, fils de défunts Yves et Marie Le Gac, quels après lecture ledit Nédélec a signé avec nous, ledit Bohic a déclaré ne savoir le faire, lesdits jour et an.

(Signé) F. Le Goff ».

L. LE GUENNEC.

LA VILLE D'IS

Ses Origines — Sa Submersion

On a souvent comparé la baie de Douarnenez à la baie de Naples, et ce vers si harmonieux d'Horace :

« Nullus in orbe sinus Baïæ prelucet amenis. »

revient naturellement à la mémoire du touriste qui du haut des falaises du Riz contemple par un beau soir d'été l'anse ombragée de Ploma'ch.

Les Romains dans leur marche conquérante vers l'extrémité de la terre furent-ils retenus ici par le mirage de la lointaine patrie, je crois plutôt que, pressentant les avantages considérables pour le ravitaillement de leurs troupes d'une baie poissonneuse et bien abritée, ils y fondèrent une station qui devait servir de base solide pour la poursuite de leurs conquêtes.

Le pays qu'ils avaient devant eux semble avoir été habité par des populations très denses retranchées derrière ces remparts faits de troncs d'arbres et de terre que nous a décrits Jules César dans ses *Commentaires* et qu'elles devaient défendre avec la furie du désespoir jusqu'à ce qu'acculées dans leurs derniers retranchements, Castel-Coz, Castel-Roc, Castel-Meur, Beg-ar-Raz, elles fussent précipitées à la mer.

Ces camps celtiques, dont les derniers vestiges sont en train de disparaître, couvraient de grands espaces dans les communes du Juch, Ploaré, Pouldergat, Meilars, Poullan. On en suit encore le tracé aujourd'hui par le Merdi, Kersuliec, Kerlivit, le Mont, Kerampape, Coatguilers, Lestreux, Keresquivit; et combien d'autres ont été nivelés. Ce qui les caractérise, ce

sont les traces de feu qui ont rougi et même vitrifié les pierres des remparts incendiés par les assaillants.

Les Romains eurent facilement raison de populations armées de haches en pierre et de flèches avec pointe de silex, et, pour protéger contre des attaques ultérieures leur station dont ils comprenaient l'importance, ils construisirent les camps de Penguilly, de Castellien (1), de Kermaburon, de Lesperbez, de Tresmalaouën et couvrirent le pays de ces voies dont on suit encore le parcours et dont six au moins rayonnaient de la nouvelle ville.

Celle-ci s'agrandit peu à peu au bord de la mer, dont elle tirait des ressources qui firent sa richesse.

Elle s'étendit sur une longueur de 3 à 4 kilomètres et une largeur de plus d'un kilomètre, espace qui, déduction faite de la partie submergée, est encore aujourd'hui couvert de ruines romaines qui ont fourni par leurs fouilles des indications précieuses.

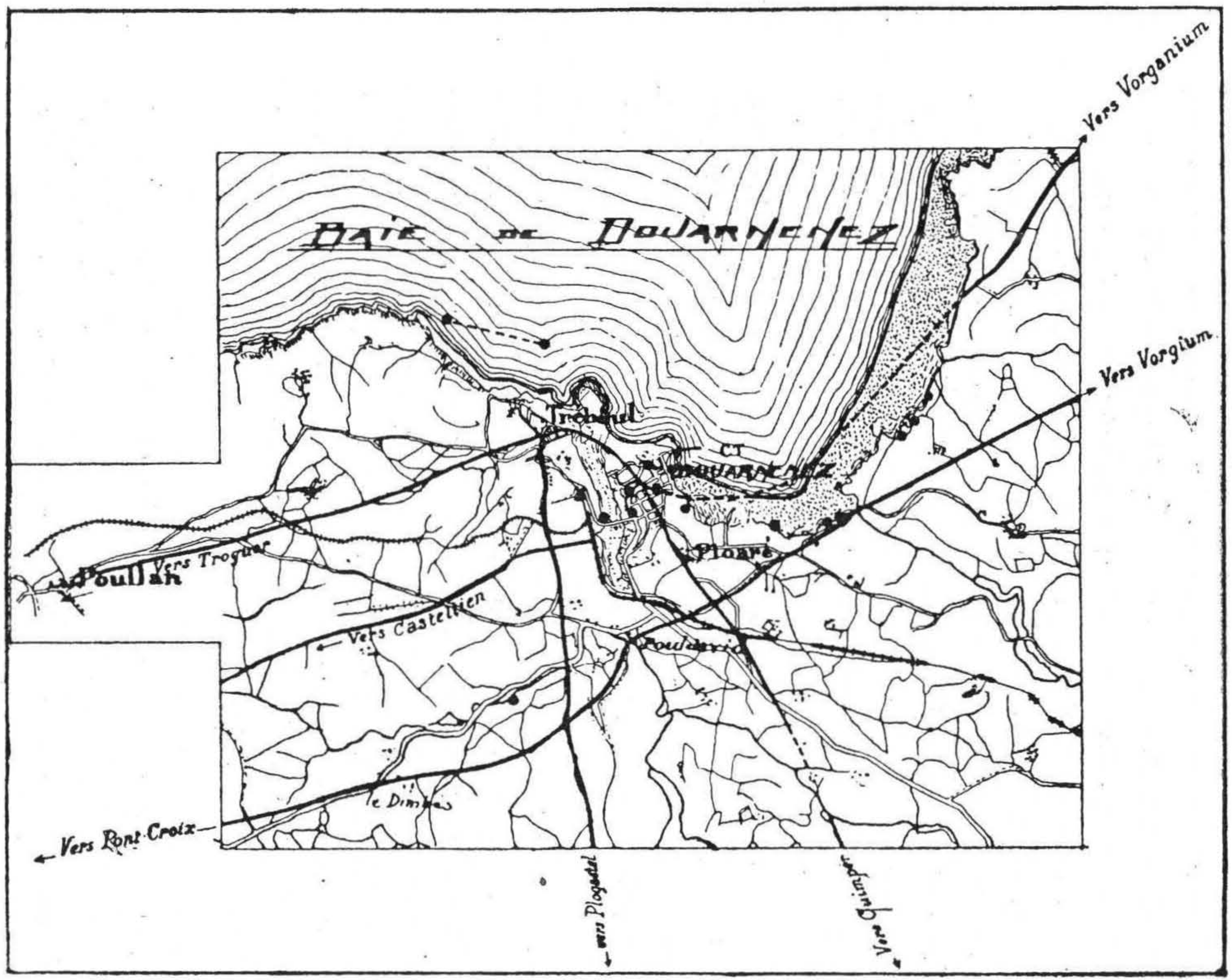
Nous abordons ici la légende de la submersion de la ville d'Is, nom qui lui vint sans doute de la déesse Isis à laquelle un temple devait y être dédié, temple dont peut-être proviennent deux chapiteaux d'ordre corinthien trouvés naguère dans une fouille place des Pêcheurs.

La légende est souvent l'exagération embellie de l'histoire. Ici elle semble avoir fort peu amplifié l'évènement qui ruina la ville au v^e^ siècle et qui fut un raz-de-marée.

Pour avoir les limites de la mer à cette époque, il suffit de tracer sur une carte le raccordement d'une voie romaine qui, de Vorganium, passant par Landerneau et Le Faou, franchissait l'Aulne à Rosnoën, montait les flancs du Ménez-Hom pour

---

(1) Le camp de Castellien avait une grande importance puisque les Romains construisirent, pour le desservir uniquement, une voie qui dans la traversée de la Grande-Garenne conserve encore sa largeur de 10 à 12 m. Le camp est aujourd'hui complètement nivellé, ses douves avaient 10 m. de profondeur entre 2 épaulements en terre.



Voies romaines autour d'Is (Douarnenez)

aboutir par Plomodiern, Ploëven et Tréfuntec à la grève de Tresmalaouën. Cette voie suivait alors une chaussée de galets. Cette chaussée, nivelée par le raz-de-marée, forme encore un haut fond bien connu des marins qui l'appellent Ar-Bern-Lastre (tas de pierrailles). Elle allait aboutir par la pointe du Rosmeur au Gué (ar Yed) et, à la cale de Tréboul, nous retrouvons la voie qui conduit à Beg-ar-Van par Kergoulinet, Poullan, Beuzec, Goulien. En dedans de cette digue naturelle se trouvait une grande plaine aujourd'hui en partie couverte d'arbres qui, par un phénomène de regression des sables, réapparaissent tous les 30 ou 40 ans dans les grèves de Tresmalaouën et de Tréboul.

Les restes de ces arbres nous donnent deux indications D'abord le sens de la vague qui a emporté la digue. Ils sont tous abattus dans la direction du N.-O.-S.-E. En second lieu, le niveau du sol primitif, dans lequel les racines encore très visibles prouvent qu'il était sensiblement au même niveau que la mer sinon au-dessous (1). Il importe d'ajouter que le même cataclysme a immergé l'anse de Tréboul où l'on découvre aussi des arbres enfouis dans le sable et le vallon où coulait dans de vertes prairies le ruisseau le Rhu (2), depuis Port-Rhu jusqu'à Pouldavid. En dehors de la ville basse, qui a été rasée par la mer, il reste assez de ruines romaines sous le sol de la ville de Douarnenez pour prouver l'importance de l'ancienne ville d'Is.

---

(1) La hauteur de la vague nous est peut-être donnée par un Loës de coquillages (Palourdes, Prères, etc...) formant une bande de 15 à 20 % d'épaisseur que j'ai découvert il y a quelques années en creusant des fondations au Guet dans la partie S.-E. de mon usine, en bordure du chemin privatif qui descend à la rivière et qui se trouve à 4 mètres environ au-dessus des pleines mers d'équinoxes.

(2) Les établissements romains s'arrêtent à l'endroit où se trouvait la cale Ulliac. Ce nom, qui semble d'origine romaine, est sans doute formé sur celui du propriétaire des grands magasins qui ont été mis à jour dans le terrain Bertré.

Au Port-Rhu, au Guet, au Kerlosquet, au Rosmeur, aux Plomac'h, on a découvert d'importantes substructions et combien restent enfouies sous les maisons de la nouvelle ville.

Si l'on examine ces ruines, on est frappé du nombre considérable de constructions toutes semblables, de mêmes dimensions et modèles (2 m. environ × 2 m.). On a voulu y voir les caves d'habitations romaines, mais cette spécification ne tient pas devant l'examen. D'abord, les caves de diverses villas ne sauraient avoir des dimensions si uniformes, puis l'enduit qui revêt ces constructions à l'intérieur, épais de 5 à 6 centimètres, avec arrondissement des angles, montre bien que la vraie destination était de contenir des liquides. J'ai d'ailleurs trouvé, lors de la démolition d'une de ces cuves au Guet, un trou de vidange en terre cuite que j'ai déposée sur le bureau de la Société archéologique du Finistère et qui corrobore cette assertion.

Je crois donc qu'il faut y voir des cuves destinées à la salaison du poisson ; chaque maison en avait un nombre plus ou moins grand. J'en ai compté six à la file dans la propriété Demolon et, dans presque toutes ces cuves, on a trouvé des arêtes et écailles de poissons.

Il est pour moi hors de doute que les conquérants se sont hâté de profiter d'une situation privilégiée, qu'ils ont eu ici un port important avec une flotte nombreuse et qu'ils ont salé et séché le produit de leurs pêches pour en faire un commerce rémunérateur.

La ville était en pleine prospérité au v^e^ siècle et ce lieu abonde encore en souvenirs du roi Gradlon qui, suivant une antique tradition, sinon d'après des textes historiques, règnait à cette époque sur la Cornouaille. On y trouve l'anse du roi Gradlon, la baignoire de Dahut, formée à marée basse par une retenue d'eau que produisent des substructions romaines. On y montre dans la roche l'empreinte du sabot du cheval de Gradlon fuyant devant la mer débordée.

L'histoire ne sait rien de certain concernant le règne de ce prince. Les statues de Mars et d'Hercule trouvées à Douarnenez sont évidemment de l'époque où l'administration romaine encore intacte ne laissait pas de place à l'existence d'un petit souverain local. Gradlon devait être breton, mais des influences étrangères avaient pu s'exercer dans son entourage ; la tradition qui nous donne la destruction de la ville d'Is comme une punition des désordres de la cour et du peuple ne peut étonner ceux qui ont lu la description que nous donnent les auteurs de l'époque de la corruption du bas-empire. Un nom de lieu nous fixe l'endroit où se joua, sans doute, le dernier acte de cette tragédie.

Les routes de l'Est et de l'Ouest étant coupées, il ne restait aux fugitifs que les deux voies du Sud. Or, ces voies traversant le Rhu au lieu qu'on nomme depuis Poul-Dahut, il n'est pas téméraire de croire que c'est en ce passage raviné par le flot qui s'y est arrêté que se noya la fille du roi.

Il y a tout lieu de penser que Gradlon ne revint pas dans sa bonne ville d'Is ; des souvenirs trop douloureux s'attachaient à ces lieux témoins d'un cataclysme qui avait d'ailleurs enseveli à jamais une grande partie de la ville et détruit toute la flotte. La ville privée de son commerce ne put se relever de ses ruines, qu'aggravèrent encore les incursions des pirates du Nord qui, jusqu'au commencement du x^e^ siècle, avec les Normands, ravagèrent tout le littoral de la Bretagne. Alors fut pillée et incendiée la fameuse abbaye de Lant-Tévennec où dormait son dernier sommeil Gradlon Meur. Alors furent brûlées les dernières villas encore habitées, dans ce qui fut la ville d'Is, (dans l'une d'elles on a trouvé un squelette carbonisé.)

A ceux qui s'étonneraient que les archives de la célèbre abbaye n'aient conservé aucun récit d'un évènement si sensationnel, on peut répondre que les manuscrits le relatant ont pu être brûlés à cette époque troublée.

Ne peut-on pas admettre également que les moines amis du vieux roi voulurent faire le silence sur un évènement si douloureux pour son cœur de père.

Ainsi la ville d'Is fut doublement enfouie dans les sables de la mer et dans l'oubli de l'Histoire.

E. DELÉCLUSE.

LE CLOCHER DE PLOARÉ

(Étude architectonique)

L'une des plus belles flèches de la région cornouaillaise est certainement celle de l'église de Ploaré. Située sur un point élevé, au centre du bourg, elle domine tout le pays environnant. On l'aperçoit de plusieurs lieues à la ronde découpant sa silhouette hardie que la lumière modifie constamment.

Le clocher qu'elle couronne a été construit dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. A mesure que l'on y monte on lit les dates de 1550, 1557, 1583, 1586 (1).

Par sa forme générale, il appartient encore aux œuvres de la dernière période ogivale tandis qu'il est franchement de la Renaissance dans sa décoration.

Bâti sur plan carré, à l'extrémité Ouest de l'église, il s'élève à plus de 65 mètres de hauteur, dépassant de beaucoup la grande toiture de la nef.

Son soubassement, sorte de porche ajouré, est formé de gros piliers polygonaux recevant d'épaisses arcades moulurées donnant sur les bas côtés.

La porte d'entrée est entourée de nervures, cantonnées de minces pinacles et couronnée d'un gable élancé. Au-dessus règne une galerie reliant les deux escaliers ; le premier à gauche, pratiqué dans l'épaisseur du mur, l'autre à droite, montant derrière un contrefort jusqu'aux galeries supérieures.

---

(1) Chanoine Abgrall, *Inscriptions gravées et sculptées sur les églises et monuments du Finistère*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1916, p. 74.

Entre l'étage de la tribune et celui du beffroi existe un grand vide amorcé en voutes d'arête à sa partie inférieure, et destiné à recevoir un plancher pour la chambre de l'horloge placée au-dessus des arcs projetés.

Cette partie est éclairée de longues et étroites ouvertures encadrées de plusieurs rangs de moulures et couronnées d'accolades fleuronnées. La tour est alors flanquée aux angles de puissants contreforts à pinacles s'étageant les uns au-dessus des autres, et qui, ornés de niches à leur base, contribuent à la décoration de la façade Ouest.

C'est au-dessus de grandes baies que se développe la double galerie qui forme une si belle couronne à cette tour. Ces deux galeries sont reliées par une élégante arcature reliée aux angles par de hauts clochetons ajourés montant jusqu'à plus de la moitié de la flèche.

La tour passe alors à la forme polygonale qu'elle conservera jusqu'au faîte.

Une dernière galerie court au-dessous de la naissance de la flèche, passant derrière les grands pinacles. Cette flèche élancée est décorée sur ses quatres faces de hautes lucarnes richement sculptées.

Ce qu'il y a de particulier dans ce clocher, et ce qui nous a engagé à en faire les dessins relevés, est le curieux mélange des formes ogivales et Renaissance. Il semblerait que l'artiste ait mélangé ces styles à plaisir et voulu dérouter la postérité.

C'est ainsi que les clochetons gothiques sont coiffés de dômes et que les deux autres, de style Henri II, ont reçu des flèches pour couronnement. Là ne s'arrêta pas la fantaisie du maître d'œuvre, imbu probablement des idées nouvelles qui commençaient à orienter les arts vers les œuvres d'Italie.

Les rampants des flèches sont ornés de crochets en formes de consoles renversées. Les nombreuses figures sculptées à la base des pinacles parmi les feuillages ont un caractère

franchement Renaissance, et les énormes têtes qui surmontent les lucarnes sont presques de l'époque Henri IV.

Par la disposition de ses motifs d'architecture, par la majesté de son ensemble, le clocher de Ploaré offre des aspects fort divers et très curieux, de quelque côté qu'on le regarde. Il faut le voir surtout le soir à la tombée du jour. Alors sa silhouette bizarre se détache en masse sombre sur un ciel de couchant, ou bien par un clair de lune, quand les ombres et les lumières s'accrochent ou s'enfoncent pour lui donner des formes fantastiques qui semblent se marier à celles des vieux chênes que dessinait Yan-Dargent.

Quimper, le 20 Mai 1924.

CHARLES CHAUSSEPIED,

Architecte.

LE DERNIER ÉVÊQUE DE LÉON

Jean-François de La Marche [1]

Jean-François de La Marche, qui naquit à Ergué-Gabéric, près de Quimper, le 4 juillet 1729, était l'un des nombreux enfants issus de l'union de François-Louis de La Marche et de Marie-Anne de Botmeur. A seize ans, il entra dans l'armée avec le brevet de lieutenant de dragons ; en cette qualité, il prit part à la guerre de Succession d'Autriche, fit la campagne d'Italie et fut blessé à la bataille de Plaisance le 18 juin 1746. Réformé après avoir reçu le brevet de capitaine au régiment de Reine-Infanterie, il embrassa l'état ecclésiastique.

Les registres de St-Sulpice portent qu'après une année de philosophie il fut admis, en 1748, au petit séminaire où il passa trois ans et qu'en 1751 il commença ses études au grand séminaire, où il resta jusqu'au 6 avril 1756, date de son ordination à la prêtrise par M. de Beaumont, archevêque de Paris. Soit un total de neuf années d'études. Ces détails ont leur importance. Sur les registres du séminaire, à côté du nom de

---

(1) Cet article présente en résumé les faits principaux et les plus importantes conclusions des deux thèses que nous avons présentées à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, au mois de juin dernier, pour l'obtention du doctorat-ès-lettres. Elles ont été réunies sous le titre de *Jean-François de La Marche, évêque-comte de Léon (1729-1806)* en un fort volume in-8° de XXVIV-628 p. en vente à la librairie Le Goaziou à Quimper. Prix : 15 fr. (franco : 16 50). La thèse principale se divise en trois parties d'inégale longueur : J.-F. de La Marche avant l'épiscopat (1729-1772), l'administration d'un évêque résident (1772-1791) ; l'Emigration (1791-1806). La seconde thèse, qui constitue l'appendice du volume, comporte un extrait des écrits de Mgr. de La Marche.

J.-F. de La Marche sont inscrits ceux de plusieurs ecclésiastiques qui seront appelés à diriger les diocèses. Pendant un siècle et demi, St Sulpice fut la pépinière de l'épiscopat. On n'en sortait qu'après avoir parcouru tout un cycle d'examens. Les étudiants étaient pensionnaires au séminaire où ils recevaient la formation morale et religieuse ; ils suivaient les cours de philosophie et de théologie au collège de Navarre, dans cette école célèbre qui occupait alors l'emplacement actuel de l'Ecole Polytechnique et où une pléiade de professeurs donnait à une jeunesse choisie un enseignement brillant. L'abbé de La Marche y conquit successivement ses grades jusqu'à la licence en théologie.

A sa sortie de St Sulpice, il devint vicaire général de Tréguier et scholastique, et ensuite abbé commendataire de St Aubin-des-Bois, dans le diocèse de Saint-Brieuc. Comme vicaire général, il visita des paroisses et, au nom de l'Evêque, examina les comptes des fabriques ; comme scholastique, il donna ses soins à l'enseignement ; comme abbé commendataire, il devint, de droit, membre des Etats de Bretagne. Des procès verbaux de séances, il résulte qu'à partir de 1766 jusqu'à 1789, il ne manqua jamais une tenue et joua dans l'Assemblée un rôle de plus en plus important. En 1766, et pendant les années qui suivirent, l'agitation était extrême aux Etats. C'était au plus fort du conflit d'Aiguillon-La Chalotais. J.-F. de La Marche prit nettement position dès le début et ne voulut jamais participer à la campagne contre d'Aiguillon. En 1768, il fit partie d'une commission, fut chargé d'un rapport et s'acquitta fort bien de sa mission. A la tenue suivante (1770), il fut élu membre de la commission des Finances et à la tenue de 1772, il présida la commission des Impositions comme évêque nommé de Léon.

Ainsi, il avait été préparé à l'épiscopat par une longue formation littéraire et théologique à Navarre et à St Sulpice, par ses fonctions de vicaire général qui l'avaient initié à

l'administration diocésaine et par ses attributions aux Etats qui l'avaient mis au courant de la gestion des affaires temporelles.

L'Evêché de Léon était l'un des neuf diocèses de la province ecclésiastique de Tours et, avec Vannes, Quimper et Tréguier, l'un des quatre diocèses bas-bretons. Il s'étendait depuis la rade de Brest jusqu'à la rivière de Morlaix, couvrait une superficie de 122 lieues carrées, soit approximativement 200.000 hectares, comptait 87 paroisses et 33 succursales ou *trêves*. La juridiction de l'Evêque s'exerçait sur 400 prêtres environ et sur une population de près de 200.000 fidèles.

Les revenus du siège s'élevaient à peine à 40.000 livres. Dans ces revenus étaient compris, outre les terres, les droits seigneuriaux, savoir : les *lods et ventes* ou droits de mutation perçus par l'Evêque sur les héritages qui, dans la mouvance de ses fiefs, passaient d'un possesseur à un autre ; le *droit de minage* ou de mouture perçu sur certain grains ; le *droit de poisson salé*, perçu en principe sur les poissons qui se salaient dans les ports de pêche, mais dont le produit était insignifiant à la fin du XVIII^e^ siècle ; la *dîme seigneuriale* que l'Evêque ne prélevait plus que sur 4 paroisses.

L'ensemble des biens du clergé régulier et séculier n'atteignait pas une valeur de 200.000 livres, s'il faut s'en tenir à un inventaire de 1786, qui porte que le revenu à cette date était de 174.948 livres.

Il faut y ajouter les émoluments du clergé, qui consistaient dans la desserte des fondations (ceci assurait aux prêtres des honoraires de messes), dans la prédication des vicaires, les quêtes, le casuel dans les paroisses des villes et la dîme à la campagne — la portion congrue étant l'exception dans le diocèse, puisque seuls 9 curés en jouissaient. Ces émoluments formaient un total de 220.000 livres.

Voilà pour les revenus. Les charges consistaient en décimes pour le don gratuit, en impositions sur les terres affermées,

en réparations des presbytères et des églises, en droits dûs à la mense, et souvent en œuvres d'assistance et d'enseignement.

Quant à l'étendue territoriale de la propriété ecclésiastique, de longs et minutieux calculs, dont les éléments ont été puisés dans les rentiers paroissiaux et les procès-verbaux d'adjudication et d'expertise émanant des districts pendant la Révolution, entraînent cette constatation, à savoir qu'elle devait à peine atteindre 6.000 hectares, soit à peu près 3 pour 100 de la surface du sol.

Mgr de La Marche garda dans son diocèse la plus stricte résidence. Il n'en sortit que pour assister aux séances des États de Bretagne, où, d'ailleurs, c'était encore des intérêts de la Province qu'il s'occupait ; il ne se rendit qu'une seule fois à l'Assemblée provinciale du Clergé à Tours et une fois également à l'Assemblée générale du Clergé à Paris. Sauf ces cas prévus et même imposés par les règlements civils et les lois canoniques, il resta au milieu de ses prêtres et de ses fidèles ; la continuité de sa présence se prouve par de nombreux documents, en particulier par les procès-verbaux de ses visites pastorales, conservés à l'Évêché de Quimper, par les cahiers des comptes conservés dans les paroisses et qu'il apostillait lui-même au cours de ses visites, par les cahiers du Secrétariat conservés aux Archives départementales, et qui nous le montrent conférant des cures et procédant régulièrement aux ordinations.

Évêque résident, Mgr de La Marche fut aussi un évêque actif, et son activité s'exerça non seulement dans les différentes branches de l'administration ecclésiastique proprement dite, mais dans les œuvres d'assistance et d'enseignement.

Dès le début de son épiscopat, il fit faire par ses curés et recteurs une enquête sur l'état de la mendicité dans les paroisses et leur demanda de lui suggérer les moyens d'y remédier. Les Archives possèdent la circulaire de l'Évêque avec le questionnaire annexé et 95 rapports de recteurs. Ces documents sont précieux pour l'histoire de l'ancien

régime à son déclin, en raison tant des termes de l'enquête menée par un prélat plein de bonne volonté que du point de vue auquel se placent les prêtres du Léon pour apprécier le sort matériel de leurs ouailles. Les lettres sont empreintes de l'originalité particulière à chacun des correspondants et de leur dévouement à la population avec laquelle ils vivent chaque jour et sur les misères de laquelle ils se penchent avec une touchante sympathie.

Informé des besoins de son peuple, l'Évêque prit les mesures les plus variées pour lui venir généreusement en aide : il entreprit et exécuta, souvent à ses frais, des travaux d'utilité publique, tels que l'amélioration des routes et des chemins ; il sollicita la suppression de la corvée, fit obtenir pour les habitants pauvres de plusieurs paroisses des dégrèvements d'impôts, fit rapporter un édit qui gênait la coupe des goëmons et dont l'application avait causé une perte de 60.000 livres aux paroisses du Bas-Léon, institua un prix annuel de vertu destiné à la jeune fille de Saint-Pol reconnue la plus méritante par des juges choisis parmi le Corps de ville. Son zèle s'appliquait à tout : c'est à son initiative qu'est due la vulgarisation de la pomme de terre dans cette région et les paysans léonards lui furent reconnaissants de la faveur dont il entoura cette culture maraîchère qui contribue tant aujourd'hui à la richesse du pays.

Dans le domaine de l'enseignement, ses initiatives ne furent pas moins éclairées et suivies d'excellents résultats. Il ne se borna pas à réorganiser le Collège de Léon et à lui donner, au prix de 200.000 francs de sa fortune personnelle, un lustre que l'établissement conserva par la suite ; par le moyen de bourses, entretenues à ses frais et judicieusement réparties, il ouvrit les portes de l'enseignement secondaire aux enfants intelligents de la classe pauvre chez lesquels ils discernait des aptitudes à l'étude. Au cours de ses tournées pastorales, il faisait comparaître devant lui les maîtres et maîtresses des

petites écoles pour s'assurer qu'ils réunissaient les qualités morales voulues et la science compétente. Il était partisan de l'instruction populaire aussi générale que possible. Il protesta avec la plus vive énergie contre le projet de suppression des écoles primaires de Recouvrance : « Je pense, écrivait-il à l'Intendant, que l'économie qu'on voudrait faire pour priver de toute instruction les enfants de Recouvrance, ferait un grand mal dans cette partie de Brest et exciterait le murmure de tous les citoyens qui ne sont point imbus de faux principes ».

Évêque administrateur, pontife pieux et zélé, prélat populaire dans le bon sens du mot, Mgr de La Marche fut encore un ardent défenseur des franchises, privilèges et prérogatives de la Bretagne. S'appuyant sur le contrat d'union de la Province à la France, il s'opposa courageusement aux exigences fiscales de la royauté. Député par les États auprès du Roi pour protester contre l'arrêt du Conseil Royal du 4 novembre 1780, dans lequel les *droits* des États avaient été qualifiés de *privilèges*, il fut chargé d'exprimer les sentiments et les doléances de l'Assemblée. Il se fit le porte-parole éloquent des revendications bretonnes dans les termes suivants : « Sire, nous ne pouvons vous dissimuler les conséquences funestes d'expressions si opposées aux principes constants de notre droit national, qu'elles sont alarmantes pour des sujets aussi dévoués à leur souverain que jaloux des droits de leur constitution, pour des sujets aussi éloignés d'une obéissance servile qu'accoutumés à une soumission éclairée... Votre Majesté respectera le droit inviolable des conventions, elle ne fermera pas l'oreille à nos respectueuses réclamations. »

L'Evêque obtint satisfaction et, quand il retourna à Rennes pour rendre compte de sa mission, il fut accueilli par les plus vifs applaudissements de l'Assemblée.

L'homme qui parlait avec tant de liberté à son souverain ne pouvait se laisser surprendre par la Révolution. Le premier, et avant même le vote de la Constitution civile, alors

que plusieurs de ses collègues dans l'épiscopat demeuraient dans l'expectative, il appela l'attention du Pape sur le caractère anticanontique de la Constitution. En même temps, il adressait des instructions fermes à ses prêtres pour les maintenir dans la voie du devoir : sur plus de 300 astreints au serment, 27 seulement le prêtèrent, et encore 9 le rétractèrent par la suite. Il devint par son attitude de résistance le point de mire de ses adversaires C'est alors que, mandé à la barre de l'Assemblée Nationale et menacé d'être envoyé sous escorte à Paris, Il prit le parti d'émigrer pour l'Angleterre.

Ainsi se clôt la seconde période de la vie de Mgr de La Marche : l'administration d'un Evêque résident, soit dix-neuf années biens remplies d'un épiscopat laborieux et fécond.

A peine débarqué sur le sol britannique (1), Monseigneur de Léon se créa de puissantes relations au nombre desquelles nous voyons les plus grands noms de la société anglaise, tels que les Pitt et les Burk. Une fois installé à Londres, il contribua à fonder le Comité de secours aux Emigrés et fit intervenir en faveur de ces derniers la générosité privée et les pouvoirs publics. Sous son impulsion, le Comité s'organisa et étendit ses ramifications un peu partout sur le territoire de la Grande-Bretagne. Lui-même, il se chargeait de centraliser et de répartir les subsides. Voici quelques chiffres : En août 1792, plus de 400 ecclésiastiques sont assistés. En août 1793, 34 mille livres sterling avaient été recueillies à la suite de souscriptions volontaires et des subsides du Gouvernement. Les émigrés laïques dans le besoin sont admis à participer aux secours. En juillet 1794, les registres de Mg de La Marche portent que 800 laïques sont secourus en plus des ecclésias-

---

(1) L'étude du rôle de Mgr de La Marche durant l'Emigration repose sur l'utilisation d'un grand nombre de documents conservés en Angleterre tant dans des archives privées que dans des importants dépôts de la Public library du British Museum, du Records Office et de l'archevêché de Westminster.

tiques. En février 1795, une somme de 9.000 livres pour les ecclésiastiques et de 3.000 livres pour les laïques est allouée par le gouvernement. En 1797, 5.000 ecclésiastiques et 3.000 laïques sont assistés. On estime que 40 millions de francs passèrent entre les mains de l'Evêque pour être ainsi distribués. Et ce sont là les chiffres officiels ; il faudrait y ajouter les libéralités particulières du prélat, mais ici il n'est pas possible de citer des chiffres, car, chez le promoteur et le distributeur de tant de largesses, la main droite, qui tenait la plume pour inscrire les noms des émigrés secourus ignorait ce que donnait la main gauche ; celle-ci obéissait aux inspirations du cœur.

Dès la fin de 1793, plus de 12.000 réfugiés français, prêtres et laïques, résidaient à Londres. Ils ne pouvaient rester isolés, sans églises, sans culte. Malgré les préjugés protestants contre le catholicisme, Mgr de La Marche obtint du gouvernement l'autorisation d'ouvrir des chapelles où les prêtres français pourraient célébrer la messe et administrer les sacrements, et les fidèles remplir leurs devoirs religieux. Investi dès le début de toute la confiance de Mgr Douglas, vicaire apostolique de Londres, et muni par lui des pouvoirs les plus étendus, l'Evêque de Léon en profita pour construire un séminaire, des écoles, des hôpitaux, contribuant ainsi à promouvoir un renouveau catholique en Angleterre qui sera une étape vers le fameux mouvement d'Oxford.

Aux soucis de l'exil s'ajoutent pour Mgr de La Marche les amertumes les plus douloureuses résultant des discussions politiques et religieuses. Le crédit immense dont il jouissait en Angleterre appelait sur lui l'attention des chefs de l'Émigration. Il ne se défendit pas contre la politique ; il alla même jusqu'à élaborer un projet d'insurrection de la Bretagne pour mettre en échec le gouvernement révolutionnaire. Après la prise d'Ancenis, il envisagea la possibilité de la jonction des Vendéens et des Chouans et forma un plan dans cette vue, mais il déconseillait une descente de troupes britanniques sur

les côtes de l'Ouest qui ne fût pas combinée avec une insurrection de l'intérieur. En 1795, il n'entra pas davantage dans les vues du comte de Puisaye qui mettait une confiance aveugle dans la politique de Pitt. Il exprima ses craintes au comte de Provence. Si on l'eût écouté, la malheureuse expédition qui devait aboutir au désastre de Quiberon n'eût pas eu lieu. Plus tard, sous Bonaparte, il acceptera l'idée d'une intervention étrangère pour restaurer les Bourbons, mais il se méfiera toujours de la politique de ses hôtes. Cette manière de voir ne donne que plus de poids à son appréciation lorsqu'il vante la générosité britannique. Il fait un éloge sans réserve de l'Anglais du *Sweet Home,* mais il se met en garde contre l'Anglais du *Rule Britannia.*

Une épreuve plus rude que toutes les autres l'atteignit à la fin de sa vie. Après de pénibles négociations, le Pape et le Premier Consul avaient fini par signer le Concordat. Sous le coup d'une inexorable nécessité, Pie VII s'était résigné, pour la paix de l'Église, à sacrifier ceux là mêmes qui avaient tout souffert et tout quitté pour la défense des droits de la religion. Un des articles du Concordat stipulait, en effet, que le Pape demanderait, et, au besoin, imposerait leur démission à tous les titulaires des anciens évêchés de France. Le 15 août 1801, Pie VII écrivit à tous les évêques résidant en France ou à l'étranger pour les prier de résigner leurs sièges, Mgr de La Marche fut chargé par treize de ses collègues d'opposer à la demande du Pape une réponse dilatoire. Dans un document célèbre, qui porte la date du 15 mars 1803, il expose les motifs de la non-démission. C'est une justification des doctrines gallicanes : le pouvoir pontifical, y déclare-t-'il en substance, est limité par le pouvoir épiscopal ; le concile national de l'Église de France doit formuler son avis dans une affaire si grave ; les évêques ont contracté avec leur Église une alliance spirituelle et ne sauraient être déposés sans une sentence canonique.

Maintenant que le concile du Vatican a défini la juridiction directe et immédiate du Pape sur toute l'Église, ces motifs ne sauraient plus être admis ; mais ils expliquent la réserve de prélats imprégnés des idées gallicanes, qui étaient dans l'atmosphère du temps. Toutefois Mgr de La Marche ne partagea pas les exagérations de certains adversaires du Concordat ; il ne chercha pas à s'opposer au nouvel ordre de choses qui s'établissait en France ; il autorisa le départ des prêtres qui voulurent rentrer, leur faisant même délivrer des passeports ; il annonça hautement son intention de ne pas mettre d'entraves à la juridiction exercée par les nouveaux pasteurs. Lorsque, en 1812, Mgr Poynter, vicaire apostolique de Londres, signifia au nom du Pape, aux évêques et aux ecclésiastiques français vivant sur le territoire britannique, l'ordre de donner leur adhésion au Concordat, il y avait six ans que l'évêque de Léon était mort.

Pour conclure nous pouvons dire : Mgr de La Marche fut, non pas seulement un type représentatif de l'ancien épiscopat bas-breton, mais une personnalité marquante de l'épiscopat gallican. Ce pontife, qui se relie à la pure lignée des prélats apostoliques, dirigea son diocèse en excellent administrateur, préférant aux intrigues de la cour et à des évêchés richement rentés le contact familier et continuel avec les prêtres et les populations du Léon. Pasteur indéfectiblement attaché à son Eglise, il ne craignit point de souffrir pour elle les amertumes de l'exil et ce fut pour conserver intacte l'union étroite et sacrée qu'il avait contractée avec elle qu'il refusa d'entrer absolument dans toutes les vues du Saint-Siège.

L. KERBIRIOU.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LI

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des délibérations et de la chronique de la Société archéologique en 1924

PAGES

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES. 3

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS. 16

SÉANCE DU 31 JANVIER. III

Classement de monuments mégalitiques. — Le raz-de-marée du 9 Janvier. — Circulaire ministérielle concernant la collaboration des instituteurs aux recherches préhistoriques. — Projet d'appel aux mêmes pour le dépouillement des archives communales.

ANNEXE : Brest en 1780 par H. W. VI

SÉANCE DU 27 FÉVRIER IX

Démarches consécutives au projet d'appel aux instituteurs. — Classement de monuments mégalitiques. — Classement du tombeau de Troïlus de Montdragon. — L'affichage autour des monuments classés. — Communication de M. Cormier sur le moulin de Chef-du-bois. — Les dessins de la collection Robien à Rennes. — Découvertes diverses à Quimperlé.

ANNEXE : Une paroisse disparue en Cornouaille, par Largillière. XII

Chronique : Les *Mémoires* de la Société polymathique du Morbihan. — Le cours ancien de l'Aberwrac'h. — L'iconographie de Saint-Yves. XV

Séance du 27 Mars XVII

Démission du secrétaire M. Le Dault. — Démarches pour la conservation des ruines de Saint-Colomban de Quimperlé. — Publication de l'appel aux instituteurs. — La chapelle Saint-Jean en Le Trévoux. — Les cartes de sociétaire. — Présentation d'un exemplaire de l'*Oratoire du cœur* de Maurice Le Gall de Kerdu.

Annexe : Rapport de la commission de comptabilité. XX

Séance du 24 Avril XXI

Election de M. Savina comme secrétaire. — Rapport de M. Chaussepied sur la chapelle Saint-Jean en Le Trévoux. — Nomination d'un nouveau conservateur à la bibliothèque de Quimper. — Nomination de correspondants de la commission des Monuments historiques. — Annonce d'un congrès panceltique.

Annexe : L'abbé Jean-Louis Le Loutre et les Acadiens, par L. Le G. XXIII

Séance du 22 Mai. XXV

Communication de M. Savina sur les lettres d'Ange Conen de Saint-Luc. — Les fresques de la chapelle du Pénity en La Forêt-Fouesnant. — Le congrès de l'Association bretonne à Saint-Brieuc. — Le *pelguent* breton et le *plygain* gallois. — Trouvailles faites par M. Delécluse à Keranpape en Pouldergat. — Présentation de dessins de M. Surel concernant d'anciennes maisons de Morlaix. — Trouvailles faites près de Carhaix et à Brasparts.

Séance du 26 Juin XXIX

Décès de M. Pilorgé de Quimperlé. — Rapport sur l'excursion du 22 Juin dans le pays de Briec. — Projet de constitution d'une vitrine Laënnec au Musée départemental. — Communication de M. Jarno sur Notre-Dame des Fontaines en Gouézec et sur le pic de Saint-Ilijour en Briec. — Trouvailles près de l'église Saint-Mathieu de Quimper. — Présentation d'un ancien missel des Cordeliers de Quimper.

Chronique : Les *Mémoires* du Congrès de l'Association bretonne tenu à Quimper en 1923. — Les forêts de Bretagne au XVIII[e] siècle. — La *Notice sur la paroisse de Trémaouézan* de M. l'abbé Mével. — L'*histoire anecdotique de Carhaix* de M. Jaffrennou. XXXIII

Séance du 31 Juillet XLI

Inscription nouvelle à la liste des correspondants étrangers. — Lettre de M. Vallaux sur la question de l'apport breton en Armorique. — L'inventaire des anciens registres paroissiaux de Brest. — Vœux pour la préservation de l'ossuaire de Plouarzel et du clocher de Beuzit-Conogan et le nettoyage des ruines de l'église de Kerity. — La chapelle de Lambert en Ploumoguer.

Annexe : Extrait du programme du congrès de 1925 des Sociétés savantes. XLIV

Séance du 30 Octobre. XLV

Nomination de M. Philippe comme correspondant de la commission des Monuments historiques. — Classement du clocher d'Elliant et d'objets mobiliers à Ploëven. — La visite à Quimper de la *Cambrian archaeological Association* et les congrès

panceltique et du *Bleun-Brug*. — Le livre de M. Kerbiriou sur Mgr de La Marche. — Communication sur les sculpteurs Le Déan de Quimper.

Chronique : Le pont Crac'h en Lannilis. — Le *Guide bleu* de Bretagne. — Les églises de la région de Vitré. — Le scribe breton Henri Bossec. — La langue bretonne XLVIII

Séance du 27 Novembre LIII

Décès de trois membres de la Société. — Don de pointes de lances en bronze par M le Comte de Carné. — Une cloche de Saint-Tey en Poullan transportée à Alyth en Ecosse. — Trouvaille de monnaies à Riec. — La chapelle Notre-Dame des Fontaines en Gouézec. — Achat par l'Etat des collections de Kernuz.

Annexe : Les nouveaux décrets sur les monuments historiques LVI

Nécrologie : M. l'abbé G. Pondaven, par H. W. . LVIII

Séance du 26 Décembre LXI

Communication de M. le Dr Picquenard sur la cloche d'Alyth venant de Poullan. — Le sort des collections de Kernuz. — Classements d'objets mobiliers à Bossorhel, Dirinon, Ergué-Gabéric, Moëlan et Primelin. — Réélection du bureau sortant.

Annexe : Notes sur la famille Dalam, par Daniel Bernard. — Vœu relatif aux collections de Kernuz. LXIV

Nécrologie : M. Hyacinthe Le Carguet, par H. W. LXVI

DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires publiés en 1924

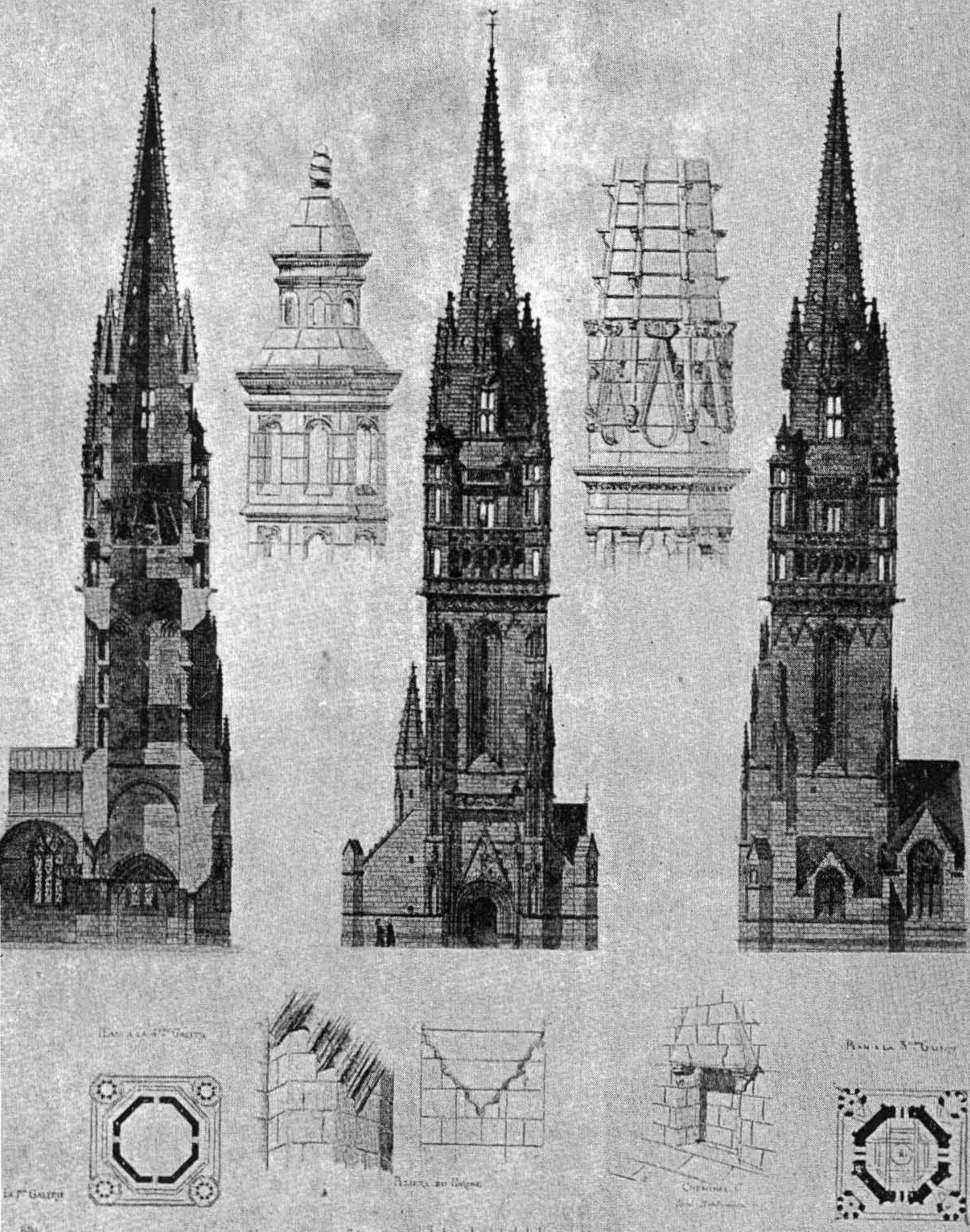
PAGES

I. La thèse de Laënnec, par le Dr Lagriffe 3
II. Quelques réflexions sur les origines du peuple breton et sur la persistance de la langue bretonne d'après les écrits d'Albert Travers, par Camille Vallaux. 12
III. Les anciens manoirs des environs de Quimper (suite et fin), par L. Le Guennec. 25
IV. Les mouvements populaires en Juillet et Août 1789 d'après quelques lettres inédites de Ange Conen de Saint-Luc, par Jean Savina 46
V. Quelques mots sur l'Emigration bretonne en Armorique, en réponse aux « Quelques réflexions ». ., par J. Loth. 68
VI. Une rentrée des classes à Quimper, en l'an viii, par H. Waquet. 74
VII. Vieilles chansons bretonnes. iii Le Clerc de Tromelin, par L. Le Guennec 78
VIII. La ville d'Is. Ses origines, sa submersion, par E. Delécluse. 85
IX. Le clocher de Ploaré (étude architectonique), par Charles Chaussepied [une planche]. 92
X. Le dernier évêque de Léon : Jean-François de La Marche, par L. Kerbiriou. 95

QUIMPER — IMPRIMERIE Mme J. BARGAIN

Église de Ploaré - Finistère

Clocher



Clocher de Ploaré — Ch. Chaussepied, phot.